

Commission de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la  
jeunesse, des Maisons de justice, de la Santé, des Droits  
des femmes et de l'Égalité des chances du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2024–2025

20 MAI 2025

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 20 MAI 2025 (APRÈS-MIDI)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)</b>	<b>6</b>
1.1	Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Projet “Efficienc	6
1.2	Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manifestation du secteur non marchand et résultats du conclave budgétaire»	8
1.3	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Inégalité d'accès aux crèches»	10
1.4	Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Critères de priorité en crèche et situation bruxelloise»	10
1.5	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Inégalités d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance»	10
1.6	Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Inégalités d'accès à l'accueil de la petite enfance à Bruxelles et déficit structurel de places en crèche»	10
1.7	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Vulnérabilité des enfants face aux impacts des dérèglements climatiques»	18
1.8	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans l'extrascolaire»	20
1.9	Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Rôle des services de promotion de la santé à l'école (PSE) dans la prévention des comportements à risque»	23
1.10	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Effets désastreux des écrans sur la santé des enfants»	24
1.11	Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Suivi de l'enquête sur les activités d'écolo j»	26
1.12	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre l'homophobie»	28
1.13	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Interdiction des réseaux sociaux aux jeunes âgés de moins de 16 ans»	31
1.14	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Plateforme Jeunesse Enseignement»	33

1.15	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Renforcement de la concertation avec les jeunes» .....	34
1.16	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rôle des acteurs de la jeunesse dans la lutte contre les problèmes de santé mentale» .....	36
1.17	Question de Mme Sophie Péciaux, intitulée «Rhume des foins chez les jeunes» .....	38
1.18	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Simplification administrative dans le secteur de la jeunesse: quels effets concrets pour les acteurs?».....	40
1.19	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Quelles économies supplémentaires la ministre va-t-elle faire peser sur ses secteurs?» .....	40
1.20	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Mise en œuvre de l'AKI-App» .....	43
1.21	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Convention européenne sur le travail de la jeunesse» .....	45
<b>2</b>	<b>Interpellation de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Résultats du conclave budgétaire et conséquences du sous-financement de l'aide à la jeunesse» (article 78 du règlement)</b>	<b>47</b>
<b>3</b>	<b>Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)</b>	<b>55</b>
3.1	Question orale de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rapport alarmant de Child Focus sur la santé mentale des jeunes» .....	55
3.2	Question orale de Mme Leila Agic, intitulée «Rapport de Child Focus sur les victimes de sextorsion, de sexting forcé ou de grooming».....	55
3.3	Question orale de Mme Céline Tellier, intitulée «Rapport annuel de Child Focus» .....	55
3.4	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «600 enfants sans place d'accueil dont certains mis de côté, car jugés trop âgés» .....	60
3.5	Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Pénurie de familles d'accueil».....	60
3.6	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Recrutement de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) pour le trafic de drogue» .....	65

3.7	Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Exécution et délai des peines de travail alternatives» .....	67
3.8	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Conditions de travail des partenaires des maisons de justice agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des prisons implantées en Wallonie et à Bruxelles».....	69
<b>4</b>	<b>Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)</b>	<b>71</b>
4.1	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Quelles économies supplémentaires le ministre va-t-il faire peser sur ses secteurs?» .....	71
4.2	Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Soutien à l'ASBL Toi Mon Endo»» .....	73
4.3	Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Plan “Droits des femmes” et résultats du conclave budgétaire» .....	75
4.4	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Évaluation du Plan “Droits des femmes” 2021-2024» .....	75
4.5	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Pride de Bruxelles et engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant le mois des fiertés».....	79
4.6	Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie» ...	79
4.7	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Actes racistes en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football» .....	84
4.8	Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Violences des hooligans à Bruxelles en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football».....	84
4.9	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences racistes dans le sport – Coupe de Belgique» .....	84
4.10	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Dispositif EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), un outil de promotion de l'égalité des chances et des droits des femmes» .....	90
4.11	Question de Mme Leila Agic, intitulée «Évaluation du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs» .....	92

4.12	Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Point de contact unique: une urgence pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+)» .....	96
4.13	Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Eurobaromètre sur le racisme – La Belgique en haut du classement européen».....	98
<b>5</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>102</b>

VERSION PROVISOIRE

**Présidence de M. Eddy Fontaine, président.**

*L'heure des questions et interpellations commence à 13h30.*

**M. le président.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)**

**1.1 Question de Mme Véronique Durenne, intitulée «Projet “Efficience” et réforme de la gouvernance de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE)»**

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Dans son contrat de gestion, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) prévoyait dès 2021 de lancer un marché de consultance transversale afin de permettre une meilleure efficience et une amélioration de la qualité de ses missions. Il était question d'un nouveau schéma organisationnel, d'efficience des principaux processus de l'ONE, de l'impact des projets de numérisation et de simplification administrative.

Fin juin 2024, le conseil d'avis de l'ONE publiait son avis relatif au projet «Efficience». Nous pouvons y lire que le projet «Efficience» et le schéma organisationnel qui en découle ont été présentés aux membres du conseil. Schéma organisationnel par ailleurs validé par le conseil d'administration de l'ONE. L'avis rendu inclut quelques points d'attention, comme la crainte d'un manque de matérialité et d'effectivité au bénéfice des usagers et des partenaires. Il demande que l'ONE soit associé étroitement aux futurs travaux.

La Déclaration de politique communautaire (DPC) consacre un chapitre à la réforme de la gouvernance de l'ONE. Il y est indiqué que le gouvernement poursuivra les travaux du projet «Efficience» et la réforme en profondeur de la gouvernance de l'ONE.

Madame la Ministre, le travail du bureau de consultance est-il terminé? Quel a été le budget débloqué pour cette mission? Quelles en sont les grandes lignes? Le projet a-t-il été adapté par rapport aux remarques du conseil d'avis? Qu'en est-il du nouveau schéma organisationnel? Sera-t-il adapté, lui aussi? Quand devrait-il être appliqué?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question. L'article 7 du contrat de gestion

de l'ONE 2021-2025 prévoyait bien un marché de consultance transversal afin d'améliorer l'efficacité et la qualité des missions de l'ONE.

Ce marché, d'un montant de 2,118 millions d'euros, comportait cinq volets. Le premier volet repose sur un examen des activités de l'ONE et de son personnel inductrices de charges et d'allocations des ressources humaines. Ce travail, réalisé entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023, a permis d'identifier des leviers pour améliorer l'efficacité de l'institution.

Le deuxième volet porte sur la réalisation de deux revues des dépenses (*spending review*) et la formation du personnel des agents de l'ONE à cette méthodologie. La revue sur les frais de vaccination s'est déroulée en 2022, celle sur les frais de fonctionnement et la formation des agents en 2024.

Un troisième volet est dédié au pilotage budgétaire et comptable de l'ONE, en lien avec la mise en œuvre du décret du 4 février 2021 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des organismes administratifs publics de la Communauté française (décret «WBFin II»). Ce volet a permis de faire évoluer la structure budgétaire de l'ONE conformément au décret, de réinterroger le processus de construction et de contrôle budgétaire, et de faire évoluer la comptabilité analytique de l'ONE pour la rendre plus effective. Finalisés au niveau de la consultance, les travaux se poursuivent en interne de l'ONE afin de mettre en œuvre leurs conclusions.

Le quatrième volet porte sur l'aide à la création d'un outil d'analyse prévisionnel des effectifs permettant d'anticiper les besoins de l'ONE en ressources humaines. Ce volet est en cours de réalisation.

Enfin, le dernier volet porte sur l'efficacité organisationnelle de l'ONE. Les travaux ont abouti à la construction d'un nouveau schéma organisationnel adopté par le conseil d'administration de l'ONE en avril 2024. Le travail d'opérationnalisation du schéma est en cours. Actuellement, l'ONE travaille également sur les trajets des usagers, comme suggéré par le conseil d'avis de l'ONE.

À ce propos, le conseil d'avis a bien rendu un avis en 2024 sur le projet «Efficacité», mais celui-ci ne concernait que le dernier volet, à savoir le schéma organisationnel. Au-delà des remarques, cet avis comprend surtout des points d'attention et des questions sur l'implantation du schéma; les réponses seront apportées à travers sa concrétisation et lors de la révision des processus métiers qui en découlera.

**Mme Véronique Durenne (MR).** – Il était important de refaire aujourd'hui le point sur ce marché de consultance initié lors du contrat de gestion, en 2021, avec un budget important de 2,118 millions d'euros.

Notre gouvernement, dans sa DPC, s'est engagé à poursuivre les travaux entamés pour une réforme en profondeur de la gouvernance de l'ONE, pour parvenir à une

administration orientée usager, c'est-à-dire les enfants, les parents et les milieux d'accueil, et orientée résultat, grâce à une simplification administrative et de la réglementation.

Je vois que les travaux avancent dans le bon sens et sont en cours de finalisation, et qu'il y aura ensuite une mise en œuvre.

### ***1.2 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Manifestation du secteur non marchand et résultats du conclave budgétaire»***

**Mme Marisol Revelo Paredes (PTB).** – Il y a six mois, plus de 30 000 personnes sont descendues dans la rue pour défendre le service public et protester contre l'austérité du gouvernement Arizona et sa politique de casse sociale. Face à l'attaque sur les pensions, aux coupes budgétaires et au mépris envers les secteurs essentiels, les mobilisations se multiplient.

À l'appel des organisations syndicales, le secteur non marchand sera à nouveau mobilisé ce 22 mai, à Bruxelles. À cette occasion, les travailleurs et travailleuses de l'aide à la jeunesse et de l'enfance ainsi que du secteur non marchand en général descendront en rue avec un message clair. Ces derniers dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, le sous-financement chronique de leurs missions ainsi que le refus de votre gouvernement d'investir dans des secteurs qui constituent le cœur de la solidarité. Il y a presque un mois, la ministre-présidente annonçait devant ce Parlement que la Fédération Wallonie-Bruxelles devrait faire des économies supplémentaires. Pendant ce temps-là, sur le terrain, les services craquent, les équipes s'épuisent et les plus fragiles payent le prix fort.

Dès lors, Madame la Ministre, que répondez-vous aux revendications des travailleurs et travailleuses, ainsi qu'aux organisations syndicales qui se mobiliseront ce 22 mai? Hier, la ministre-présidente nous a confirmé que des économies seraient réalisées pour 3,5 millions d'euros au niveau de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Pouvez-vous nous en dire davantage? Quels seront les impacts de ces économies? Quels sont les résultats du conclave budgétaire eu égard à vos compétences, et en particulier aux secteurs de la petite enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse? Avez-vous plus de détails quant aux déclarations de la ministre-présidente? De nouvelles coupes budgétaires sont-elles à prévoir dans les années à venir? Si oui, à quels niveaux seront-elles effectuées et pour quels montants?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai déjà eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises les représentants des organisations syndicales. J'ai aussi été à la rencontre des manifestants et ai reçu une délégation lors de la journée de grève du secteur de l'enfance, le 16 avril dernier. Mon cabinet est par ailleurs régulièrement en contact avec les

partenaires sociaux. Ce fut encore le cas mardi dernier, lors de l'installation du comité de concertation prévu dans le cadre du décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

Concernant le conclave budgétaire, nous aurons l'occasion d'en débattre plus en détail lors des travaux qui auront lieu en commission au sujet de l'ajustement budgétaire. Toutefois, à ce stade, je peux déjà vous indiquer qu'il sera effectivement demandé à l'ONE de contribuer aux efforts nécessaires au redressement des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 3,5 millions d'euros. Les dotations de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'ONE seront diminuées en conséquence. L'ONE procédera aux ajustements nécessaires dans le cadre de son budget, mais il lui est demandé de bien veiller à ce que l'offre de services aux bénéficiaires ne soit pas touchée directement.

Comme l'a indiqué la ministre-présidente, en raison de la situation budgétaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'exercice sera bien différent à l'occasion de l'élaboration du budget initial 2026. Ce travail sera mené en concertation avec comme objectif principal les fondamentaux de l'ONE, des services de qualité offerts aux enfants, aux parents et aux travailleurs et travailleuses du secteur.

J'aborderai l'impact sur les autres matières pour lesquelles je suis compétente dans le cadre des réponses que j'apporterai durant cette réunion de commission aux questions de différents collègues. Il aurait été préférable de regrouper toutes les questions et réponses liées à l'ajustement budgétaire; je vous prie de m'en excuser.

**Mme Marisol Revelo Paredes (PTB).** – Madame la Ministre, je ne comprends pas. Vous nous avez promis la création de places en crèche. C'était une promesse importante et attendue. Comment l'ONE survivra-t-il à cette coupe budgétaire? Devra-t-il couper le chauffage pour s'en sortir? Vous ne donnez aucune réponse claire. Vous aviez promis de respecter les normes d'encadrement de 1,5 équivalent temps plein (ETP) pour 7 enfants, et vous annoncez aujourd'hui que vous comptez réaliser 3,5 millions d'euros d'économies. La ministre-présidente nous dit que l'année prochaine sera encore plus difficile. C'est vraiment inquiétant.

Comment allez-vous créer de nouvelles places en crèche dans ces conditions? Si vous réduisez encore le budget, cela sera très pénible pour les travailleuses et travailleurs d'un secteur déjà exsangue. Jeudi, nous serons donc encore dans la rue, parce que le personnel n'en peut plus. Comment pouvez-vous promettre des places en crèche tout en retirant les moyens nécessaires à la subsistance de ces milieux d'accueil?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'aimerais juste évoquer une nouvelle fois la volonté du gouvernement d'augmenter le nombre de places en milieu d'accueil. Comme indiqué dans

ma réponse, nous avons demandé à l'ONE de bien veiller, dans les propositions qu'il nous soumettra, à ne pas toucher directement à l'offre de services aux bénéficiaires.

**Mme Marisol Revelo Paredes (PTB).** – J'entends bien vos intentions. Toutefois, la volonté seule ne suffit pas et des propositions concrètes sont nécessaires.

**1.3 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Inégalité d'accès aux crèches»**

**1.4 Question de Mme Sophie Fafchamps, intitulée «Critères de priorité en crèche et situation bruxelloise»**

**1.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Inégalités d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance»**

**1.6 Question de M. Fabian Maingain, intitulée «Inégalités d'accès à l'accueil de la petite enfance à Bruxelles et déficit structurel de places en crèche»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Aujourd'hui, il ne suffit plus d'être un jeune parent prévoyant pour obtenir une place en crèche. Il faut aussi avoir la bonne adresse, la bonne langue, le bon revenu. C'est ce que révèle de manière implacable une récente étude qui a été publiée dans «*Brussels Studies*» et qui met en lumière les profondes inégalités d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance.

En effet, les familles les plus précaires – souvent francophones, résidant dans l'ouest à Bruxelles, sans véhicule – peinent à trouver une place. Et quand ces familles ont la chance de trouver une place, elles doivent accepter des conditions parfois inadaptées à leur réalité: horaires restreints, éloignement géographique, manque de souplesse dans l'organisation de ces gardes, etc.

Pendant ce temps, d'autres parents, plus aisés, mieux informés et mieux situés, ont la possibilité de comparer les offres et peuvent même, parfois, s'offrir le luxe de choisir entre plusieurs crèches. Concrètement, les familles précarisées et francophones accèdent trois fois moins souvent à une place que les familles mieux situées ou plus mobiles. D'après l'étude de «*Brussels Studies*», les inégalités se jouent donc avant la naissance et fragilisent durablement les parcours d'insertion, d'émancipation et l'égalité des chances.

Face à ce constat, les chercheurs recommandent notamment la création massive de places dans les communes sous-dotées – ils estiment qu'il faudrait entre 7 000 et 10 000 places –, l'extension du barème proportionnel au revenu ou encore une plus grande transparence des règles d'admission. Bien sûr, ils recommandent aussi l'indispensable revalorisation urgente des métiers de la petite enfance.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette étude parue dans «*Brussels Studies*»? Disposez-vous de données similaires pour ce qui concerne la Wallonie? Quelles mesures concrètes avez-vous prévu d'instaurer pour lutter contre ces «crèches à deux vitesses»? Comment avez-vous prévu de garantir un accès juste, transparent et socialement cohérent, notamment en harmonisant les pratiques d'inscription? Avez-vous prévu de revaloriser, enfin, les professionnels du secteur de la petite enfance qui, il y a peu, manifestaient devant votre cabinet?

**Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés).** – Un arrêt récent de la Cour constitutionnelle a invalidé la mesure flamande qui accordait une priorité d'accès aux crèches aux parents travaillant au moins à 4/5, au motif qu'elle engendrait une discrimination. Cette décision réinterroge les mécanismes de hiérarchisation dans l'accès aux places d'accueil, dans un contexte où la pénurie reste aiguë.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, Madame la Ministre, vous avez rappelé les critères de priorité actuels, en faveur des parents qui travaillent, qui sont en recherche d'emploi ou qui suivent une formation. Ces priorités répondent à la nécessité de garantir des critères de sélection non arbitraires, ce qui semble aussi important dans le chef des parents. Toutefois, la question de l'équité dans l'accès à l'accueil de la petite enfance demeure, particulièrement à Bruxelles.

Une étude fouillée publiée ce 8 mai dans «*Brussels Studies*» dresse un constat préoccupant: entre 7 000 et 10 000 places supplémentaires seraient nécessaires à Bruxelles. L'étude pointe en particulier les fortes disparités selon le quartier, la langue, le revenu ou encore la mobilité des familles. Elle montre que les familles les plus précaires, souvent francophones et résidant dans l'ouest de Bruxelles, accèdent trois fois moins facilement à une place en crèche que les familles favorisées. Ce constat prend une acuité particulière dans le contexte actuel où la Région bruxelloise dispose d'un gouvernement en «affaires courantes», si je puis m'exprimer ainsi.

Les chercheurs formulent plusieurs recommandations: augmentation massive de l'offre, application généralisée du barème proportionnel, harmonisation des règles d'admission et des horaires, et, surtout, revalorisation des métiers de l'accueil.

Quelle est votre analyse de la décision de la Cour constitutionnelle et de ses éventuelles implications pour les critères de priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelle lecture faites-vous des conclusions de l'étude parue dans «*Brussels Studies*»? Comment analysez-vous la situation spécifique de Bruxelles que cette étude met en évidence? Quelles actions ou collaborations envisagez-vous pour répondre aux besoins spécifiques de la Région bruxelloise en matière d'accueil et de soutien aux familles?

Enfin, vous avez plusieurs fois exprimé votre engagement en faveur de la revalorisation des métiers de la petite enfance, condition essentielle à toute extension de l'offre. Quel est l'état d'avancement de ce chantier?

**Mme Leila Agic (PS).** – Une récente étude publiée dans «*Brussels Studies*» met en lumière les profondes inégalités qui affectent l'accès à l'accueil de la petite enfance, en particulier en Région de Bruxelles-Capitale. Cette enquête, menée par des chercheurs de l'Université libre de Bruxelles (ULB) et de l'*Universiteit van Gent* (UGent), confirme ce que de nombreuses familles vivent au quotidien: la recherche d'une place en crèche relève du parcours du combattant et certaines réalités sociales et territoriales rendent ce défi encore plus inégalitaire. En effet, la facilité d'obtenir une place en crèche ne dépend pas seulement de la demande, mais aussi – et surtout – du quartier, de la langue parlée à la maison et du niveau de revenu. Autrement dit, à Bruxelles, l'accès à l'accueil de la petite enfance reste profondément inégalitaire.

Les données sont préoccupantes. Malgré une baisse de la natalité de 25 % en quinze ans, la situation ne s'est pas améliorée: au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région de Bruxelles-Capitale comptait 45 000 enfants de moins de 3 ans, pour seulement 20 500 places d'accueil reconnues. Cette pénurie globale cache en réalité des inégalités plus structurelles. Le taux d'accès à une place en crèche varie fortement selon le profil des familles: il est de 71 % pour les couples bilingues vivant en périphérie, mais tombe à 25 % pour les familles francophones, à faible revenu, résidant dans l'ouest de Bruxelles.

Les familles vivant dans des quartiers populaires à Molenbeek, Koekelberg, Jette, ou Anderlecht ont jusqu'à trois fois moins de chances d'obtenir une place que celles résidant dans les quartiers plus aisés ou en périphérie. À cela s'ajoute un manque criant de transparence dans les règles d'admission, une inadéquation des horaires des crèches et une offre de places insuffisante malgré les besoins manifestes. Les chercheurs soulignent également l'impact de la distance géographique: les familles sans véhicule doivent souvent parcourir de longues distances pour trouver une place, ce qui complique fortement le retour à l'emploi ou la poursuite d'une formation, en particulier pour les parents précaires ou isolés.

Face à cette réalité, les chercheurs proposent des pistes concrètes: une augmentation massive de l'offre, notamment dans les communes sous-dotées – 7 000 à 10 000 places supplémentaires seraient nécessaires –; une extension du barème proportionnel au revenu pour casser la logique d'exclusion par le prix; une plus grande transparence dans les règles d'admission; une harmonisation des horaires et des services en fonction des réalités sociales; surtout, la revalorisation des métiers de la petite enfance comme pierre angulaire.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'étude de «*Brussels Studies*»? Quel regard portez-vous sur cette analyse et sur les recommandations des chercheurs? Quelles actions concrètes votre gouvernement entend-il prendre pour augmenter l'offre de places dans les communes les moins dotées, en particulier dans l'ouest de Bruxelles? Soutenez-vous l'idée d'étendre autant que possible le barème proportionnel au revenu aux milieux d'accueil non subventionnés, afin

de garantir une équité financière entre les familles? Comment envisagez-vous de renforcer la transparence et l'équité dans les procédures d'attribution des places? Quelles mesures spécifiques prévoyez-vous pour adapter les horaires des crèches aux réalités des travailleurs?

Enfin, quelles initiatives comptez-vous prendre pour améliorer les conditions de travail, la formation et la rémunération du personnel de la petite enfance, sans lequel aucune réforme ne sera possible?

**M. Fabian Maingain (Indépendant).** – Je tenterai de ne pas répéter ce que viennent de dire mes collègues. Le constat est là: il y a certes moins de bébés en Région de Bruxelles-Capitale, mais il n'y a toujours pas assez de places de crèche. Pour 45 000 enfants de moins de 3 ans, il existe seulement 20 500 places d'accueil en crèche. Concernant l'accès à ces places d'accueil, il existe donc, si pas une discrimination, au moins une pénurie qui touche davantage les familles francophones bruxelloises.

C'est une étude de la revue «*Brussels Studies*» qui attire l'attention sur ce problème. Ce dossier doit nous interpeller au vu des déséquilibres en termes d'accessibilité, de la répartition géographique des places en crèche en Région bruxelloise, du problème du nord-ouest de la Région, ainsi que des autres réalités sociologiques.

Madame la Ministre, confirmez-vous les résultats avancés par cette étude concernant le déficit de places d'accueil, tant pour le volume global que pour la répartition territoriale et sociale dans la Région de Bruxelles-Capitale? Disposez-vous, à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un état des lieux actualisé de l'offre d'accueil subventionnée pour les enfants de 0 à 3 ans à Bruxelles? Si oui, pouvez-vous le transmettre?

Quelles mesures sont-elles actuellement appliquées pour renforcer l'offre, en particulier dans les zones identifiées comme sous-dotées? Dans quelles proportions ont-elles permis de combler ce déficit ces dernières années? Quelles actions avez-vous imaginées pour garantir une meilleure adéquation entre les horaires d'accueil proposés et les réalités de vie des familles? Enfin, dans quelle mesure les leviers de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettent-ils d'agir pour réduire les inégalités d'accès constatées et documentées par les chercheurs?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'ai comme vous pris connaissance de cette étude réalisée au mois de juillet 2024 par *perspective.brussels* et consacrée à l'accessibilité des milieux d'accueil de la petite enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Cette étude se base sur les données fournies par l'ONE et *Kind en Gezin* et sur un ensemble d'hypothèses de travail.

Tout d'abord, il est nécessaire de nuancer les propos qui indiquent que la situation ne s'améliore pas: en dix ans, le nombre de places autorisées par la Fédération

Wallonie-Bruxelles à Bruxelles est passé de 9 472 à 12 974, soit une progression de 37 %, alors que la population âgée de 0 à 3 ans a fortement diminué durant la même période. Le taux de couverture ONE est passé de 23,3 % en 2013 à 40,4 % en 2023 pour la Région de Bruxelles-Capitale. Je partage toutefois le constat que cela ne veut pas dire que l'offre est répartie équitablement sur le territoire de la Région.

Cette étude contient quatre recommandations que je ne peux que partager. La première est la nécessité de «monitorer» l'offre. L'ONE a lancé cette année un premier *monitoring* du système d'accueil de la petite enfance. Nous serons bien entendu attentifs aux résultats de ces travaux.

La deuxième recommandation est la création de places. Les investissements publics se poursuivent dans le cadre du Plan «Cigogne +5200» qui réservait une prépondérance au critère du taux de couverture le plus faible. L'objectif était d'harmoniser les taux de couverture entre communes en remontant les plus faibles. Toutefois, pour que ces moyens atteignent cet objectif, il faut que les porteurs de projets se mobilisent. Or, lors du dernier appel à projets pour la Région bruxelloise et malgré les actions d'accompagnement organisées, le nombre de places retenues a malheureusement été inférieur au nombre de places disponibles en Région bruxelloise.

La troisième recommandation est l'accessibilité financière des milieux d'accueil. Il est important de noter que, depuis dix ans, le nombre de places liées à une participation financière libre des parents a légèrement diminué et que toutes les places «Cigogne» créées depuis 2013 sont financées par une participation financière proportionnelle aux revenus des parents. L'évolution va donc dans le bon sens.

Enfin, l'étude recommande la diversification de l'offre d'accueil et la gestion des inscriptions. Dans un premier temps, il est nécessaire de mieux connaître les besoins des familles, que ce soit en places d'accueil ou en soutien à l'inclusion sociale et à la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. À ce jour, une première étape a été franchie avec la gestion des pré-demandes d'accueil. Ce système a pour objectif de capter les réels besoins des familles. Certes, il doit encore être affiné, mais il nous donnera des premières indications et il est prévu que l'outil soit évalué cet été. Dans un second temps, si le modèle «crèche» est essentiel et répond à la plupart des besoins, nous devons réfléchir aux modèles alternatifs qui permettraient de satisfaire les besoins particuliers comme ceux des travailleurs ayant des horaires atypiques, des populations en situation précaire et des personnes en processus de réinsertion professionnelle qui demandent un accompagnement plus soutenu.

À cet effet, je vous rappelle que, dans la Déclaration de politique communautaire, il est proposé de développer «d'autres possibilités d'accueil de la petite enfance complémentaires aux milieux d'accueil traditionnels permettant de répondre à

des besoins plus spécifiques (accueil occasionnel et de courte durée d'enfants en fonction des besoins des parents), ponctuels ou limités dans le temps, ou simplement de rencontrer l'objectif de bien-être et de socialisation pour tous les enfants et éviter l'isolement social des parents».

Cependant, la structure typique pose des difficultés d'organisation et a un coût important. Son implémentation doit être réfléchie au regard des besoins des familles, mais aussi du bien-être de l'enfant et du personnel d'accueil. Enfin, il faut souligner que les règles d'inscription d'un enfant dans un milieu d'accueil et les règles de priorisation sont inscrites dans l'arrêté du 22 mai 2019 du Gouvernement de la Communauté française fixant le régime transitoire des milieux d'accueil, modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subvention des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s et abrogeant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil, l'arrêté du 1er février 2017 approuvant le règlement de l'Office relatif à l'autorisation d'accueil, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 mai 2004 relatif à la reconnaissance des formations et qualifications du personnel des milieux d'accueil, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 septembre 2003 relatif aux cas de force majeure et circonstances exceptionnelles, l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juin 2003 fixant la liste des catégories de services ou institutions dispensées d'autorisation et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2007 portant approbation des modalités fixées par l'ONE en vertu de l'article 18 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation des milieux d'accueil. Cet arrêté s'applique à tous les milieux d'accueil.

En ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération et la formation du personnel d'accueil, je suis en contact régulier avec les partenaires sociaux du secteur, comme cela a été évoqué au début de notre réunion. À ce propos, la commission de concertation, organe paritaire prévu par le décret du 18 avril 2024 portant réforme de la gouvernance de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE), s'est réunie pour la première fois la semaine dernière et une prochaine rencontre est déjà planifiée. Nous travaillons ensemble à la mise en œuvre des accords du secteur non marchand et des dispositions de fin de carrière. Cependant, ce travail demande du temps et nous n'aurons pas des résultats visibles tous les quinze jours.

Selon une première analyse, l'arrêt de la Cour constitutionnelle n'impactera pas les critères de priorité fixés actuellement en Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, la Cour n'a pas remis en cause le fait de tenir compte dans une plus large mesure de la situation d'emploi ou de formation des familles qui ont besoin d'un accueil pour leur enfant. Elle a estimé qu'il n'est pas raisonnablement justifié de

donner une priorité absolue aux familles qui, au total, travaillent ou suivent une formation pour au moins un quatre cinquième temps.

La situation en Fédération Wallonie-Bruxelles est complètement différente. Les priorités ne sont jamais absolues. Elles peuvent être accordées ou non par le milieu d'accueil. De plus, elles s'attachent globalement à la situation de l'enfant ou à la situation socio-économique des parents.

En ce qui concerne les actions à mettre en œuvre, rappelons que la Région de Bruxelles-Capitale n'a toujours pas de gouvernement, ce qui constitue un frein à nos possibilités d'agir. En attendant, nous suivons la réalisation des projets retenus dans le cadre du Plan «Cigogne +5200». Mon cabinet avait rencontré à cet égard celui du ministre-président bruxellois Rudi Vervoort et j'ai moi-même à nouveau rencontré son représentant avec *perspective.brussels* vendredi dernier.

Les interlocuteurs se sont montrés confiants par rapport à la concrétisation budgétaire des places en Région bruxelloise. Dès l'installation du gouvernement, mon intention est de travailler avec lui pour relancer un appel à projets et attribuer les places disponibles non pourvues.

En ce qui concerne la revalorisation des métiers de la petite enfance, en plus de la concertation régulière avec les partenaires sociaux pour avancer sur les conditions de travail et de rémunération, j'ai entamé un travail la semaine dernière avec mes collègues Valérie Glatigny, Élisabeth Degryse et Pierre-Yves Jeholet à ce sujet. En effet, la revalorisation du personnel passera par une revalorisation des filières de formations initiales, de formations pour adultes et de formation en alternance, mais aussi par la revalorisation de ce métier auprès des personnes en recherche d'emploi. Le premier objectif est de définir les pistes d'action à mener conjointement.

Enfin, pour répondre à la demande de M. Maingain sur l'état des lieux de l'offre d'accueil subventionnée pour les enfants de 0 à 3 ans à Bruxelles, je vous invite à prendre connaissance des rapports d'activité de l'ONE dans lesquels toutes ces informations sont détaillées.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse très détaillée. Je note qu'à ce jour, il n'y a pas de données équivalentes à celles de l'étude de «*Brussels Studies*» pour la Wallonie. Il serait intéressant de mandater une instance, telle que la Conférence permanente du développement territorial (CPDT), ou une autre, pour effectuer cet examen de la disponibilité de l'offre en fonction de données géographiques. Le fait que l'ONE ait lancé un monitoring de l'offre est positif. Toutefois, il serait utile d'obtenir une vue la plus complète possible de la situation, ce qui permettra ensuite d'établir une analyse sociologique plus fouillée.

Je suis satisfaite d'entendre que l'idée d'une participation financière proportionnelle aux revenus est aujourd'hui un critère essentiel, et ce, depuis le Plan «Cigogne». Vous vous inscrivez ainsi dans la continuité, un autre élément positif.

Enfin, vous êtes en contact régulier avec les travailleurs et les travailleuses du secteur de la petite enfance, en particulier pour mettre en œuvre l'accord du secteur non marchand; les choses avancent donc dans la bonne direction.

Nous resterons attentifs à ces éléments. Pour mon groupe, il est en effet indispensable de mettre fin à ce système de crèches à deux vitesses et il est impératif que tous les parents disposent d'une offre suffisante. Je me doute cependant qu'il n'est pas possible de faire des miracles en quelques mois. Nous continuerons à suivre ce dossier de près.

**Mme Sophie Fafchamps (Les Engagés).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très détaillée, sur autant de volets différents. Trois points en particulier ont retenu mon attention.

Le premier est que, dans la situation de pénurie actuelle, il ne faut rien écarter. Il faut garder toutes les situations à l'œil en se disant que l'on peut créer des choses innovantes. Vous ne l'avez pas dit, faisant preuve en cela de modestie, mais je rappelle que vous travaillez avec une *task force* pour réfléchir à la manière de réaliser un nouveau Plan «Cigogne» – qui aura peut-être un autre nom – pour développer une offre diversifiée.

Le deuxième point que je retiens est que la discrimination que la Cour constitutionnelle a condamné en Flandre ne s'appliquerait pas chez nous. C'est plutôt rassurant, car, dans une situation de pénurie, il faut permettre certaines priorisations qui ne doivent, toutefois, pas être absolues. Il convient de laisser la place à ceux qui en ont le plus besoin. De ce point de vue, la situation commence à devenir alarmante à Bruxelles. La Région n'a toujours pas de gouvernement de plein exercice, ce qui empêche d'avancer dans ce dossier.

Le dernier point est la valorisation du métier de puéricultrice ou puériculteur. Il est crucial de resituer ces métiers. Ils sont difficiles, mais essentiels, nobles et importants. Je salue votre initiative d'avoir rencontré d'autres ministres pour faire avancer la réflexion dans ce sens.

**Mme Leila Agic (PS).** – Je reste extrêmement inquiète concernant les chiffres de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment dans le nord-ouest de Bruxelles. Cela me touche particulièrement, car je vis dans l'une de ces communes et que je suis quotidiennement interpellée par des parents ou des mères qui doivent reprendre le travail et qui n'ont pas de places en crèche pour leur enfant ou bien qui finissent par obtenir une place lorsque leur enfant a déjà dix, onze ou douze mois.

La question principale réside dans la manière de garantir la liberté financière aux femmes qui hésitent sérieusement entre continuer à travailler ou rester à

la maison, parce qu'elles ne trouvent pas de place en crèche ou trouvent une place qui coûte entre 700 et 800 euros par semaine. Une députée comme moi pourrait se permettre de payer un tel tarif, mais ce n'est pas le cas d'une grande partie des femmes en Région de Bruxelles-Capitale, en particulier dans ces quartiers. Or, ce qui est terrible, ces quartiers sont précisément ceux où vivent des personnes qui exercent des métiers avec des salaires précaires et qui ne peuvent absolument pas payer autre chose que des places en crèche avec des tarifs adaptés à leurs revenus.

Pour le moment, il n'y a pas de gouvernement bruxellois. J'espère que la Région se dotera rapidement d'un exécutif qui sera attentif à ce problème. Entretemps, Madame la Ministre, il serait opportun que vous rencontriez les échevins de ces communes pour examiner avec eux comment les soutenir pour répondre aux demandes et créer des places rapidement. Dans les communes, la situation budgétaire est, elle aussi, délicate. Il faut donc que tous les niveaux de pouvoir se parlent et se coordonnent pour répondre à cette demande qui est essentielle pour bon nombre de familles, pour la liberté et les droits des femmes à Bruxelles.

**M. Fabian Maingain (Indépendant).** – Le gouvernement bruxellois a aussi travaillé avec la Fédération Wallonie-Bruxelles lors des deux dernières mandatures pour assurer un rattrapage, mais la situation est toujours problématique. Concernant la répartition géographique, face au peu de réponses aux appels à projets qui visent les taux de couverture les plus bas, il y a un vrai travail à mener, notamment dans les communes. Votre parti, Madame la Ministre, est d'ailleurs souvent présents dans ces communes du nord-ouest de Bruxelles.

Au-delà de ce problème, des structures alternatives, qui ont rencontré des difficultés pour répondre aux normes de l'ONE, ont dû fermer, alors qu'elles auraient pu offrir un complément de places ainsi qu'un fonctionnement plus souple permettant de répondre aux problèmes liés aux horaires. Je vous invite donc à travailler aussi sur cet aspect-là, en accordant plus de souplesse, notamment aux milieux d'accueil privés.

### ***1.7 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Vulnérabilité des enfants face aux impacts des dérèglements climatiques»***

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Madame la Ministre, une autre étude tout aussi récente, menée par une équipe internationale de chercheurs belges, suisses et canadiens, révèle qu'un réchauffement global de 3,5°C d'ici à 2100 exposerait 92 % des enfants nés en 2020, soit 111 millions d'enfants, à des vagues de chaleur extrême au cours de leur vie, ou à d'autres phénomènes comme des pertes de récolte, des crues fluviales, des incendies, des sécheresses ou des cyclones.

Les effets de cette chaleur dangereuse sont aujourd'hui largement documentés: risques accrus pour la santé physique et mentale, fermeture d'écoles, accès perturbé à l'eau potable et à la nourriture. Ces impacts sont encore plus graves pour les enfants vulnérables sur le plan socio-économique, car ils subiront de manière

disproportionnée les conséquences du dérèglement climatique. Sachant que les enfants d'aujourd'hui seront les principales victimes de demain, il y a urgence: nous devons agir.

Madame la Ministre, comment tiendrez-vous compte de la vulnérabilité des enfants soumis aux impacts du dérèglement climatique? Quelles mesures structurelles de protection, d'adaptation et de prévention avez-vous prévues dans les milieux fréquentés par les enfants, à savoir les crèches, les écoles, les maisons de jeunes et les institutions de l'aide à la jeunesse, notamment, pour les protéger des phénomènes extrêmes comme les canicules ou les inondations?

Menez-vous une réflexion sur les adaptations aux changements climatiques dans les bâtiments qui accueillent les enfants? Comment la politique de l'enfance est-elle articulée avec les politiques climatiques et environnementales, que gèrent vos collègues – vous siégez dans les deux gouvernements – et qui sont liées à l'objectif de neutralité carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, en 2024, le Fonds Houtman a soutenu «Eco-Emois», une étude exploratoire visant à mieux comprendre l'éco-anxiété chez les jeunes et les enfants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les pistes proposées par ce rapport sont d'accompagner l'adaptation des enfants et des jeunes au changement climatique et écologique par l'acceptation d'éco-émotions négatives, et parallèlement, par la culture des émotions positives, sources de persévérance et d'une bonne santé mentale.

Je rappelle que la subvention relative au projet «Accueil en transition écologique» (ACTE) permet aux milieux d'accueil subventionnés d'entamer ou de renforcer leur démarche environnementale, vers une transition écologique.

L'accompagnement du secteur de l'enfance dans la transition écologique est un objectif stratégique du contrat de gestion actuel de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). La dimension environnementale fait d'ailleurs l'objet d'un travail continu à l'ONE pour tous ses bénéficiaires. L'ONE s'inscrit donc dans les objectifs de transition écologique portés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers le plan de transition écologique qui vise la neutralité carbone à l'horizon 2050, en cohérence avec les engagements climatiques européens et régionaux.

Cette démarche se traduit notamment par la sensibilisation et la formation des professionnels aux questions environnementales, telles que l'alimentation durable, la gestion des déchets, le contact avec la nature, et par la définition d'un cadre lors de la rénovation et la construction d'infrastructures pour des milieux d'accueil de la petite enfance, avec le soutien des Régions.

Cela se traduit aussi par une sensibilisation accrue des enfants et des jeunes aux questions environnementales, à travers l'éducation et des activités proposées

dans les structures d'accueil, les écoles de devoirs et les centres de vacances. Ces espaces intègrent progressivement des pratiques écoresponsables et des programmes de sensibilisation adaptés à l'âge des enfants.

Les associations de jeunesse encouragent la participation active des jeunes à la réflexion et à l'action climatique en soutenant des projets qui leur sont destinés et en favorisant leur implication dans les démarches collectives pour un avenir durable. Cette approche vise à développer leur citoyenneté et à leur donner les moyens de devenir des acteurs de la transition écologique.

Enfin, la coordination entre les différentes politiques publiques permet d'assurer que les mesures prises pour atteindre les objectifs climatiques tiennent compte du bien-être, de la santé et de la protection des enfants, en anticipant les impacts des changements environnementaux sur cette population particulièrement vulnérable.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'aimerais clarifier un point: lorsqu'on parle d'éco-anxiété, cela ne se passe pas que dans la tête des enfants. Ce n'est pas un phénomène psychologique où seule, la santé mentale serait en jeu. Il s'agit de phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes qui affecteront l'ensemble de la population, et en particulier, les plus vulnérables que sont les enfants.

Certes, il est nécessaire de travailler sur l'éco-anxiété, mais il est également indispensable d'adapter nos pratiques. Vous avez cité, entre autres, l'alimentation et la sensibilisation à la nature. Reste la question cruciale des bâtiments scolaires qui sont souvent largement inadaptés en matière d'efficacité énergétique, d'isolation et de qualité de l'air. Nos enfants sont accueillis dans des bâtiments vétustes.

J'insiste également sur la végétalisation des cours de récréation. Je suis très déçue d'apprendre que le ministre wallon de l'Environnement, Yves Coppieters, a décidé de mettre fin aux subventions alloués à «Ose le vert, recrée ta cour», un projet financé par la Région wallonne visant à végétaliser les cours de récréation, sous prétexte que l'impact positif sur la biodiversité serait faible. Là n'est pas l'enjeu! Le but est d'offrir aux enfants un accès à une cour de récréation végétalisée plutôt qu'à un espace bétonné et terriblement chaud en été.

J'espère que vous prendrez cette thématique de l'enfance à bras-le-corps, lorsque les discussions climatiques auront lieu au gouvernement, car les enfants sont les premières victimes à subir les conséquences du dérèglement climatique.

### ***1.8 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Inclusion des personnes en situation de handicap dans l'extrascolaire»***

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – En janvier dernier, l'association Bruxelles accueil et développement pour la jeunesse et l'enfance (Badje), la Ligue

des droits de l'enfant et la Ludothèque adaptée pour enfants et adultes atteints d'un handicap ouverte à tous (Luape) ont présenté des recommandations pour des activités extrascolaires inclusives à Bruxelles. N'ayant pas pu participer à cette présentation et étant particulièrement attachée à l'inclusion des personnes en situation de handicap, j'ai personnellement rencontré des représentants de ces organismes afin qu'ils m'exposent leur plaidoyer.

Si des avancées ont déjà été réalisées, force est de constater que de nombreux enfants handicapés se heurtent encore à des difficultés pour accéder à des espaces de loisir essentiels à leur développement et à leur épanouissement. Ces constats, issus non seulement du plaidoyer des organismes susmentionnés, mais également du récent rapport de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ), soulignent l'importance d'agir de manière concertée et structurée pour lever les obstacles persistants.

En effet, plusieurs textes nationaux et internationaux, comme la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et l'article 22<sup>ter</sup> de la Constitution belge, consacrent le droit à l'inclusion dans la société. Un accueil extrascolaire inclusif repose sur des valeurs de solidarité, de coopération, d'équité, d'entraide et de respect des enfants et des familles. Chez Les Engagés, nous sommes attentifs à ce que chaque personne trouve sa place dans la société.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance du plaidoyer commun de Badje, de la Ligue des droits de l'enfant et de la Luape? Leurs propositions vous paraissent-elles susceptibles de renforcer les dispositifs existants? Par ailleurs, dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement rappelle sa conviction selon laquelle un accueil de qualité est non seulement une réponse à un besoin des parents, mais aussi un droit pour chaque enfant, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans cette dynamique, envisagez-vous de renforcer la collaboration avec des acteurs tels que Badje, la Ligue des droits de l'enfant et la Luape afin de construire ensemble des solutions adaptées aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap? Enfin, plusieurs autres leviers relèvent des compétences d'autres membres du gouvernement; dès lors, une concertation est-elle déjà envisagée ou planifiée pour élaborer une réponse globale à ces questions?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'ai bien pris connaissance des rapports des trois organismes que vous avez évoqués, Madame la Députée. Ceux-ci mettent en avant plusieurs axes essentiels, notamment le travail d'ajustement du cadre légal et institutionnel qui favorise l'accessibilité des espaces pour tous les enfants. À cet égard, un comité d'orientation vient de relancer les travaux relatifs à la réforme du secteur de l'accueil temps libre (ATL). Celle-ci nous permettra notamment d'effectuer le travail d'ajustement visant le

renforcement des dispositifs de soutien à l'inclusion dans ce secteur, ainsi que la sensibilisation à l'accueil de toutes les formes de diversité et aux principes pédagogiques favorables à l'inclusion.

Les propositions émises vont dans le même sens, c'est-à-dire vers une approche d'accessibilité universelle. C'est sur cette base que l'ONE, depuis quelques années déjà, met des outils et démarches à la disposition des professionnels afin de garantir les conditions d'un accueil de qualité pour tous les enfants et leur famille, quelles que soient leurs caractéristiques. Cette volonté d'accessibilité sans aucune discrimination est d'ailleurs inscrite dans les dispositions figurant dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 décembre 2003 fixant le code de qualité et de l'accueil.

Des objets et outils pédagogiques, ainsi que de la documentation, sont disponibles auprès de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Les professionnels qui souhaitent emprunter une malle d'objets permettant de créer des activités inclusives peuvent aussi bénéficier d'un module d'accompagnement en prenant contact avec un membre de la *task force* «Accessibilité» de l'ONE. Ce module leur permet de travailler sur l'accueil pour tous à travers plusieurs interrogations: comment aller à la rencontre des familles? Quelles clés permettent d'engager ou de consolider des partenariats avec le réseau local? Qui peut aider les professionnels et de quelle façon? Bref, il s'agit pour l'équipe de faire de son lieu d'accueil un lieu où chacun se sent bien.

Enfin, un large éventail de formations est disponible dans le catalogue de formations continues destiné aux professionnels de la petite enfance. Ces formations visent non seulement à approfondir leurs connaissances et à développer leurs pratiques, mais aussi et surtout à travailler leur représentation et à renforcer leur confiance dans leur capacité à accueillir chaque enfant et chaque famille sans discrimination.

Il existe déjà de multiples collaborations, aussi bien ponctuelles ou occasionnelles que pérennes, avec les organismes que vous avez évoqués. L'association Badje et la Luape sont déjà des partenaires directs de l'ONE pour différentes actions. Nous n'avons pas lancé de concertation spécifique à ce sujet, mais l'inclusion sera évidemment abordée lors des réunions du comité d'orientation travaillant sur la réforme globale de l'ATL.

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je suis rassurée d'entendre que vous êtes attentive à l'inclusion des associations susmentionnées dans la réforme de l'ATL, car il est important de travailler ensemble et certaines de leurs propositions nous semblent très intéressantes. Une concertation renforcée serait donc utile afin d'améliorer l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le cadre de l'accueil extrascolaire.

### ***1.9 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Rôle des services de promotion de la santé à l'école (PSE) dans la prévention des comportements à risque»***

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – La kétamine est un psychotrope couramment utilisé en chirurgie vétérinaire. Il s'agit d'une substance anesthésiante dont les effets peuvent s'avérer particulièrement préoccupants. Elle est notamment destinée aux chevaux, ce qui alimente d'ailleurs certaines plaisanteries parmi les usagers de cette drogue.

À faible dose, la consommation de la kétamine provoque un relâchement du corps et une sensation de détente activement recherchée par les consommateurs. Cependant, à dose plus élevée, elle entraîne des hallucinations et un sentiment de dissociation. Une surdose peut même provoquer une paralysie partielle ou totale du corps, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes pour la santé publique.

La députée fédérale Ludivine Dedonder a récemment interpellé le ministre de la Santé concernant l'augmentation alarmante des demandes de soins liées à la consommation de kétamine, dont le nombre est passé de 20 en 2020 à 560 en 2023. Par ailleurs, les consommateurs de cette drogue sont parfois extrêmement jeunes. La kétamine, souvent consommée en contexte festif, est facilement accessible et relativement bon marché.

Un enseignant de l'enseignement secondaire à Charleroi m'a fait part d'un témoignage particulièrement révélateur. Un élève lui a confié consommer de la kétamine chez lui, en dehors des heures de cours, expliquant que «dans les vapes, le temps passe plus vite». Dans ses classes depuis trois ans, l'élève a tissé un lien de confiance avec son enseignant, qui lui a alors demandé l'autorisation de transmettre cette information à sa direction dans le but d'agir de manière adéquate. Avec l'accord de l'élève, une rencontre a été organisée avec les services de promotion de la santé à l'école (PSE), à l'initiative de la direction et de l'enseignant, mais ces derniers ne peuvent assurer de réel suivi de la situation de l'élève, leur action étant limitée.

Madame la Ministre, comment les services de PSE s'organisent-ils pour gérer les situations de ce type? Quels sont les contours de leur pouvoir d'action? Existe-t-il suffisamment de sensibilisation autour des drogues dites «festives» dans les établissements scolaires? Qu'en est-il de la prévention et des campagnes de réduction des risques?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Il s'agit effectivement d'un sujet préoccupant. Tout d'abord, la question de la prévention des assuétudes est large et complexe. Le terme «assuétude» désigne toute habitude ou dépendance nocive et recouvre donc les questions liées à l'alcool, au tabac, aux drogues, aux jeux vidéo, aux réseaux sociaux ou encore à l'alimentation.

Par ailleurs, les compétences de PSE sont dévolues aux Régions et l'enseignement devrait également prendre sa part dans les contenus des cours afin de développer les compétences psychosociales essentielles pour adopter des comportements sains en général.

Différentes ASBL sont spécialisées sur ces questions. Les services PSE les abordent à la fois de façon collective et individuelle. Afin d'offrir une réponse à la préoccupation d'une direction d'école, ils peuvent soutenir la direction dans sa recherche de l'opérateur le plus adéquat pour l'école, et ce, dans le but d'une sensibilisation collective. Dans leur mission de suivi médical préventif, c'est-à-dire durant les bilans de santé, la question peut être abordée si l'élève en ressent le besoin. Le professionnel PSE peut, à ce moment-là, orienter l'élève ou les représentants légaux vers les services spécialisés les plus adéquats.

Il est important que la prévention de l'usage de drogues soit ciblée vers les groupes à risque, car une prévention générale peut involontairement aboutir à en normaliser et à en promouvoir l'usage. La recherche internationale suggère d'ailleurs qu'une prévention ciblée est nécessaire. Les campagnes de réduction des risques existent et sont de la compétence des Régions.

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir précisé le champ d'intervention des services PSE. Il est essentiel de prendre conscience que se procurer certains stupéfiants devient de plus en plus aisé. Les services et les écoles se sentent démunis face au phénomène relativement nouveau que constitue la consommation de kétamine par les jeunes. Il est important, utile et nécessaire de refaire passer des messages liés à la prévention, aux actions et aux relais existants.

### ***1.10 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Effets désastreux des écrans sur la santé des enfants»***

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Dans son ouvrage «*Écrans, un désastre sanitaire*», la neurologue et neurophysiologiste Servane Mouton alerte sur les effets dramatiques d'une exposition précoce et excessive aux écrans sur la santé mentale, physique et neurologique des enfants, en particulier de moins de six ans. Son analyse s'appuie sur des travaux scientifiques rigoureux et un rapport français sur cette problématique. Elle y décrit une dette chronique de sommeil, une épidémie mondiale de myopie, une augmentation de l'anxiété et de la dépression, ainsi qu'une altération du développement neurologique et socio-émotionnel des jeunes enfants, notamment en matière de langage, de régulation des émotions et de relations sociales. Ces constats sont particulièrement préoccupants.

Elle pointe également une double responsabilité, celle des modèles économiques des grandes plateformes numériques, dont le modèle économique est de capter et manipuler l'attention, et celle des États, accusés de retard et d'inaction dans la mise en place d'une régulation efficace. Cinq sociétés scientifiques françaises,

dont celle de pédiatrie et de psychiatrie de l'enfant, appellent à une prise de conscience collective: «les conséquences d'une exposition précoce et prolongée aux écrans sont avérées et ont déjà lourdement impacté une jeune génération sacrifiée sur l'autel de la méconnaissance... Mais en 2025, le doute n'est plus permis et les très nombreuses publications scientifiques internationales sont là pour nous le rappeler. Ni la technologie de l'écran ni ses contenus y compris ceux prétendument "éducatifs", ne sont adaptés à un petit cerveau en développement.»

Madame la Ministre, dans ce contexte alarmant, quelles mesures avez-vous prévues pour protéger efficacement les enfants, en particulier ceux de moins de six ans, des effets délétères des écrans? Avez-vous prévu une campagne de sensibilisation destinée aux parents et aux professionnels de l'enfance, sur les risques liés à l'usage des écrans et les bonnes pratiques à adopter?

Les recommandations de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et de Yapakpa en la matière vont-elles évoluer à la lumière des dernières avancées scientifiques? L'ONE suggère encore d'essayer de ne pas dépasser une demi-heure par jour avant quatre ans, et une heure par jour avant six ans. Nous pourrions nous dire qu'aujourd'hui, ces recommandations sont encore trop laxistes par rapport à l'évolution des connaissances scientifiques.

Quelles collaborations avez-vous initiées, par exemple avec vos collègues chargés de l'éducation, de la santé ou du numérique, pour une stratégie cohérente de prévention et de régulation? Enfin, face à l'inaction dénoncée par les experts, le gouvernement a-t-il prévu de soutenir, notamment au niveau européen, une régulation plus ferme des plateformes numériques afin de mieux protéger le cerveau en développement des enfants?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, le futur carnet «*Devenir et être parent, toute une aventure!*» évoquera différents sujets, notamment celui des écrans. L'importance de la liberté de mouvement, de découvrir son environnement, d'être en interaction avec d'autres adultes, de se socialiser avec d'autres enfants y sera abordée. Les parents y seront invités à se questionner sur leur propre utilisation des écrans.

Dans la continuité de la campagne «*Les enfants et les écrans*» menée par l'ONE, plusieurs documentaires sensibilisent le public sur ce thème. D'autres productions abordant l'usage des écrans sont diffusées sur la chaîne YouTube et sur les réseaux sociaux de l'ONE. Les recommandations de la campagne de l'ONE restent d'actualité: identifier l'environnement de l'enfant, faire le point sur son environnement pour prendre du recul; trouver l'équilibre en imposant certaines règles afin de gérer concrètement la nécessaire régulation; privilégier le dialogue en permettant à l'adulte d'identifier les habitudes ou toute situation problématique à laquelle l'enfant peut être confronté; être positif, car les bénéfices des nouvelles technologies existent et favorisent le développement de la créativité ainsi que la

découverte de contextes lointains; poser un cadre à l'enfant, qui peut varier fortement d'un cas à l'autre, en fonction de son âge, de ses compétences et de son contexte familial.

L'ONE s'informe des dernières avancées scientifiques sur les écrans et leurs impacts, mais veille à partager un message nuancé, à ne pas culpabiliser les familles et à montrer des pistes envisageables par les parents afin d'accompagner leurs enfants dans leur relation aux écrans afin de proposer d'autres activités. Je partage pleinement un tel message nuancé. Récemment, l'ONE s'est penché avec de nombreux professionnels sur la question de la technoférence, qui concerne l'impact de l'écran et la rupture qu'il crée dans la relation entre l'enfant et les parents. De plus, la cellule de santé mentale de l'ONE collabore avec l'UNICEF qui s'est aussi emparé du sujet. L'ONE concentre ses efforts sur des actions de prévention et d'information destinées aux familles. La régulation des plateformes numériques, bien qu'importante, dépasse mes attributions et nécessite effectivement une coordination des différents niveaux de pouvoir.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Madame la Ministre, j'entends que vous nous dites de ne pas culpabiliser les parents et nous limiter à des recommandations. D'un autre côté, j'entends Mme Galant qui veut interdire l'accès aux réseaux sociaux aux jeunes ayant moins de 15 ans et qui veut faire porter cette responsabilité sur les parents. Il y a parfois deux poids, deux mesures dans les approches du gouvernement. J'entends bien aussi que la régulation de ces plateformes dépasse vos compétences directes. Néanmoins, cela reste le cœur du problème: les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) ont pour modèle économique de capter et manipuler notre attention, en particulier celle des petits, des enfants et des adolescents. Il est véritablement scandaleux que ces plateformes numériques ne soient pas régulées.

Enfin, un dernier élément nous a été communiqué ce matin lors de nos échanges avec le délégué général aux droits de l'enfant. Il nous indiquait que plus de 40% des personnes sont en situation de vulnérabilité numérique et en incapacité de maîtriser l'ensemble des codes numériques – nous en faisons certainement partie. Les parents sont parfois bien souvent moins compétents en matière numérique que leurs enfants. Demander dès lors de responsabiliser les parents à veiller à empêcher l'enfant d'avoir accès à ces contenus est assez illusoire si un mécanisme de régulation plus fort n'est pas développé. Les entreprises qui développent malheureusement un modèle économique particulièrement pervers doivent être responsabilisées sur les effets des écrans sur les jeunes.

### ***1.11 Question de Mme Clémentine Barzin, intitulée «Suivi de l'enquête sur les activités d'écolo j»***

**Mme Clémentine Barzin (MR).** – Madame la Ministre, le mois dernier, je vous ai interrogée sur l'organisation par écolo j, le 5 avril dernier, d'une journée de débats en présence notamment de Rima Hassan, députée européenne de La France

insoumise, une personnalité controversée et connue pour ses propos polémiques, notamment sur la situation à Gaza.

Je rappelle sa prise de position sur le conflit entre Israël et le Hamas et sa déclaration selon laquelle «le Hamas a une action légitime du point de vue du droit international». Rima Hassan a également été entendue par la police dans le cadre d'une enquête pour apologie du terrorisme, à la suite d'une interview donnée en novembre 2023 au média «*Le Crayon*». Dans cette interview, elle laissait entendre que, selon elle, il était vrai que le Hamas menait une action légitime contre Israël. L'extrait a été supprimé. Je pourrais citer d'autres exemples.

Dans ma question orale du 8 avril dernier, j'ai précisé que ce n'était pas la première fois que des dérives de la part d'écolo j étaient soulignées. Mon groupe a régulièrement formulé des critiques à l'encontre de cette organisation, critiques qui soulignent l'incompatibilité de certaines initiatives d'écolo j avec sa mission première: former des citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS). L'organisation bénéficie pour cette mission d'une subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La gestion rigoureuse des deniers publics est une valeur fondamentale pour mon parti et j'ai réaffirmé notre engagement à en faire une priorité. En outre, dans le contexte actuel marqué par une montée inquiétante de l'antisémitisme lié, selon Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, à la guerre entre Israël et le Hamas, il est impératif que les pouvoirs publics protègent toutes les minorités.

Vous avez indiqué avoir mandaté votre administration pour faire la lumière sur cette affaire. Où en est-on aujourd'hui? Quel est le dernier montant alloué à écolo j par la Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles mesures spécifiques sont-elles prises pour garantir la transparence dans l'utilisation des subventions publiques accordées à des organisations comme écolo j?

Lors de notre échange, vous avez rappelé que le développement de l'esprit critique était un critère important, car il faut apprendre aux jeunes à se baser sur des informations variées. Selon l'enquête que vos services ont menée, cela a-t-il été le cas ou non, notamment lors de ce débat?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, j'ai effectivement pris connaissance du rapport d'inspection qui porte sur le festival Berta Cáceres organisé sur une journée par écolo j. Le rapport indique que la journée respecterait bien le cadre réglementaire et pédagogique des organisations de jeunesse (OJ). Il semble que la méthode utilisée par et pour les jeunes et l'approche pédagogique aient été présents de la création du festival jusqu'à son évaluation afin d'encourager l'approche critique des jeunes.

Chaque conférence aurait débuté par une clarification de la thématique pour que les jeunes présents soient informés de l'angle choisi et puissent y assister en toute

connaissance de cause. La modération aurait été assurée par des jeunes formés auparavant à l'exercice. Lors de chaque événement, une personne de confiance était présente et pouvait être interpellée en cas de désaccord avec ce qui était vécu.

Je rappelle que les plans quadriennaux de toutes les OJ et groupements ont été analysés par les services de l'administration l'année dernière lors des renouvellements des agréments. L'association écolo j respectait intégralement, selon cette analyse, les prescrits sur le plan tant qualitatif que quantitatif.

Concernant l'aspect budgétaire, les subventions que reçoit écolo j pour ses missions en tant qu'OJ s'élèvent à 263 869 euros. Ces montants sont justifiés, d'une part, par l'application du système d'information du cadastre de l'emploi (SICE) et par les comptes et bilans pour la partie de subventions relative au fonctionnement et, d'autre part, par l'évaluation du rapport d'activité annuelle communiqué à l'administration.

**Mme Clémentine Barzin (MR).** – Le montant de la subvention est élevé. En observant les invitations pour l'événement et l'absence, selon moi, d'un débat contradictoire, j'estime qu'il y a un problème. Je remarque votre prudence et l'utilisation du conditionnel dans votre réponse, Madame la Ministre. Toutefois, vos services indiquent que l'OJ aurait respecté les critères. Je vous demanderai, par voie écrite, de me transmettre ce rapport.

Je vous invite à réaffirmer les prescrits auprès des organisations de jeunesse, en particulier écolo j. L'organisation de ce débat a semé des doutes, étant donné la participation d'une personnalité controversée, dont l'expression ne s'inscrit pas du tout dans la logique d'un esprit critique.

Les OJ jouent un rôle essentiel pour la formation des jeunes en tant que citoyens. C'est une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de mon groupe. Nous y resterons attentifs.

### ***1.12 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Lutte contre l'homophobie»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Une étude menée auprès de 1 500 jeunes en 2023 et publiée récemment en Flandre dévoile qu'un Flamand sur cinq trouve acceptable une agression contre une personne homosexuelle. Ce pourcentage a plus que doublé en à peine cinq ans. Parmi les autres chiffres glaçants de cette étude, on apprend que 20 % des jeunes veulent la suppression du mariage homosexuel ou sont opposés au fait d'avoir un professeur homosexuel. Preuve supplémentaire de l'intolérance ambiante, seulement 66 % des jeunes estiment que les homosexuels peuvent mener leur vie comme ils l'entendent.

Ces chiffres sont choquants et doivent nous pousser à nous interroger sur les raisons de la montée de l'homophobie. Ils s'inscrivent dans la lignée d'autres

tendances déjà observées. En France, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a mis en évidence, dans son baromètre annuel sur le sexisme, l'adhésion aux idées masculinistes d'une minorité grandissante de jeunes hommes, et ce, en réaction aux mouvements féministes et lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+).

Madame la Ministre, disposez-vous de données permettant de juger de l'augmentation de l'homophobie chez les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles? Des organisations de jeunesse déploient-elles des actions de sensibilisation spécifiques sur ce sujet? Est-il prévu de les renforcer compte tenu de ces signaux d'alerte? Pour déconstruire certains discours homophobes – donc illégaux –, la Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et d'un réseau d'opérateurs compétents pour dispenser ces activités.

Au vu des chiffres que nous présente l'étude susmentionnée, il nous semble indispensable de multiplier les activités d'EVRAS au-delà des murs de l'école. Pour cela, l'EVRAS ne doit éviter aucun sujet jugé tabou par certaines associations ultraconservatrices. Ainsi, nous nous inquiétons de l'ouverture faite par votre collègue Valérie Glatigny d'intégrer, au sein des groupes d'évaluation, des organismes proches de l'extrême droite. Le gouvernement vous ayant désignée à la présidence du comité d'accompagnement chargé de veiller à la bonne application de l'accord de coopération, pouvez-vous nous certifier que les associations ultraconservatrices et proches de l'extrême droite – telles que l'institut Thomas More, Innocence en danger ou encore l'Observatoire de la petite sirène – seront écartées du processus d'évaluation?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Nous avons bien connaissance de ce phénomène, même si nous ne disposons pas de données précises spécifiques à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour lutter contre l'homophobie, plusieurs réglementations existent déjà sur notre territoire. Cette problématique peut être abordée dans le cadre de l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle

Le texte prévoit un appel à projets destiné aux opérateurs jeunesse. En 2024, à travers cet appel à projets, différentes initiatives ont été soutenues. Ainsi, l'ASBL Pixiels a édité un guide relatif aux jeunes LGBTQIA+ et l'ASBL Crible a travaillé sur la thématique du genre dans le sport. L'appel à projets 2025 s'est clôturé à la fin du mois d'avril.

Outre la labellisation des opérateurs d'animation, l'accord de coopération reconnaît également des opérateurs de formation, qui prennent en charge la formation continue des équipes pédagogiques, sur ce sujet et bien d'autres. Notons que des

associations telles que Pixiels ou Solidelles disposent d'un label thématique sur les orientations sexuelles et les identités de genre. Ces associations sont renforcées par toutes les autres associations disposant d'un label généraliste et qui, elles, travaillent sur toutes les thématiques. Dans ce cadre, elles ne manquent pas de sensibiliser, prévenir et œuvrer contre les violences liées à l'orientation sexuelle, dont l'homophobie.

Les centres d'information ainsi que les centres de planning familial organisent également des actions dans le cadre de la lutte contre l'homophobie. La convention liée à la Fédération Prisme est soutenue par le ministère de la jeunesse et la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles à hauteur de 50 000 euros. Une des missions de cette convention consiste à la mise en œuvre, au sein des écoles, d'interventions concernant les thématiques relatives aux orientations sexuelles et aux identités de genre.

Enfin, Madame la Députée, pour répondre à vos inquiétudes, je vous rappelle que le processus de l'évaluation de l'EVRAS est inscrit dans l'accord de coopération de 2023. L'évaluation est assurée par le comité d'accompagnement dont une de mes collaboratrices occupe la présidence, conformément à l'article 39. Les membres siégeant au sein de cette instance sont des représentants et représentantes du comité d'attribution, sans voix décisionnelle, et d'un représentant ou une représentante des ministres compétents du gouvernement de la Région wallonne, du Collège de la Commission communautaire française (COCOF) et du gouvernement de la Communauté française qui ont dans leurs compétences les matières liées à la santé, l'action sociale, l'enseignement obligatoire, la promotion de la santé, la jeunesse, l'aide à la jeunesse, l'égalité des chances et les droits des femmes.

Compte tenu des défis qu'implique ce processus, nous devons faire preuve d'une prudence accrue, mais tous les avis devront être entendus.

**Mme Leila Agic (PS).** – Madame la Ministre, je ne m'attendais pas du tout à cette phrase de conclusion: «Tous les avis devront être entendus». Elle me laisse dubitative. Je ne pense pas que les avis de l'extrême droite doivent être entendus dans une enceinte démocratique. Encore moins quand ils concernent l'avenir de nos jeunes et des perspectives proposées à notre jeunesse. Je suis sans voix. Je vous pensais plus attachée au cordon sanitaire que certains de vos collègues.

J'en prends acte; cela a le mérite de poser le cadre pour l'avenir. La réplique que j'avais préparée et qui soulignait l'importance de retravailler ces questions et de déconstruire certaines thématiques masculinistes portées par l'extrême droite n'a plus de raison d'être si vous pensez que toutes les opinions doivent être entendues, en ce compris celles des personnes dont les discours encouragent l'homophobie. Je suis vraiment extrêmement déçue par votre positionnement.

*(Mme Sophie Pécriaux prend la présidence)*

### ***1.13 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Interdiction des réseaux sociaux aux jeunes âgés de moins de 16 ans»***

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Ces dernières semaines, l’actualité internationale a mis en lumière des initiatives politiques audacieuses, oserais-je dire, concernant la régulation de l’accès des mineurs aux réseaux sociaux. En Nouvelle-Zélande, le Premier ministre, Christopher Luxon, a présenté une proposition de loi visant à interdire l’accès aux plateformes sociales aux jeunes de moins de 16 ans. Cette proposition s’inspire bien évidemment de la législation australienne adoptée récemment, qui impose également une telle restriction, avec des sanctions financières sévères pour les plateformes qui ne respecteraient pas cette obligation.

Ces mesures reposent sur une volonté affirmée de protéger les enfants et adolescents du cyberharcèlement, des contenus toxiques, de l’exploitation en ligne et des effets néfastes d’une surexposition aux écrans. Elles soulignent également la nécessité de mieux accompagner les familles et les éducateurs dans un environnement numérique de plus en plus complexe.

Dans ce contexte, il me semble essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles s’interroge quant à cette législation. Si la compétence en matière de régulation des plateformes numériques relève majoritairement du pouvoir fédéral et de l’Union européenne, la Fédération Wallonie-Bruxelles détient un rôle de premier plan dans les politiques relatives à la jeunesse, à la protection des mineurs, à l’éducation aux médias et à la prévention du cyberharcèlement.

Madame la Ministre, comment la Fédération Wallonie-Bruxelles évalue-t-elle aujourd’hui les risques liés à l’usage des réseaux sociaux chez les jeunes de moins de 16 ans? Dispose-t-on de données récentes relatives au temps d’utilisation, aux types de contenus consultés et à l’incidence sur la santé mentale et sociale des jeunes?

La Fédération Wallonie-Bruxelles envisage-t-elle de renforcer des campagnes de prévention spécifiques sur les dangers des réseaux sociaux chez les mineurs?

Serait-il envisageable, au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à l’instar de l’Australie ou de la Nouvelle-Zélande, de mener une réflexion sur une forme de limitation de l’accès aux réseaux sociaux en fonction de l’âge, même symbolique ou préventive? Je songe, par exemple, à une sensibilisation accrue des jeunes et de leurs familles à des repères d’âge clairs ou au fait d’inciter les plateformes à jouer un rôle plus actif dans la protection des jeunes utilisateurs.

Enfin, dans les politiques menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, quelle place est accordée à la collaboration avec les plateformes numériques, notamment sur les questions de signalement, de modération de contenus et de sensibilisation des jeunes utilisateurs?

À l’heure où d’autres pays mènent ce débat avec ambition, il est fondamental que la Fédération Wallonie-Bruxelles prenne part à cette réflexion, dans le respect de

ses compétences, mais avec la même préoccupation centrale: garantir un environnement numérique sûr et sain pour nos enfants et adolescents. J'ajoute que la ministre Jacqueline Galant a déjà fait des propositions à ce sujet, de même que la ministre Vanessa Matz au niveau fédéral.

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – À ce jour et à ma connaissance, l'enquête «*#Génération 2024, les jeunes et les pratiques numériques*» est la photographie la plus précise des usages des jeunes en ligne et de leurs pratiques sur les réseaux sociaux. Elle est le fruit d'une collaboration du Conseil supérieur de l'éducation aux médias (CSEM) et de l'ASBL Média Animation: issus de 43 établissements scolaires de notre Fédération, 3 700 élèves de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire ont été interrogés.

Il en ressort notamment que les réseaux sociaux sont surtout investis par les jeunes à partir de leur entrée dans l'enseignement secondaire. En revanche, YouTube et TikTok sont déjà utilisés par respectivement 81 % des 27 % des enfants de 6 à 10 ans. On constate également que plus d'un tiers des enfants sont présents sur les réseaux sociaux pour lesquels ils n'ont pas l'âge requis, soit 13 ans, alors que des initiatives de lancement de versions kids 6-12 ans par plusieurs de ces plateformes se multiplient.

En termes d'impact sur la santé mentale et au niveau social, cette enquête illustre que le phénomène de cyberharcèlement continue d'être bien présent dans les interactions en ligne des enfants et des adolescents. D'autres risques notables sont l'exposition à des contenus discriminatoires ou violents. Garantir, dès lors, un environnement numérique sûr et sain pour les enfants et les adolescents constitue un défi primordial. Par conséquent, mon action en faveur de la jeunesse intègre pleinement l'éducation aux médias comme levier important dans la prévention.

Dans le secteur jeunesse, l'appel à projets «Éducation aux médias» prévoit cette année un budget de 50 000 euros pour renforcer l'éducation aux médias auprès des jeunes et des professionnels qui les accompagnent. Il prévoit notamment de soutenir des projets participatifs et des formations des travailleurs du secteur de la jeunesse qui contribueront à former les jeunes à l'analyse critique de l'information, à les sensibiliser aux mécanismes de manipulation en ligne, aux dangers des bulles de filtres et à inciter les plateformes numériques à plus de transparence et de régulation sur la désinformation.

Parallèlement, d'autres actions de sensibilisation sont menées par les opérateurs spécialisés du secteur de la jeunesse comme l'ASBL Action Médias Jeunes qui propose ateliers et formations pour développer l'esprit critique des jeunes face aux médias ou encore l'ASBL For'J, la fédération de centres de jeunes et organisations de jeunes.

Par ailleurs, l'éventuelle limitation de l'accès aux réseaux sociaux soulève un défi plus complexe qu'il n'y paraît, notamment sur le plan technique. Une interdiction stricte pourrait avoir pour effet pervers d'inciter les jeunes à contourner la règle. Il est donc essentiel de préparer les enfants et les jeunes à naviguer dans les médias sociaux en toute sécurité en les sensibilisant aux réalités parfois complexes de ces plateformes. À cet égard, le CESM travaille actuellement à une publication sur le sujet. Je la suivrai avec attention.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Député, je prône une politique d'accompagnement et de sensibilisation des jeunes forte. Il faut veiller à ce qu'ils développent leur esprit critique, les outiller de la manière la plus juste et les responsabiliser à l'usage des réseaux sociaux. Parallèlement, je soutiens le processus de réflexion – j'y participerai également – qui va être initié par la ministre fédérale Vanessa Matz chargée du numérique, avec mes collègues des autres entités fédérées.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse détaillée que j'analyserai avec une grande attention. Vous avez répondu à l'ensemble de mes questions. Le sujet avait également été abordé ce matin lors de notre visite chez le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) qui nous a garanti qu'il y aurait, dans son rapport d'activités qui sera présenté, ou en tout cas distribué, en octobre, un chapitre spécifique concernant ce risque.

Je vous rejoins sur le fait qu'une interdiction stricte pourrait avoir des risques et des effets pervers. En revanche, la proposition de votre collègue Mme Matz me semble quand même intéressante et à analyser, pour la reconnaissance avec l'âge de l'âge des jeunes et des très jeunes qui utiliseraient les réseaux sociaux.

*(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

#### ***1.14 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Plateforme Jeunesse Enseignement»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Le premier panel des auditions consacrées aux phénomènes de radicalisme et d'autocensure dans l'enseignement s'est tenu avant les congés. Le secrétaire politique du Forum des Jeunes y a rappelé que le secteur de la jeunesse peut offrir un grand nombre d'outils aux acteurs de l'enseignement pour aborder les thématiques de la nuance, du radicalisme et de la démocratie. Ce faisant, il a rappelé l'existence de la Plateforme Jeunesse Enseignement pour renforcer les synergies entre ces deux secteurs. Or, il semblerait que cette plateforme soit tombée en désuétude.

Madame la Ministre, confirmez-vous cette information? Jugez-vous utile de réunir à nouveau les membres de la plateforme? Plus globalement, quel est l'état de la collaboration avec votre homologue, Mme Glatigny, pour permettre aux deux secteurs de se soutenir mutuellement?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La Plateforme Jeunesse Enseignement, espace de concertation entre les acteurs de l'enseignement et ceux de la jeunesse, n'a effectivement pas été réactivée depuis la précédente législature, lors de laquelle elle avait peine à tenir séance de façon représentative. Son fonctionnement est conditionné par un engagement partagé de la part des deux secteurs. Or, force est de constater que, malgré des réalisations porteuses, la Plateforme n'a plus reçu l'attention et le soutien qui lui furent dédiés auparavant. Il convient de réinterroger les espaces de dialogue entre les deux secteurs au regard des questions centrales et des priorités de l'actuelle législature.

**Mme Leila Agic (PS)**. – Il serait en effet intéressant de repenser les choses. À mes yeux, une collaboration entre ces deux secteurs qui touchent le même public – ou presque – et qui cherchent à atteindre les mêmes objectifs est un besoin élémentaire.

### ***1.15 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Renforcement de la concertation avec les jeunes»***

**Mme Leila Agic (PS)**. – Tous, nous avons affirmé que la santé mentale des jeunes était un véritable défi de société auquel nous devons nous attaquer. Nous soutenons qu'il est indispensable d'écouter les jeunes et de prendre leur avis en considération pour construire les politiques. Pour que la voix des jeunes soit réellement entendue, il est indispensable d'institutionnaliser davantage la concertation.

Dans le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le rapport sur la santé mentale des jeunes, rédigé sous la législature précédente, reprend des propositions dont votre gouvernement devrait se saisir, Madame la Ministre. Par exemple, votre gouvernement devrait encourager la participation active des jeunes à la conception, la planification et la mise en place des interventions qui les concernent afin de répondre aux sentiments de perte de sens et de déconnexion; pour ce faire, il devrait notamment développer des outils d'intelligence collective qui intègrent et mobilisent pleinement les jeunes.

Comment comptez-vous améliorer la concertation avec les jeunes? Allez-vous vous saisir des recommandations contenues dans le rapport de ce Parlement sur la santé mentale?

Tout comme vous, nous avons eu l'occasion de rencontrer les responsables du Forum des jeunes. Leur travail nous paraît indispensable pour prendre le pouls de notre jeunesse. Toutefois, il est important de leur donner un soutien tant matériel que financier à la hauteur de l'importance des missions qu'ils accomplissent. Un soutien supplémentaire est-il envisagé, ne fût-ce que par la mise à disposition d'un bâtiment leur permettant d'avoir une meilleure visibilité?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Afin de

renforcer la concertation avec les jeunes, mon cabinet veille à tenir compte des recommandations du rapport sur la santé mentale des jeunes, rédigé sous la législature précédente au sein de ce Parlement, mais également du Forum des Jeunes ainsi que des commissions consultatives. C'est en croisant les regards que nous serons plus à même d'envisager l'ajustement ou la création de dispositifs appropriés, notamment pour des enjeux essentiels tels que la participation, le bien-être ou encore la santé mentale des jeunes.

Concernant certains de ces sujets, mes conseillers et moi-même sommes en contact avec mes collègues Valérie Glatigny et Yves Coppieters afin de définir différents leviers d'action transversale permettant l'amélioration du bien-être des jeunes. Par ailleurs, mon cabinet et moi-même sommes en contact avec le Forum des jeunes pour évoquer différents enjeux, dont ceux que vous abordez, Madame la Députée. Une deuxième rencontre avec les représentants du Forum des jeunes a d'ailleurs eu lieu le 7 mai dernier.

Quant au soutien au Forum des Jeunes, je rappelle que le décret du 3 mai 2019 instaurant le Forum des Jeunes prévoit des moyens financiers et logistiques: trois détachés pédagogiques dans le respect des dispositions prévues en vertu de la loi du 29 mars 1965 relative à la mise à disposition des organisations de jeunesse de membres du personnel enseignant; une subvention annuelle forfaitaire qui s'élève à 274 000 euros en 2025; *a minima* une aide logistique administrative, d'infrastructure et d'hébergement suffisante dont la nature est précisée par le gouvernement. Ce sont ces moyens qui permettent au Forum des jeunes d'exécuter ses missions.

En 2024, le Forum des jeunes comptait 200 membres actifs et il a animé des actions citoyennes impliquant plus de 2 800 jeunes. Il a publié 39 avis, dont quatre en 2025. Il est régulièrement sollicité politiquement, comptant plus de 40 rendez-vous institutionnels et 50 interventions médiatiques. Ses représentants assurent plus de 30 mandats, assurant ainsi une large diffusion des préoccupations de la jeunesse.

Bien que bon nombre de jeunes soient impliqués dans les actions du Forum des jeunes, beaucoup d'autres restent encore à distance ou ne se reconnaissent pas pleinement dans les espaces d'expression proposés. Il est donc primordial, en collaboration avec le Forum des jeunes, d'identifier les leviers possibles pour renforcer l'inclusion et la représentativité. Cette réflexion devrait être nourrie par l'évaluation interne que mène le Forum des jeunes en 2025, ainsi que par l'évaluation externe que mènent les observatoires d'ici le mois de décembre 2026.

Dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Union européenne, de janvier 2024 à juin 2024, le Forum des jeunes, en collaboration avec le Bureau international Jeunesse (BIJ) et le Service de la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a organisé l'AJC Festival (Agora Jeunes Citoyen·ne·s) à la gare du Nord de Bruxelles. Un des objectifs de ce festival était notamment d'offrir un espace

physique où les jeunes de 16 à 35 ans pouvaient se rencontrer, s'exprimer et participer ensemble à des activités, débats, workshops et rencontres avec des décideurs politiques. L'action a rassemblé plus de 1 500 jeunes autour de 150 activités et 60 partenaires sur trois semaines. L'objectif a été atteint.

Lors d'une rencontre datant de fin janvier 2025, les représentants du Forum des jeunes m'ont présenté les difficultés et les besoins en ce qui concerne leurs bureaux actuels. Si leur implantation actuelle au sein des bâtiments du ministère constitue un point d'ancrage institutionnel important, elle ne permet toutefois pas d'assurer une visibilité et une accessibilité optimales. En parallèle, pour toucher un public jeune aux réalités diverses, il faut sans doute penser une forme de déploiement plus large à travers, par exemple, des relais ou des partenariats locaux afin de renforcer la proximité de terrain. Pour l'heure, je n'ai pas de solution immédiate, mais je reste à l'écoute pour explorer avec eux d'autres pistes qui s'offriraient à nous.

**Mme Leila Agic (PS).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Je reste convaincue qu'il faille opérationnaliser des mécanismes beaucoup plus structurels afin de faire participer les jeunes aux décisions prises dans les parlements, au travail mené au niveau du gouvernement ou encore dans les campagnes de sensibilisation. Il a par exemple été possible d'associer les jeunes à l'occasion d'une campagne de sensibilisation sur le harcèlement de rue. Cela permet de ne pas manquer notre cible lorsque nous investissons des moyens publics pour ces opérations.

Je note aussi que vous avez entendu les demandes concernant les locaux. Partant, j'espère que vous pourrez, de concert avec votre cabinet, entamer une réflexion pour déployer plus largement l'action du Forum des jeunes sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important que cette association dispose de bureaux à Bruxelles pour bénéficier d'un ancrage beaucoup plus visible et accessible aux différents publics.

### ***1.16 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Rôle des acteurs de la jeunesse dans la lutte contre les problèmes de santé mentale»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Madame la Ministre, la Covid-19, la crise environnementale ainsi que le climat politique national et international ont fait exploser le nombre des problèmes de santé mentale dans la population et en particulier chez les jeunes. Les questions de dépression, d'anxiété et de troubles mentaux font malheureusement désormais partie du vocabulaire commun des jeunes. Consciente de ce problème, la France a défini la santé mentale comme étant une grande cause du quinquennat.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, lors de la précédente législature, notre Parlement a auditionné toute une série de personnes sur le sujet, dont les acteurs de la jeunesse. Ceux-ci ont eu l'occasion de faire part aux députés du rôle qu'ils

remplissent dans la prévention et la sensibilisation. Les organisations de jeunesse, les mouvements de jeunesse et les maisons de jeunes sont autant de structures faisant office de soupapes pour les jeunes. Ce sont des lieux récoltant la parole des jeunes, des lieux de partage et d'engagement indispensables.

Madame la Ministre, quel rôle attribuez-vous aux structures de la jeunesse dans le cadre de la lutte contre les problèmes de santé mentale? Jugez-vous qu'elles sont indispensables dans la prévention de ces problèmes?

Avez-vous pris connaissance des recommandations concernant ces acteurs et incluses dans le rapport parlementaire relatif à la santé mentale des jeunes? Je pense entre autres à une meilleure articulation entre les acteurs favorisant le bien-être des jeunes, à la création d'une cartographie de ces acteurs, au renforcement des rencontres entre les jeunes et les psychologues au sein des structures fréquentées par les jeunes, ou encore au renforcement de la formation des acteurs. Disposez-vous d'une feuille de route pour mettre en œuvre ces recommandations?

Enfin, les structures de la jeunesse dépendent grandement d'aides à l'emploi de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'autres niveaux de pouvoir. Certaines dépendent par ailleurs presque exclusivement de subventions facultatives au travers d'appels à projets lancés annuellement. Face aux déclarations de votre gouvernement de revoir les subventions facultatives et le système des détachés pédagogique et face à la volonté de révision des aides à l'emploi par d'autres niveaux de pouvoir, le secteur de la jeunesse est aujourd'hui aux abois.

Madame la Ministre, des mesures ont-elles été prises en ce qui concerne les structures de la jeunesse? Qu'en est-il des détachés pédagogiques dont les organisations de jeunesse bénéficient?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame la Députée, les crises successives et le climat anxiogène affectent particulièrement les jeunes, confrontés à des questions complexes et urgentes. Les structures du secteur de la jeunesse jouent un rôle essentiel en accompagnant les jeunes dans leur expression, dans leur engagement et dans leur développement personnel. Elles permettent de vivre pleinement cette période de vie en favorisant le bien-être mental.

Cependant, de nouvelles formes de mal-être apparaissent. Pour y répondre, des plans d'envergure mobilisent l'ensemble des acteurs concernés, en privilégiant la mutualisation des compétences et une approche transversale. Si la santé mentale relève du champ de la santé, les actions menées dans le secteur de la jeunesse y contribuent activement. Les acteurs du secteur donnent la parole aux jeunes, les impliquent dans des actions citoyennes, éducatives et solidaires et créent des espaces propices à la construction de soi et à l'épanouissement.

Le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2025-2029 intègre un axe fort sur le bien-être, le développement global et la santé mentale des enfants et des jeunes. Il prévoit notamment l'amélioration des connaissances sur le bien-être et sur la santé mentale; la sensibilisation du grand public, des enfants et des jeunes; des études sur les causes du mal-être – l'isolement, la précarité, la discrimination –, avec une analyse des facteurs de résilience et une perspective de genre; une meilleure lisibilité de l'offre existante par une cartographie des services; la production de supports adaptés aux enfants et aux professionnels sur les parcours de soin et sur les relais existants.

Ces dispositifs font l'objet d'évaluations régulières associant le secteur, l'administration et le gouvernement afin d'ajuster les réponses aux besoins réels. Une première rencontre sur le bien-être des jeunes a eu lieu ce lundi 19 mai entre mon cabinet et les mouvements de jeunesse. Une des conclusions est de déjà veiller à mieux valoriser les ressources et les moyens existants. D'autres suivront avec tous les opérateurs du secteur pour co-construire des réponses adaptées aux réalités de terrain.

Enfin, en réponse à votre dernière question, je souligne qu'il n'y a, pour le présent exercice, aucune conséquence sur les détachements pédagogiques ni sur les subventions facultatives touchant structurellement les organisations de la jeunesse. Les efforts portent sur des subventions devenues obsolètes ou non mobilisées.

**Mme Leila Agic (PS).** – Je suis ravie d'apprendre qu'une première rencontre a eu lieu. Elle était essentielle, d'autant que nous sommes déjà en mai. Madame la Ministre, j'espère que ces réunions porteront leurs fruits, que vous entendrez les demandes des organisations et que vous continuerez à appliquer les recommandations issues du travail sérieux effectué au sein de notre Parlement. Nous vous réinterrogerons certainement à l'avenir pour examiner la manière dont ce processus évolue.

### ***1.17 Question de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Rhume des foins chez les jeunes»***

**Mme Sophie Pécriaux (PS).** – Le rhume des foins, ou rhinite allergique saisonnière, est provoqué par une concentration élevée de pollens, notamment ceux des graminées, dans l'air. S'il n'est pas dangereux en soi, il affecte néanmoins considérablement la qualité de vie d'un grand nombre de personnes, particulièrement entre les mois de mai et de septembre. On estime qu'un Belge sur six souffre d'allergies aux pollens de graminées.

Cette année, les relevés indiquent une concentration plus élevée qu'en 2024, notamment en raison d'un ensoleillement important. Certains enfants allergiques au pollen en ressentent à peine les symptômes. Ils mènent une vie pratiquement normale. En revanche, d'autres peuvent être gravement touchés, surtout si le rhume des foins s'accompagne d'allergies alimentaires provoquées par celui-ci.

Si le rhume n'est pas du tout traité, l'irritation constante des voies respiratoires supérieures déplace les symptômes vers les voies respiratoires inférieures, à savoir les bronches. Ce phénomène est appelé le «changement d'étage». Environ 30 % des patients qui sont atteints de rhume des foins et qui ne sont pas traités développent de l'asthme allergique. Par conséquent, le rhume des foins chez l'enfant ne doit pas être pris à la légère et des options thérapeutiques ciblées doivent être recherchées.

Madame la Ministre, face à cette augmentation, en particulier chez les enfants et les jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles, quelles sont les mesures prises pour la prévention, l'information et la prise en charge de cette pathologie? Un renforcement de ces dispositifs est-il prévu? Par ailleurs, quel rôle les services de promotion de la santé à l'école (PSE) jouent-ils ou pourraient-ils jouer à cet égard?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La rhinite allergique est une maladie bénigne. Néanmoins, elle est considérée comme sévère quand elle nuit à la qualité de vie. Elle est prise en charge par les médecins généralistes et spécialistes en fonction des cas de figure. Les services PSE n'interviennent pas dans la prise en charge des maladies. Ces professionnels voient les élèves une fois tous les deux ans pour effectuer certains dépistages, le suivi des vaccinations et un examen clinique global. Lorsque le médecin scolaire identifie un signe anormal, il propose à l'élève majeur ou aux parents de l'élève mineur de prendre rendez-vous chez le médecin traitant, un professionnel ou une structure spécialisée.

Le public a été informé sur le rhume des foins au travers d'une capsule «*Air de familles*» et d'un webdocumentaire relatif aux allergies respiratoires. Ces contenus ont été réalisés et diffusés en 2021 sur La Une et les réseaux sociaux de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). À la suite de la dépêche de l'agence Belga reprenant les données communiquées par Sciensano et diffusée dans un article du journal «*Le Soir*», l'ONE vient de partager à nouveau les contenus de cette co-production sur ses réseaux sociaux.

**Mme Sophie Pécriaux (PS)**. – Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre. Effectivement, les services PSE n'interviennent pas dans ce domaine. Toutefois, ces professionnels sont parfois les seuls médecins qu'un jeune, selon son milieu social, rencontre durant son parcours scolaire. Ils constituent donc une première ligne proposant un relais médical ou une réorientation de l'enfant vers un médecin. Il importe que l'information et la prévention soient particulièrement développées, d'autant plus cette année, en raison d'un ensoleillement élevé, un taux élevé de concentration du pollen, provoquant de nombreuses rhinites allergiques. En outre, le changement climatique risque d'accentuer ce phénomène.

*(Mme Sophie Pécriaux reprend la présidence)*

**1.18 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Simplification administrative dans le secteur de la jeunesse: quels effets concrets pour les acteurs?»**

**1.19 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Quelles économies supplémentaires la ministre va-t-elle faire peser sur ses secteurs?»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé une ambitieuse politique de simplification administrative, vantée comme un levier pour soulager les structures et améliorer leur efficacité. Une liste de 300 mesures a été évoquée dans la presse et il semble qu'elle ne cesse de s'allonger. Pourtant, dans le secteur de la jeunesse, force est de constater que les contours de ces mesures demeurent flous, pour ne pas dire invisibles.

En effet, les organisations de jeunesse peinent à percevoir les effets de cette simplification dans leur travail quotidien. Au contraire, les contraintes administratives, doublées d'une vision budgétaire restrictive, contribuent à entretenir un climat d'insécurité structurelle dans leur fonctionnement. Il y a, sur le terrain, un décalage manifeste entre le discours gouvernemental et les besoins prioritaires réels des opérateurs.

Madame la Ministre, parmi les 300 mesures de simplification, qui n'ont toujours pas été rendues publiques, quelles sont celles qui concernent spécifiquement le secteur de la jeunesse? Pouvez-vous les citer ici et nous transmettre une copie de la liste complète? Où en est leur mise en œuvre? Avez-vous les moyens de les concrétiser?

Ensuite, comment votre cabinet s'assure-t-il que la simplification s'inscrive bien dans les réalités et les besoins exprimés par le secteur et non dans une logique purement administrative ou technocratique déconnectée du terrain? Comment veillerez-vous à ne pas créer de nouvelles démarches administratives durant votre mandature, ce qui irait à l'encontre de l'objectif annoncé et de vos efforts dans ce domaine? Enfin, comment se déroulent vos relations avec le secteur de la jeunesse? Avez-vous écouté les demandes qui en émanent, en particulier au sujet de la simplification administrative?

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Il y a trois semaines, le gouvernement a laissé entendre que le conclave budgétaire avait abouti à un accord sur l'ajustement pour 2025. Cependant, nous avons ensuite appris par voie de presse qu'il n'existait aucun accord global définitif. Pourtant, la plupart des décisions semblent bien scellées. À ce jour, le Parlement n'a reçu aucune communication officielle, pas plus que les secteurs, qui travaillent dans un climat d'incertitude généralisée. Cela est d'autant plus difficile à gérer que la ministre-présidente a insisté sur le fait que les économies seraient douloureuses et qu'aucun secteur ne serait épargné. Certaines

mesures d'économie semblent reportées à 2026, mais des arbitrages seraient manifestement déjà actés pour 2025 dans une opacité totale, ce qui empêche tout débat démocratique et toute adaptation dans le chef des opérateurs de terrain.

Madame la Ministre, quelles politiques relevant de vos compétences sont-elles concernées par des ajustements? Plus particulièrement, des moyens ont-ils été dégagés pour des politiques nouvelles? Quels en seraient les éventuels montants et quelles mesures seraient-elles envisagées? Des reculs sont-ils envisagés quant à certaines coupes décidées lors du budget initial ou, au contraire, des économies supplémentaires ou réorientations budgétaires sont-elles prévues? Dans le second cas de figure, quels seraient les montants et la nature des économies?

Les opérateurs sous votre tutelle ont-ils été informés des éventuelles modifications qui les concernent? Quelles sont les pistes d'économies envisagées pour 2026 et au cours des années suivantes? Dans le cadre de vos compétences, quelles promesses inscrites dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) seraient-elles remises en cause? Les secteurs ont droit à la transparence et doivent pouvoir se projeter.

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Mon cabinet a rencontré les représentants des organisations de jeunesse et des centres de jeunes le 13 mars dernier. Lors de cette rencontre, nous avons présenté le plan de pilotage déterminé pour cette législature, qui inclut notamment la volonté de simplification administrative. L'objectif est de réduire la charge administrative pour permettre aux acteurs de se concentrer sur leurs missions premières et de soulager mon administration pour qu'elle puisse renforcer ses missions d'accompagnement du secteur, sans porter atteinte aux dispositifs existants. Pour assurer un suivi régulier et concret de cette disposition, des réunions de travail avec les représentants des commissions sectorielles ont également été organisées. Ces réunions permettront de faire le point sur l'avancement des différents dossiers et de garantir une approche pragmatique et concertée.

Par ailleurs, les réflexions sur la simplification administrative sont d'ores et déjà en cours et tiennent compte des réalités de terrain. En effet, le secteur m'a transmis une série de propositions et de recommandations relatives à la simplification administrative. Mon administration examine ces propositions afin d'évaluer leur faisabilité opérationnelle. Elles couvrent différents aspects tels que la simplification des formulaires de demande de reconnaissance et de renouvellement, le principe du «*only once*», la systématisation de l'usage des outils numériques, la création de plateformes informatiques centralisées, etc.

Il est essentiel de préciser qu'une simplification du système existant n'exclut pas la création de nouvelles mesures administratives dès lors que celles-ci sont cohérentes, justifiées et motivées. L'objectif est également d'articuler cette démarche avec le cadre réglementaire en vigueur afin de garantir à la fois la qualité et la

sécurité des actions. En effet, si je souhaite que ce travail se fasse en concertation étroite avec le secteur et mon administration afin de construire ensemble une méthode partagée qui réponde aux besoins du terrain, cela doit aussi s'inscrire dans le respect des exigences réglementaires, quitte à les faire évoluer.

Quant à la situation budgétaire du secteur de la jeunesse, j'ai décidé de cibler les mesures d'ajustement et d'effort budgétaire sur des subventions tombées en désuétude ou qui ne répondent pas à la demande, ce qui représente un montant de 190 000 euros. J'ai présenté plus tôt les conséquences budgétaires détaillées pour le secteur de la petite enfance; je ferai de même pour le secteur de l'aide à la jeunesse lors de l'interpellation de M. Bauwens.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses, mais je reste déçu. Les 300 mesures de simplification méritent d'être connues du grand public. Dès l'instant où vous avez créé le site [Simplifions.be](https://www.simplifions.be) pour recueillir les informations à ce sujet, celles-ci revêtent un caractère d'intérêt public. Je ne comprends pas pourquoi votre gouvernement et vous-même ne publiez pas ces mesures de simplification administrative, *a fortiori* celles qui intéresseraient le secteur de la jeunesse. J'entends bien que vous avez consulté ce secteur et recueilli ses propositions, mais une fois que le travail d'analyse et de faisabilité sera fait, il sera essentiel de le consulter à nouveau, ne serait-ce que pour définir les priorités. Je voudrais que vous vous y engagiez. La collecte et l'analyse des informations sont une chose; la mise en œuvre en est une autre.

Aujourd'hui, le secteur de la jeunesse est en plein questionnement. Presque un an après votre entrée en fonction, votre vision n'est toujours pas connue, et il demeure un intense climat d'insécurité financière. Les informations relatives à l'ajustement budgétaire présentées hier indiquent qu'une économie de 5,4 millions d'euros sur les subventions facultatives est inscrite au budget, tandis que vos compétences, à elles seules, subissent une économie de 5,6 millions d'euros. Alors que le secteur de la jeunesse a clairement besoin d'une revalorisation, d'une reconnaissance et d'un effort financier, il est interpellant d'y voir de telles coupes.

Enfin, les acteurs ont vraiment besoin de connaître votre feuille de route, comme vous l'avez fait pour l'aide à la jeunesse et comme vous allez le faire pour la petite enfance. Le secteur a besoin d'un message clair, notamment en ce qui concerne la simplification administrative. J'estime que les réponses fournies en commission sont insuffisantes.

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – J'ai bien l'intention de relancer la concertation avec le secteur après avoir recueilli ses propositions afin de construire ensemble les dynamiques de simplification administrative. Par ailleurs, je rappelle que le montant des économies réalisées dans le secteur de la jeunesse dans le cadre de l'ajustement budgétaire s'élève à 190 000 euros. Enfin, je pourrais effectivement envisager de présenter une feuille

de route pluriannuelle globale pour ce secteur lors d'une prochaine réunion de commission.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Je vous remercie d'avoir précisé les montants des économies et d'avoir confirmé que vous poursuivrez bien la concertation avec le secteur, ce qui est rassurant. Du reste, je suis impatient de connaître votre feuille de route.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Étant donné que je ne pourrai me joindre à l'interpellation de mon collègue et ne bénéficierai donc pas du droit de réplique, je vais prendre la parole maintenant, même s'il me manque encore certaines informations.

À la suite de l'annonce de la ministre-présidente sur la remise en cause des subventions facultatives, nous sommes réellement inquiets, à l'instar des opérateurs du secteur, dont certains dépendent entièrement de ces aides. D'autres fonctionnent principalement grâce aux détachés académiques, ce qui génère des inquiétudes similaires. Ce sont ces deux grandes inquiétudes qui poussent le secteur à manifester à nouveau ce 22 mai. Je vous encourage à y être attentive, Madame la Ministre, car les craintes du secteur grandissent à chaque nouvelle annonce.

*(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

### ***1.20 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Mise en œuvre de l'AKI-App»***

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – La mobilité internationale des jeunes représente un levier puissant de développement personnel, professionnel et citoyen. Elle leur permet de s'ouvrir à d'autres cultures, de s'adapter à de nouveaux environnements et de renforcer leur engagement dans la société. Au-delà de l'expérience humaine et culturelle, ces séjours à l'étranger permettent aussi de développer un ensemble de compétences précieuses, souvent qualifiées de transversales ou de *soft skills*, qui sont parfois difficiles à identifier, à nommer ou à valoriser par les jeunes eux-mêmes.

C'est dans cette optique que s'inscrit le projet AKI, qui a vu le jour dans le cadre d'un partenariat international réunissant notamment le Bureau International Jeunesse (BIJ), l'Union wallonne des entreprises (UWE) et d'autres acteurs francophones de la mobilité. Entre 2015 et 2017, ces partenaires ont conçu un référentiel centré sur cinq compétences clés: l'ouverture d'esprit, l'adaptation au changement, le sens des relations interpersonnelles, le sens des responsabilités et la confiance en soi.

Le fruit de ce travail a donné naissance à un kit de valorisation sous format papier, enrichi aujourd'hui par une version numérique accessible librement: l'AKI-App. Cette application permet à tout jeune, qu'il soit accompagné par une structure ou en démarche individuelle, d'accéder à des questionnaires interactifs et à

un document personnalisé de valorisation des compétences développées en mobilité.

En avril, les services de la jeunesse ont présenté cette application à des jeunes et à des accompagnateurs de jeunes. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de rendre les jeunes acteurs de leur parcours et de leur donner des outils concrets pour faire reconnaître leurs compétences, notamment dans le cadre de candidatures à des emplois, des formations ou des projets citoyens. Cela rencontre particulièrement les objectifs de la Déclaration de politique communautaire (DPC) puisqu'elle précisait que chaque jeune puisse exploiter son potentiel et s'ouvrir au monde qui l'entoure, notamment dans les domaines environnemental, entrepreneurial, scientifique, de la solidarité et de l'éducation non formelle.

L'application AKI-App permet également de faire le lien avec d'autres outils européens tels que Europass ou Youthpass, facilitant ainsi l'ancrage européen de la reconnaissance des compétences non formelles.

Cette initiative soulève cependant plusieurs questions relatives à son accessibilité, à sa diffusion et à sa promotion auprès des jeunes les plus éloignés des dispositifs de mobilité, mais aussi à son intégration dans les politiques publiques de jeunesse.

Madame la Ministre, comment vos services et les associations de jeunesse entendent-ils promouvoir l'utilisation d'AKI-App auprès des jeunes, notamment ceux qui ne sont pas accompagnés par des structures organisées ou qui sont éloignés des dispositifs de mobilité, comme les jeunes en situation de handicap ou de précarité?

Comment aider les accompagnateurs de jeunes – animateurs, éducateurs, référents «mobilité», etc. – à se former à l'utilisation de cet outil? Quels mécanismes sont-ils envisagés pour évaluer l'impact réel de cet outil sur l'engagement citoyen des jeunes? Des retours ont-ils déjà été recueillis à la suite de la présentation de l'outil?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La reconnaissance des aptitudes et des compétences acquises dans le cadre de l'éducation non formelle lors de projets de mobilité internationale est essentielle, notamment pour les jeunes et les travailleurs du secteur de la jeunesse qui les accompagnent dans ces expériences de développement personnel et professionnel.

Le projet AKI a été créé dans cette optique à l'initiative de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, en partenariat avec le BIJ de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Offices Jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ), l'Institut supérieur de formation permanente et l'Office franco-québécois pour la jeunesse. L'AKI-App vise à aider les jeunes à prendre conscience et à valoriser les compétences transversales acquises lors de leurs expériences de mobilité internationale.

Elles reposent sur un référentiel commun à tous les partenaires et les cinq compétences humaines précitées.

Lorsqu'ils expérimentent la mobilité, les jeunes quittent leur zone de confort, modifient leurs habitudes et se confrontent à de nouveaux environnements. Ce contexte est propice au développement de ces compétences, parfois difficiles à formaliser, notamment lorsqu'elles relèvent de dimensions transversales. L'AKI-App invite chaque participant à remplir un questionnaire en amont et en aval de son projet, à un moment choisi, en illustrant ses réponses par des exemples concrets. L'outil génère un document personnalisé de valorisation des compétences pouvant ensuite être intégré dans un curriculum vitae (C.V.) ou utilisé dans un cadre professionnel ou académique.

Le BIJ a été étroitement associé à la réflexion et à la création de cet outil, qui est depuis systématiquement utilisé pour les bénéficiaires individuels de projets de mobilité qu'il finance. L'outil permet aux jeunes de prendre conscience de leur progression et d'en mesurer l'impact. Dans ce cadre, le BIJ organise régulièrement des séances de découvertes et d'expérimentation, comme celles prévues ce mercredi 21 mai. Le BIJ propose également des formations en présentiel et à distance pour permettre aux jeunes et aux professionnels d'intégrer pleinement cette méthode dans leurs projets. Par ailleurs, l'outil a été présenté aux autres Communautés dans le cadre du programme «Bel'J», renforçant ainsi sa diffusion dans le paysage belge de la jeunesse.

L'AKI-App a été conçue pour évaluer l'impact des projets de mobilité internationale. Il n'est pas prévu à ce stade de l'élargir à d'autres contextes, mais cette possibilité pourrait être explorée à l'avenir. Les résultats sont principalement utilisés par les jeunes eux-mêmes pour évaluer leurs acquis, mais aussi par le BIJ pour mettre en évidence la plus-value des projets qu'il soutient.

En résumé, l'AKI-App est un outil innovant, complet et accessible qui renforce la reconnaissance des apprentissages non formels, valorise les compétences acquises en mobilité et soutient les jeunes dans leur cheminement personnel et professionnel.

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Je comprends que l'outil n'a encore fait l'objet d'aucune évaluation. Il sera important d'en réaliser une dans un futur proche afin de savoir si les jeunes utilisent réellement l'outil et s'il leur est utile. Par ailleurs, je n'ai pas reçu de réponse à ma question relative à l'accessibilité de l'application. Il est essentiel que des personnes en situation de précarité puissent y avoir accès au vu des atouts qu'elle offre aux jeunes.

### ***1.21 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Convention européenne sur le travail de la jeunesse»***

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – La Convention européenne sur le travail de jeunesse est un événement majeur organisé périodiquement sous l'égide du

Conseil de l'Europe. Elle réunit des professionnels, des décideurs politiques et des jeunes engagés dans le secteur de la jeunesse de toute l'Europe. Son objectif principal est de promouvoir le développement, la reconnaissance et la qualité du travail de jeunesse, en facilitant les échanges de bonnes pratiques et en renforçant la coopération entre les différents acteurs de ce domaine.

La première édition de cette convention a eu lieu à Gand en 2010, suivie d'une deuxième à Bruxelles en avril 2015, organisée lors de la présidence belge du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Lors de cette deuxième convention, une déclaration finale a été adoptée qui souligne l'importance du travail de jeunesse en tant qu'élément clé d'une Europe sociale. Elle a mis en évidence le rôle essentiel du travail de jeunesse dans la promotion de l'inclusion sociale, de la cohésion et de l'égalité des chances, tout en appelant à un soutien accru pour faire face aux défis tels que le chômage ou l'extrémisme.

La troisième convention, qui a eu lieu en ligne depuis Bonn en décembre 2020, a permis de réaffirmer l'engagement des participants pour le travail de jeunesse et d'adapter les pratiques aux nouveaux défis posés par la crise sanitaire. La quatrième Convention européenne sur le travail de jeunesse est prévue du 27 au 30 mai 2025, à Malte. Cet événement vise à plus renforcer le développement du travail de jeunesse en Europe, en mettant l'accent sur la reconnaissance et la qualité des pratiques, ainsi que sur l'élaboration de politiques efficaces en faveur des jeunes.

La convention sera une plateforme pour discuter des enjeux actuels, partager des expériences et élaborer des stratégies communes pour soutenir les travailleurs de jeunesse et les jeunes eux-mêmes. La participation de la Belgique à ces conventions témoigne de son engagement continu en faveur du travail de la jeunesse et de la coopération européenne dans ce domaine. Les collaborations et les échanges issus de ces rencontres contribuent à enrichir les pratiques nationales et à renforcer les politiques de jeunesse, au bénéfice des jeunes et de la société dans son ensemble. En avril, une présentation de la délégation belge a été faite par les services de la jeunesse.

Madame la Ministre, pourriez-vous détailler la composition de la délégation belge qui participera à la quatrième Convention européenne sur le travail de jeunesse à Malte en mai 2025? Comment s'organise la collaboration avec nos homologues flamands autour de ces questions? Comment sont sélectionnés les membres de cette délégation? Comment les opérateurs du secteur de la jeunesse sont-ils associés à cette dynamique? Quels sont les objectifs spécifiques que la Belgique souhaite atteindre lors de cette convention? De quelle manière les travaux des conventions précédentes ont-ils contribué aux actions en faveur du travail de la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Madame

la Députée, ces conventions européennes sont un incroyable forum de rencontres et d'échange, elles réunissent des personnes de tous horizons sur des enjeux de travail de jeunesse. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, huit participants prendront part à l'événement à Malte, un représentant du Bureau International Jeunesse (BIJ), deux du Service de la Jeunesse (SJ), un de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse (OEJAJ) et trois du secteur financé par le BIJ ainsi qu'un expert de la jeunesse qui parleront de la reconnaissance, de l'emploi et du suivi des structures de jeunesse.

Les trois travailleurs de jeunesse ont été sélectionnés à la suite d'un appel à candidatures ouvert du 17 décembre 2024 au 17 janvier 2025 par un comité de sélection composé des présidents de la Commission consultative des organisations de jeunesse (CCOJ) et de la Commission consultative des maisons et centres de jeunes (CCMCJ), ainsi que de deux représentants du secteur de la jeunesse. En outre, à l'initiative du secteur de la jeunesse, une rencontre virtuelle a été organisée le 5 mai entre les trois Communautés. Cette réunion avait pour objectif d'avoir une première prise de contact entre les participants et d'échanger sur l'avancement des préparations, encore en cours, des délégations. Les rencontres seront également organisées à Malte.

Au-delà de la participation à la convention de Malte, plusieurs actions ont été prévues pour préparer au mieux la délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles et pour mobiliser le secteur de la jeunesse à cet événement. La Belgique et en particulier la Fédération Wallonie-Bruxelles entend saisir cette opportunité de consolider la reconnaissance, la qualité et la structuration du secteur de la jeunesse à tous les niveaux.

Cette participation contribue activement à l'élaboration de recommandations politiques européennes ancrées dans les réalités du terrain et au renforcement de la communauté de pratique du travail de jeunesse à l'échelle européenne. L'éducation non formelle joue un rôle essentiel dans le développement des jeunes citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires (CRACS), en leur offrant des espaces et en favorisant leur participation consciente et constructive à la société. Enfin, les précédentes conventions ont renforcé les coopérations entre les acteurs publics, associatifs et institutionnels et ont offert une plateforme pour partager les bonnes pratiques, pour favoriser l'expérimentation, et pour encourager l'innovation dans le secteur.

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses complètes que je suis très heureuse d'entendre. Je pense effectivement essentiel d'avoir cette plateforme de coopération entre les différents pays pour apprendre de leurs pratiques.

## **2 Interpellation de M. Bruno Bauwens à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de**

## **L'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulée «Résultats du conclave budgétaire et conséquences du sous-financement de l'aide à la jeunesse» (article 78 du règlement)**

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – En préambule, j'aimerais me joindre à une remarque faite précédemment: il est dommageable que les discussions soient ainsi fractionnées et que les questions et réponses liées au budget soient éparpillées dans les différentes commissions. Cela rend les choses extrêmement compliquées et je pense qu'il s'agit d'une stratégie du gouvernement actuel, qui entend nous empêcher d'avoir une vue globale.

Madame la Ministre, lors de la dernière séance plénière, je vous ai interrogée sur l'ouverture d'une information judiciaire par le procureur du Roi de Bruxelles pour abstention coupable. Dans votre réponse, vous affirmiez ne pouvoir accepter que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit accusée de délaisser les mineurs en danger. Depuis lors, Michèle Meganck, juge de la jeunesse à Bruxelles, a confirmé les éléments factuels avancés par M. Moinil – effectivement, 400 jeunes n'ont aujourd'hui nulle part où aller – et vous a répondu qu'au lieu de s'offusquer sur la formule, il serait peut-être temps de réagir, car le constat sur le terrain est simple: il y a de la maltraitance et nous sommes démunis. La juge confirme par ailleurs que les moyens apportés par ce gouvernement – soit 9 millions d'euros supplémentaires en 2025, promis au début de la législature – sont dérisoires face à la demande. Finalement, son témoignage nous montre aussi que les jeunes qui ne sont pas aidés sont aussi plus susceptibles de tomber dans la délinquance. Cela montre une nouvelle fois que, plus on attend pour venir en aide à un jeune, plus les moyens à déployer pour l'aider à résoudre ses problèmes deviennent importants.

Ensuite, on ne peut pas parler de l'aide à la jeunesse sans parler du drame qui s'est déroulé au début de ce mois et qui concerne le viol d'une jeune fille de onze ans. Faute de place disponible dans le réseau de l'aide à la jeunesse, celle-ci a été placée en milieu hospitalier. Le Parquet de Bruxelles affirme qu'il s'agit là d'un exemple de la violence institutionnelle dénoncée par le procureur du Roi de Bruxelles, dont certains doutent encore. Nous avons ici l'illustration de la négligence de notre Fédération Wallonie-Bruxelles qui refuse de prendre ses responsabilités. Et vous ne voulez pas l'admettre, Madame la Ministre.

Permettez-moi de citer le Parquet de Bruxelles, dont la description de la situation est glaçante: «Depuis plus d'un mois, la jeune est placée dans un service hospitalier totalement inadapté à ses difficultés et dépourvu de l'encadrement indispensable à une prise en charge adéquate de ses besoins les plus essentiels (...). Au-delà du manque d'effectifs les empêchant d'offrir à ces enfants (...) un accueil et un encadrement adéquat, c'est l'intégralité de la chaîne médicale pédiatrique qui se voit déstabilisée, entraînant notamment des reports d'interventions chirurgicales, voire des refus d'hospitalisation pour d'autres enfants dont l'état de santé

nécessite pourtant une intervention médicale urgente.» C'est l'objet du débat que nous avons essayé de mener lors de notre dernière séance plénière.

Le rapport de Child Focus dévoile lui aussi des indicateurs qui montrent non seulement que certains jeunes ne vont pas bien, mais aussi qu'ils ne trouvent pas de réponses à leurs problèmes dans les options que leur offre notre société. Child Focus observe notamment une hausse de plus de 30 % par rapport à l'année précédente du nombre de fugues. La moitié des jeunes fugueurs étaient hébergés en institution. Selon Child Focus, «il y a beaucoup de jeunes qui ne vont pas bien, qui ont des problèmes, qui ne savent pas résoudre leur situation juste en restant dans la situation dans laquelle ils sont. Donc, la fugue est vraiment un problème sociétal. La fugue montre qu'on n'arrive pas à donner une réponse qualitative aux besoins de beaucoup de jeunes. Et c'est là que la société doit vraiment agir.» Il est d'autant plus important d'agir pour donner une réponse aux jeunes en question que la fugue les expose à divers dangers, notamment celui de l'exploitation sexuelle. Child Focus note une hausse des dossiers relatifs à l'exploitation sexuelle des mineurs dans le secteur de la prostitution et pointe que 94 % des dossiers ouverts sont aussi liés à une fugue.

Madame la Ministre, il n'y a pas que le PTB qui s'inquiète. En effet, voici un mois, vous avez confirmé l'urgence qui est signalée par tous les acteurs du secteur: les travailleurs de l'aide à la jeunesse, les magistrats de la jeunesse, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), Child Focus, le procureur du Roi de Bruxelles, les jeunes eux-mêmes. Pourtant, dans les actes, nous n'avons pas l'impression que votre gouvernement prend la mesure réelle de cette urgence.

De plus, il y a presque un mois, la ministre-présidente a annoncé au sein de cette assemblée que la Fédération Wallonie-Bruxelles devait faire des économies supplémentaires, qu'aucun secteur ne serait épargné et que la situation était déjà dramatique dans le secteur de l'aide à la jeunesse. Depuis lors, aucune information n'a fuité concernant les résultats. Parle-t-on de 3 millions d'euros? De 5 millions d'euros? Ce n'est pas clair. Aujourd'hui, je ne suis pas le seul à me demander si les jeunes vont être victimes de nouvelles coupes budgétaires.

Madame la Ministre, mes questions sont les suivantes et la première est peut-être la plus importante. Admettez-vous que l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles est, à ce jour, largement insuffisante pour protéger et pour répondre aux besoins des jeunes? Quelles mesures rapides le gouvernement envisage-t-il de prendre pour répondre à l'urgence décrite par tous les acteurs du secteur de la jeunesse et pour combattre les maltraitances institutionnelles?

Pouvez-vous faire le point sur le nombre de jeunes qui se retrouvent dans les hôpitaux, faute de places disponibles pour les accueillir? Le gouvernement a-t-il prévu de dégager des moyens supplémentaires pour la mise en œuvre des mesures? Quels sont les résultats du conclave budgétaire pour le secteur de l'aide à la jeunesse? Des économies sont-elles à l'ordre du jour? Qu'en est-il des résultats du

conclave budgétaire pour le secteur de la jeunesse? Des économies sont-elles programmées? Le conclave budgétaire remet-il en question certaines mesures prévues dans votre plan d'action pour 2025? Si oui, quelles mesures sont-elles concernées?

On parle depuis longtemps d'intersectorialité pour mieux prendre en charge les jeunes et pour mieux prévenir les situations avant que celles-ci nécessitent des prises en charge plus importantes. Jusqu'à présent, qu'a fait et que fait votre gouvernement pour mieux anticiper la situation et proposer aux jeunes des réponses plus diversifiées et mieux adaptées à leurs besoins? Le gouvernement travaille-t-il sur des politiques de prévention transversales? Si tel est le cas, quels sont les acteurs associés à ce travail?

Dans votre Plan quinquennal dans le secteur de l'aide à la jeunesse, vous présentez certaines mesures afin de soutenir le personnel de l'aide à la jeunesse, comme le renforcement de la formation et de la supervision. En revanche, vous n'évoquez pas la question des salaires. Une augmentation salariale est-elle exclue ou à l'ordre du jour? En référence au plan général que vous avez présenté en mars 2025, où en êtes-vous concernant le lancement de l'outil de programmation et du processus d'ouverture de places pour obtenir de nouvelles places en 2026? L'outil et le processus ont-ils été lancés? Si ce n'est pas le cas, quand le seront-ils?

Les procédures de recrutement pour les 70 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires annoncés pour les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de protection de la jeunesse (SPJ), les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et le Service général de l'inspection (SGI) ont-elles été lancées? Quand ces renforts intégreront-ils les équipes? Le travail sur un nouveau référentiel qualité a-t-il débuté? Qui y est associé? Où en est le recrutement d'accueillants et accueillantes professionnels en famille? Le dispositif sera-t-il bien effectif en 2026?

Les différentes études annoncées – sur l'évolution de la délinquance juvénile, sur l'adéquation des outils à dispositions des magistrats pour prendre en charge les mineurs en conflit avec la loi et sur les accueillants et accueillantes professionnels en famille – ont-elles été lancées? Qui a été chargé de mener à bien ces études? Des échéances sont-elles prévues? Selon les éléments à votre disposition, le cadastre des besoins sera-t-il bien disponible à partir du mois de juin prochain? L'étude de l'Université de Liège (ULiège) sur la complexité des prises en charge sera-t-elle bien présentée avant cet été?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Non, je n'accepte toujours pas cette accusation. Je redis l'urgence. Le gouvernement est pleinement conscient des difficultés rencontrées par le secteur de l'aide à la jeunesse. C'est pourquoi un budget annuel de 9 millions d'euros a été alloué dans le

budget initial 2025 afin de renforcer les dispositifs de prise en charge des enfants et des jeunes en difficulté, en danger ou en conflit avec la loi. Moyens certes insuffisants, mais louables au regard du contexte budgétaire.

Ces moyens vont soutenir les services d'aide à la jeunesse (SAJ), les services de protection de la jeunesse (SPJ), les institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) ainsi que les services agréés, et permettront de lancer les mesures prévues dans le plan d'action qui vous a été présenté en commission.

Nous pérennisons également les dispositifs créés durant la précédente législature, qu'il s'agisse de services résidentiels, d'accompagnement en milieu de vie ou d'accueil familial.

Des supervisions d'équipes pour les SAJ, SPJ et les IPPJ sont prévues, tout comme le renforcement de l'encadrement psychosocial dans les services résidentiels généraux (SRG) avec un équivalent temps plein pour quinze jeunes afin de favoriser le retour en famille lorsque c'est possible.

À travers le plan quinquennal, nous visons la création de 500 nouvelles prises en charge d'ici la fin de la législature, tant en services résidentiels qu'en accompagnement.

Au 1<sup>er</sup> avril 2025, 213 jeunes étaient pris en charge en milieu hospitalier, soit 0,9 % des 23 249 jeunes suivis par l'aide à la jeunesse. Ce chiffre, bien que faible, reste préoccupant puisque nous parlons d'enfants. Le recours aux hôpitaux pour les jeunes ne nécessitant pas de soins médicaux reflète une pénurie structurelle de ressources appelant une réponse coordonnée.

Les économies décidées lors du conclave budgétaire concernent uniquement le fonds budgétaire principal de l'aide à la jeunesse à hauteur d'un montant de 2 millions d'euros. Ce fonds est utilisé notamment pour préfinancer le paiement d'allocations familiales ou de frais médicaux.

Les économies n'affectent donc en aucune mesure le plan 2025 ni les articles budgétaires classiques relatifs au fonctionnement et aux actions des services.

Enfin, la prise en charge des jeunes à la croisée des secteurs reste une priorité. Un protocole d'accord intersectoriel a été signé le 6 février 2024, élargissant la conférence interministérielle (CIM) Santé aux secteurs du handicap, de l'enfance, de l'enseignement et de l'aide à la jeunesse.

Un accord de collaboration inter-administrations a également été signé le 28 avril dernier entre l'aide à la jeunesse, l'Agence pour une vie de qualité (AViQ), l'Administration générale de l'enseignement (AGE), l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), le SPF Santé publique, la Commission communautaire française (COCOF), la Commission communautaire commune (COCOM) et Iriscare pour une meilleure coordination des prises en charge.

Mon administration soutient activement la création de dispositifs intersectoriels de prise en charge dans lesquels chaque secteur mobilise ses ressources pour accompagner les jeunes. Cette approche vise à instaurer une logique de co-engagement et de co-responsabilité afin de rompre l'isolement des services et de favoriser une prise de risques partagée.

Concernant la revalorisation salariale, aucune augmentation directe n'est prévue à ce stade. Toutefois, une analyse de faisabilité d'une prime de pénibilité et de rappel pour les fonctions critiques telles que dans les SAJ, les SPJ, les IPPJ, le Centre communautaire pour mineurs dessaisis (CCMD) et les équipes mobiles d'accompagnement (EMA) est programmée pour 2026. Si elle s'avère pertinente et finançable, elle pourrait augmenter les rémunérations.

Dans le cadre de mon plan d'action 2025, présenté le 11 mars dernier, l'administration a transmis fin mars la deuxième phase du projet du cadastre des besoins incluant des données statistiques contextualisées et validées avec les opérateurs de terrain. Ce rapport identifie les besoins prioritaires par division et arrondissement et constitue une base objective pour orienter les investissements futurs.

L'administration a également proposé une répartition des nouvelles ressources humaines en lien avec l'évolution des besoins et du budget convenu. Une fois l'accord de gouvernement obtenu, en principe avant cet été, les recrutements débiteront.

Parallèlement, le plan de recrutement 2025 est en cours et se base sur les départs définitifs et les normes établies. L'objectif est de renforcer les fonctions critiques, notamment psychosociales et de surveillance. Les premiers renforts sont encore attendus cette année.

En ce qui concerne le référentiel qualité, l'administration élabore actuellement les profils de fonction des chercheurs, des conseillers pédagogiques, le cahier des charges de la recherche et un *benchmark* avec l'ONE.

L'entrée en fonction des trois premiers chercheurs est prévue pour juin 2026. Leur mission consistera à développer, implanter et actualiser leur référentiel en collaboration avec les équipes d'accompagnement et d'inspection.

S'agissant du modèle d'accueillante professionnelle en famille, un appel à projets expérimental a été approuvé. L'ouverture des structures mères est prévue pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025. Un projet éducatif concerté est attendu pour 2026 avec l'accueil des premiers jeunes prévu pour la même année. La convention relative à la réalisation d'une recherche en partenariat avec l'Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC) est, quant à elle, presque finalisée. Elle va être soumise à ma signature dans les prochains jours. Il s'agira d'analyser les données relatives au flux d'affaires entrantes au niveau des parquets de la jeunesse, d'analyser les tendances générales de criminalité, les tendances sociétales pouvant avoir un impact sur ce flux au niveau de la justice des mineurs.

Une revue scientifique sera bien réalisée concernant les mesures existantes et probantes afin d'analyser l'adéquation des outils à disposition des magistrats. Ces derniers seront, bien entendu, associés au dispositif de recherche.

Enfin, le projet pilote sur les accueillantes professionnelles fera l'objet d'une évaluation scientifique à son terme, en septembre 2028. Le cahier des charges de cette recherche est en cours de rédaction. Quant à l'étude de l'ULiège sur la complexité des prises en charge, les résultats seront communiqués à partir du mois de juin prochain.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – Madame la Ministre, le début de votre réponse est révélateur. Vous dites que vous n'acceptez pas les critiques envers la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'il y a des problèmes. Je pense que le problème est précisément là. Lorsque Les Engagés sont entrés au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ils ont décidé de faire des économies et de rationaliser. En opérant ce choix, ils appliquent une politique qui ne répond pas aux réels besoins de l'aide à la jeunesse.

Pour rappel, le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) estime que pour accomplir le travail nécessaire dans le secteur de l'aide à la jeunesse, il faudrait 500 millions en plus. Vous aviez connaissance de cela et maintenant vous n'acceptez pas les critiques! Vous pouvez en rire, mais vous riez alors des propos tenus par le DGDE! Je lui ferai part du fait que vous estimez ses propos inintéressants.

Les Engagés ont fait le choix de couper dans les budgets. Même si vous prétendez que les 9 millions d'euros sont maintenus, vous parlez également de faire des économies de l'ordre de 2 millions d'euros. Cela signifie qu'il ne reste déjà plus que 7 millions d'euros. Vous dites aussi que vous ne pourrez pas améliorer les salaires du personnel. Comment comptez-vous alors attirer du nouveau personnel en tenant ce genre de discours? Par ailleurs, vous précisez qu'il y aura peut-être un impact positif à l'avenir. Ce sont des choix que vous avez faits et que vous avez du mal à assumer. Personnellement, cela ne me gêne pas, mais vous, cela devrait vous gêner.

Vous avez affirmé qu'il y avait 200 jeunes en milieu hospitalier et que ce nombre était préoccupant, mais restait faible. Or il est le même depuis des années. Nous avons vu il y a quelques semaines vers où cela peut mener et votre réponse n'est pas adéquate. Il faudrait que ce nombre arrive à zéro. Or pour atteindre zéro, il faudrait faire un certain nombre d'investissements. Cela vous fait mal, Madame la Ministre, mais c'est pourtant ce qui se passe ici!

Je reste donc critique. En préparant mon intervention d'aujourd'hui, j'ai relu votre plan pour 2025. J'ai alors constaté qu'il y avait beaucoup de bonnes intentions et de petites mesures pour faire face aux grands problèmes qui se posent. Aujourd'hui, nous savons aussi ce qui nous attend avec le conclave budgétaire et que vous cachez encore: toutes les mesures qui vont être prises en 2025. Il faut

ajouter à cela que la ministre-présidente a indiqué que ce serait pire en 2026. Au lieu de dire que tout va bien, il serait bien de faire face et de dire honnêtement où se trouvent les problèmes, comme l'a souligné la juge que j'ai citée.

**M. le président.** – La parole est à Mme Lescrenier, ministre, pour une précision.

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, les moyens sont insuffisants, et cela, je le dis et le redis depuis le début de mes prises de parole quand je parle de ce plan quinquennal au niveau de l'aide à la jeunesse.

Je voudrais quand même vous rappeler la situation budgétaire dont nous héritons, avec 1,5 milliard d'euros de déficit. Le plan quinquennal qui vous est présenté a été réfléchi, partagé, concerté avec le secteur, et surtout proposé et organisé de manière globale pour ne plus avoir à faire face à des situations d'urgence et pour amener une réponse pérenne.

Je ne suis pas une magicienne. Nous sommes dans un contexte budgétaire compliqué et nous devons agir en fonction de celui-ci pour amener les meilleures réponses.

**M. le président.** – La parole est à M. Bauwens.

**M. Bruno Bauwens (PTB).** – C'est un peu la phrase clé de ce gouvernement et des deux partis qui le composent – «nous héritons d'une situation». Mais depuis combien de temps faites-vous partie du gouvernement? Depuis dix, vingt ans? Le MR, même chose. Clamer ici que les responsables sont les autres, mais pas vous, c'est totalement faux. Vous héritez d'une situation dont vous portez la responsabilité. Vous la connaissiez. Effectivement, maintenant, vous devez gérer votre politique et votre déficit. Vous avez beau dire que vous n'êtes pas responsables, mais les responsables du déficit budgétaire ici et au niveau fédéral, ce sont entre autres Les Engagés et le MR. C'est vous qui gérez ce pays depuis vingt ans. Le déficit financier d'aujourd'hui est votre déficit, ce n'est pas le nôtre, et encore moins celui des jeunes, de leurs parents ou des travailleurs. Ne venez pas nous dire cela. Ce déficit, c'est le vôtre et c'est à vous de le résoudre.

Cela demande bien sûr un débat de société: faut-il toujours faire des coupes budgétaires dans le secteur de l'aide à la jeunesse ou dans l'enseignement, au détriment des jeunes, des parents? Ou bien Les Engagés oseront-ils finalement exprimer et déclarer que les larges épaules doivent porter plus et que l'État fédéral doit débattre d'une taxe pour les millionnaires? Je vous vois réagir en disant que le PTB chante toujours la même rengaine. Nous devons pourtant mener un débat et nous interroger: d'où vient l'argent? Faut-il le prendre sur le dos des enfants? Dans le secteur de l'aide à la jeunesse?

**M. le président.** – L'incident est clos.

(*Mme Valérie Bluge prend la présidence*)

### **3 Questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice (article 82 du règlement)**

**3.1 Question orale de M. Eddy Fontaine, intitulée «Rapport alarmant de Child Focus sur la santé mentale des jeunes»**

**3.2 Question orale de Mme Leila Agic, intitulée «Rapport de Child Focus sur les victimes de sextorsion, de sexting forcé ou de grooming»**

**3.3 Question orale de Mme Céline Tellier, intitulée «Rapport annuel de Child Focus»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, la Fondation pour enfants disparus et sexuellement exploités (Child Focus) a présenté, la semaine dernière, son rapport annuel de 2024. Elle juge la santé mentale des jeunes d'alarmante. Le nombre de dossiers pour disparition et exploitation sexuelle d'enfant a doublé depuis 2020.

En 2024, un dossier sur cinq est ouvert pour fugue. Au total, il est question de 1 808 fugues de mineurs, soit une augmentation de près de 30 % qui tend à démontrer que nos jeunes vont mal, qu'ils sont en détresse psychologique et qu'ils vivent dans un mal-être profond. Pour 291 d'entre eux, il s'agissait d'une récidive. La fugue est perçue par le jeune comme le seul moyen d'échapper aux problèmes et de montrer sa détresse. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE), que nous avons rencontré ce matin, pointe l'absence de réponse adéquate pour leur prise en charge. Que dire à un jeune quand il doit rester dans une famille dans laquelle il subit des négligences ou des situations de maltraitance grave?

Les jeunes sont également plus vulnérables face aux réseaux sociaux et à leurs dérives comme la manipulation numérique – *sexting*, *grooming* et autres. Par ailleurs, de plus en plus de dossiers sont ouverts pour des enfants de moins de douze ans.

Que pensez-vous du rapport rédigé par Child Focus? Quel est le nombre de fugues dans les diverses institutions de l'aide à la jeunesse? Comment les services réagissent-ils face à ce phénomène?

Soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, le site internet [www.fugue.be](http://www.fugue.be) a été développé par le service d'aide en milieu ouvert (AMO) SOS jeunes-Quartier

libre, il y a quelques années. Qu'en est-il de ce travail? Le soutiendrez-vous à nouveau pour mettre en lumière cette problématique?

**Mme Leila Agic (PS).** – Je vais m'attarder pour ma part sur les chiffres glaçants communiqués par Child Focus: 70 % des victimes de sextorsion, de *sexting* forcé ou de *grooming* identifiées avaient moins de treize ans. Derrière ces chiffres se cache une réalité brutale: celle d'enfants manipulés, piégés, parfois menacés, à travers les réseaux sociaux ou les jeux en ligne, et trop souvent livrés à eux-mêmes dans un espace numérique, sans garde-fou adapté à leur âge. Ces pratiques ne sont pas marginales. En constante augmentation, elles touchent nos enfants là où ils sont de plus en plus présents, c'est-à-dire sur les écrans, souvent sans accompagnement suffisant ni cadre éducatif solide face aux risques qu'ils encourrent.

Madame la Ministre, que fait le gouvernement pour mieux protéger les enfants et les jeunes des violences sexuelles en ligne? Quels moyens sont-ils prévus pour renforcer la prévention dans les écoles et les milieux de jeunesse? Quelles collaborations sont-elles établies avec les plateformes numériques pour améliorer le signalement, le retrait des contenus et la réponse rapide aux cas de *grooming* ou de sextorsion? Le gouvernement envisage-t-il de renforcer l'accompagnement parental et éducatif relatif à la citoyenneté numérique?

Enfin, comment soutenez-vous les structures telles que Child Focus dans leur travail essentiel d'écoute, de prévention et de suivi des victimes sur ces questions? Ce rapport montre des chiffres alarmants qui touchent aujourd'hui des enfants et plus seulement des adolescents. Derrière chaque image volée, c'est un traumatisme qui les poursuivra durant leur jeunesse et leur vie.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Le dernier rapport de Child Focus dresse un constat inquiétant concernant la situation de nombreux jeunes dans notre pays. En 2024, les cas de fugue ont augmenté de 30 % par rapport à 2023, avec un total de 1 808 fugues recensées. Les jeunes qui fuguent sont extrêmement vulnérables et donc, plus susceptibles de se faire exploiter par des personnes mal intentionnées, notamment sexuellement. En 2024, Child Focus a ouvert 94 nouveaux dossiers d'exploitation sexuelle de mineurs dans la prostitution, dont 94 % avaient un lien avec une fugue.

Ces chiffres confirment le mal-être profond de nombreux jeunes, qui fuient des situations qu'ils jugent insoutenables, souvent faute d'un accompagnement adéquat ou d'un cadre stable et protecteur. Ces jeunes deviennent ainsi vulnérables à l'exploitation sexuelle notamment, au *sexting* non consenti, au *grooming*, voire au chantage à caractère sexuel.

Child Focus et le Délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) pointent une série de facteurs structurels aggravants: le manque de places en institution, les délais d'intervention trop longs et la complexité croissante des parcours dans

l'aide à la jeunesse. Cette situation révèle également la nécessité de renforcer l'éducation aux médias.

Dès lors, Madame la Ministre, quelles mesures concrètes envisagez-vous de prendre, ou avez-vous déjà prises, pour renforcer la prévention des fugues au sein des institutions de l'aide à la jeunesse? Comment mieux prendre en considération ces actes et les appréhender comme des signaux de détresse plutôt que comme de simples «problèmes de comportement»?

Quelles actions sont-elles prévues pour mieux former et outiller le personnel encadrant, notamment sur les risques d'exploitation sexuelle auxquels ces jeunes sont exposés? Avez-vous discuté avec vos homologues d'actions d'éducation aux médias qui pourraient être entreprises? Quelles sont-elles? Quelles collaborations avez-vous prévues, avec le ministre de la Justice ou le secteur associatif, pour accompagner les jeunes en détresse?

Enfin, quelles démarches entamerez-vous pour interpeller les plateformes numériques afin qu'elles assument enfin leur part de responsabilité dans la prolifération de contenus prédateurs et d'abus?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – La communication récente du rapport annuel de Child Focus n'a pas manqué de retenir toute mon attention. Malheureusement, ce rapport présente à nouveau une série de données particulièrement inquiétantes, qui s'ajoutent à l'ensemble d'indicateurs montrant en substance qu'une part croissante de nos enfants et de nos jeunes va effectivement mal, même de plus en plus mal, et que le mal-être touche des enfants de plus en plus jeunes.

Ce rapport ne me surprend pas. Il confirme les constats partagés depuis longtemps par les professionnels de terrain, tous secteurs confondus, en particulier sur la santé mentale. Cette problématique constitue l'une de mes priorités relatives à la jeunesse et à l'aide à la jeunesse.

En effet, le secteur de l'aide à la jeunesse, qui hérite encore trop souvent des situations les plus compliquées, est engagé dans la création et la mise en œuvre de partenariats avec le secteur de la santé mentale, afin de pouvoir apporter les soins nécessaires aux jeunes en détresse. Ainsi, des psychologues de première ligne ont été déployés sous l'impulsion du ministre fédéral Vandembroucke. L'objectif est d'atteindre les populations les plus vulnérables et de soutenir gratuitement les professionnels confrontés à des situations de crise ou des situations complexes.

Par ailleurs, je souhaite mettre en évidence les travaux menés sur les jeunes et l'accord de collaboration interadministratif pour une meilleure prise en charge des jeunes et des enfants, à la croisée des secteurs, signé le 28 avril dernier. Cet accord permettra d'opérationnaliser le travail en réseau et la création de

dispositifs intersectoriels qui permettront de répondre à l'ensemble des besoins du jeune ou de l'enfant. Dans ce cadre, le partenariat avec la santé mentale est essentiel.

Les initiatives relatives à la lutte contre les risques d'exploitation sexuelle se traduisent, dans le champ de l'aide à la jeunesse, par des formations spécifiques organisées pour l'ensemble des acteurs du secteur, mais également par la mise à disposition d'outils de prévention conçus en collaboration avec des opérateurs spécialisés, Yapaka, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), ECPAT, permettant aux professionnels de mieux identifier les signes de danger et d'agir en amont. Le travail de prévention est aussi réalisé pour la notion du consentement, tant par les services AMO que par les services résidentiels.

Parallèlement, la régulation des plateformes numériques ne peut se faire efficacement qu'au niveau européen, même si les autorités compétentes des États membres, dont le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en Fédération Wallonie-Bruxelles, ont également un rôle à jouer dans la surveillance de ces plateformes.

Enfin, pour ce qui concerne les données concernant les fugues, le rapport de Child Focus mentionne que pas moins de 50 % des fugueurs sont hébergés en institution. Cela donne déjà une indication, même si je ne dispose pas de précisions concernant plus particulièrement les services résidentiels de l'aide à la jeunesse.

Quoi qu'il en soit, les fugues sont prises au sérieux et traitées avec une grande attention par les services résidentiels, car elles constituent une mise en danger potentielle ou réelle du mineur. À ce propos et conformément aux procédures en vigueur, les responsables des services résidentiels mandatés signalent la fugue à la police afin de permettre une recherche rapide du jeune. L'autorité mandante est informée, de même que les titulaires de l'autorité parentale.

Les professionnels de l'aide à la jeunesse sont en constante réflexion sur cette problématique qui nécessite une approche interdisciplinaire et une collaboration étroite entre les différents acteurs du réseau, y compris avec les services non mandatés. Ces derniers jouent un rôle essentiel, notamment lorsque le jeune cherche refuge dans des structures d'accueil alternatives ou en dehors de sa famille. Parmi celles-ci figurent les services mettant en œuvre un projet éducatif particulier non mandaté ou les services d'aide en milieu ouvert (AMO), comme SOS jeunes-Quartier Libre, qui en garantissant l'anonymat, offrent aux jeunes un espace d'écoute bienveillant, sécurisant et à l'abri des dangers de la rue. Une fois la crise immédiate passée, un travail de remise en lien avec les parents est entrepris, dans la mesure du possible et dans l'intérêt du jeune.

Ce travail de réseau, entre services mandatés et non mandatés de l'Aide à la jeunesse, permet une prise en charge plus globale et plus humaine des jeunes lors des

situations de fugue, en offrant aux jeunes à la fois protection, écoute et perspectives de réintégration dans un cadre sécurisant.

Dans le champ de compétence de la Jeunesse, et au-delà des organisations de jeunesse et des centres de jeunes qui contribuent au bien-être des jeunes, je souhaite identifier avec les membres du secteur les mesures qui pourraient renforcer cette dimension spécifique. Une première discussion entre mon cabinet et les mouvements de jeunesse a eu lieu ce lundi, concernant notamment cet enjeu et les réalités propres. Elle sera suivie par des initiatives identiques avec les membres du secteur de la jeunesse dans son ensemble.

Je souhaite également mettre en évidence mon action en faveur de l'éducation aux médias qui représente un levier important de prévention. À ce titre, l'appel à projets «Éducation aux médias dans le secteur de la jeunesse» prévoit cette année un budget de 50 000 euros pour renforcer l'éducation aux médias auprès des jeunes et des professionnels qui les accompagnent.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Madame la Ministre, vous avez évoqué des données particulièrement inquiétantes, voire alarmantes. Vous réitérez votre credo puisque vous dites que la jeunesse et l'aide à la jeunesse sont vos priorités majeures. Les différents services, comme les services AMO, réalisent un travail considérable de prévention et d'accompagnement sur le terrain. Il faut que vous aidiez et souteniez ces opérateurs.

La réponse sur les fugueurs – peu importe le chiffre – est donc de prévoir un hébergement dans des institutions et d'assurer un suivi. Je serai vraiment attentif à la suite et au fameux budget que vous débloquentez pour sortir de la situation actuelle. Tout à l'heure, vous disiez hors micro que la situation générale est catastrophique et que le budget est compliqué. Mais il faudra que vous trouviez une solution parce que vous ne pouvez pas laisser la jeunesse dans un tel état.

**Mme Leila Agic (PS).** – Consentement, pornographie, *sextorsion*, *grooming*... Clairement, sur ces questions, la solution ne peut pas être de faire l'autruche. Madame la Ministre, vous nous dites que vous faites de ces questions vos priorités en matière de jeunesse. Je souhaite vous croire. Pourtant, durant la réunion, vous nous disiez encore que tous les avis devraient être entendus à propos de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Or, l'EVRAS est le meilleur outil à votre disposition afin d'outiller les jeunes face à ce genre de comportements sur les réseaux sociaux.

J'espère que, lorsque le comité se réunira, vous repenserez à vos propos sur la nécessité d'entendre tous les avis, que vous repenserez à votre priorité concernant la jeunesse, que vous vous rendrez compte de ce qui cloche et que vous serez du côté des jeunes. Vous devez être du côté des jeunes pour les protéger et les informer. Vous devez préserver cet outil crucial qu'est l'EVRAS.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Madame la Ministre, je vous rejoins sur la nécessité absolue d’assurer la prévention. Vous avez beaucoup parlé de la santé mentale. C’est évidemment essentiel. Malheureusement, cela intervient souvent en aval et donc, après les problèmes vécus par ces jeunes. Il me semble donc essentiel de travailler sur les aspects affectifs en amont, sans négliger les autres dispositifs de prévention. Vous en avez d’ailleurs cité quelques-uns.

Je vous engage aussi à travailler sur la supervision des équipes qui accompagnent ces enfants et adolescents dans des situations extrêmement difficiles. Vous plaidez pour offrir un meilleur soutien aux professionnels. L’amélioration de la supervision pourrait aller dans ce sens.

Ma collègue vient d’évoquer l’EVRAS. Je rappelle l’importance de cette politique pour l’ensemble des enfants, en particulier, ceux qui cumulent les vulnérabilités. Ce qui m’a frappée dans les reportages ou les articles que j’ai lus concernant l’étude de Child Focus, c’est à quel point les exploiters utilisent la fibre affective des enfants et adolescents concernés pour les maintenir dans leurs réseaux. C’est particulièrement interpellant de voir que c’est finalement, non pas tant par l’argent que par la dimension affective que ces personnes malveillantes gardent une emprise sur ces enfants.

Par conséquent, mieux prendre en considération la dimension affective pourrait passer par un meilleur encadrement dans les institutions qui, tant bien que mal, essaient d’aider les jeunes en difficulté. En tous cas, il est clair que, pour nous, il est fondamental de protéger de ces exploitations les enfants qui ont déjà subi des difficultés dans la vie.

*(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

**3.4 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «600 enfants sans place d’accueil dont certains mis de côté, car jugés trop âgés»**

**3.5 Question de Mme Céline Tellier, intitulée «Pénurie de familles d’accueil»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. *(Assentiment)*

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, un article de presse récemment publié attire l’attention sur une réalité particulièrement préoccupante: environ 600 enfants seraient actuellement en attente d’un placement en famille d’accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce constat s’inscrit dans une tendance alarmante, celle d’un manque global de places, marqué depuis la crise sanitaire par une augmentation significative des situations de maltraitance infantile, notamment dans leurs formes les plus graves.

Toutefois, au-delà du manque global de familles d’accueil disponibles, certains enfants font face à une forme d’exclusion silencieuse: ils sont considérés comme

trop âgés pour faire l'objet d'un placement familial. Cette situation, rapportée par les acteurs du secteur, soulève des questions fondamentales: ces enfants ne sont pas moins en besoin d'un cadre protecteur et stable, mais semblent néanmoins faire face à des obstacles supplémentaires pour bénéficier d'une solution familiale. Ce n'est pas l'évaluation des acteurs qui mène à ce constat, mais ce sont les personnes qui souhaitent accueillir qui érigent des barrières.

Peut-on disposer, au sujet des 600 enfants actuellement en attente d'un accueil, de données par âge, afin de mieux comprendre dans quelle mesure les enfants plus âgés sont concernés par cette difficulté d'accès à une famille d'accueil? Les crédits supplémentaires récemment octroyés à l'aide à la jeunesse permettront-ils de développer des actions spécifiques visant à favoriser l'accueil d'enfants plus âgés, souvent perçus à tort comme moins «adaptables»?

Le projet pilote de familles d'accueil professionnelles intègre-t-il une attention particulière pour ces enfants plus âgés, qui nécessitent souvent un accompagnement renforcé et une approche plus spécialisée? Quand ce projet pilote sera-t-il effectivement lancé? Quels en seront les grands axes?

Plus globalement, quelles sont les pistes actuellement envisagées pour mieux valoriser l'accueil de ces enfants plus âgés, notamment en luttant contre les stéréotypes qui entourent leur prise en charge et en soutenant les familles prêtes à s'engager à leurs côtés?

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Les chiffres sont alarmants. On les connaît, puisqu'on les répète régulièrement au sein de notre commission. Près de 5 100 bébés, enfants et jeunes attendent toujours un soutien, une prise en charge pour vivre en sécurité. Ces enfants, souvent retirés de leur foyer à la suite de situations graves de maltraitance ou de négligence, subissent une double peine. En plus d'un passé déjà traumatique, ils souffrent d'incertitude, voire d'errance institutionnelle, faute de structures d'accueil adaptées.

Depuis plusieurs années, les services d'aide à la jeunesse tirent la sonnette d'alarme face à la pénurie croissante de familles d'accueil, alors même que les signalements de maltraitance physique graves auraient augmenté de 40 % depuis la crise de la Covid-19. Ce sont les chiffres des services de l'aide à la jeunesse et des parquets, cités par une pédiatre dans un article de presse récent.

Récemment, nous avons parlé en séance plénière d'un autre fait important: l'information judiciaire contre X pour abstention coupable. Madame la Ministre, quelles suites avez-vous prévu d'apporter à cette procédure ouverte par le procureur du Roi de Bruxelles, Julien Moinil? De manière plus générale, quelles mesures concrètes avez-vous prévues pour renforcer le soutien et les droits des familles d'accueil, sur le plan tant juridique que matériel? Comment avez-vous prévu d'informer et de mobiliser davantage la population pour lever les tabous et les freins autour de l'accueil familial?

Où en sont les campagnes de sensibilisation pour recruter des familles d'accueil, campagnes déjà évoquées dans notre commission? Où en sont vos réflexions concernant le projet pilote de familles d'accueil professionnelles? Comment garantir une prise en charge digne et stable pour tous les enfants concernés, sans qu'aucun ne soit laissé de côté ou placé par défaut à l'hôpital faute de solution? Défendez-vous auprès du gouvernement fédéral l'accès des parents d'accueil au congé parental?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Mesdames les Députées, je suis régulièrement interpellée, au sein de notre commission, sur la pénurie de familles d'accueil. Bien conscients de la saturation du secteur de l'aide à la jeunesse et des effets délétères de cette pénurie sur les jeunes en danger, nous avons pris des engagements forts à travers le plan quinquennal. L'objectif est, d'une part, de pérenniser les places créées durant l'ancienne législature et, d'autre part, de renforcer davantage l'offre de services résidentiels et de services d'accompagnement. Les services d'accompagnement en accueil familial (SAAF) font partie de ceux qui sont visés par ce renforcement. Plusieurs d'entre eux verront leur capacité d'agrément augmenter au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le décret du 18 janvier 2018 portant le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse (décret «Code») prévoit que l'accueil familial, soit chez un familier soit chez un accueillant sélectionné, représente une mesure prioritaire à envisager en cas d'éloignement d'un enfant ou d'un jeune de son milieu de vie. Il s'agit donc d'un dispositif qui suscite une forte demande de prise en charge tant pour l'accueil d'urgence que pour l'accueil à court terme ou encore à moyen et long termes.

L'accompagnement de l'accueil fait partie des missions du SAAF, et ce, dans toutes ses dimensions: du point de vue tant de l'enfant que des accueillants ou encore en faveur du soutien des parents dans leur parentalité et du maintien des relations de l'enfant avec ses parents et familiaux. Le SAAF se charge également de la sélection des accueillants et de la promotion de l'accueil familial.

Il est vrai que le secteur est constamment à la recherche de nouveaux candidats à l'accueil afin de répondre aux besoins. Les nombreuses campagnes de promotion, les séances d'information, les démarches de sensibilisation et la participation à des émissions de radio ou de télévision ne suffisent pas à susciter assez d'intérêt auprès des citoyens pour que le nombre de candidatures égale le nombre d'enfants en attente. Le site internet [www.familledaccueil.be](http://www.familledaccueil.be) permet aux candidats potentiels de trouver de l'information à propos de l'accueil familial. Par ailleurs, les services disposent d'un budget annuel, selon la taille du service, pour la promotion de l'accueil familial.

De nombreux services mutualisent leurs moyens au niveau de la Fédération des SAAF afin qu'elle organise régulièrement des campagnes de promotion de

l'accueil familial. Lors de la législature actuelle, j'ai décidé de les soutenir davantage en renforçant la communication et la visibilité grâce à l'organisation d'une nouvelle campagne de sensibilisation. Ce point est d'ailleurs inscrit dans le plan quinquennal soumis au gouvernement.

Comme je l'ai déjà évoqué récemment en réponse à une question identique, renforcer l'attractivité et l'accompagnement des accueillants familiaux est un point d'attention crucial pour mes collaborateurs et moi-même. En effet, mon administration va s'atteler à l'instauration d'un outil de communication à l'intention des familles d'accueil et des familles de parrainage; il précisera les aspects tant pédagogiques que pécuniaires liés à ce statut. Par ailleurs, toujours dans le but de renforcer l'attractivité pour devenir accueillant, mon administration va également travailler à une simplification administrative des démarches qui touchent à l'accueil familial.

Je vous avoue que la reconnaissance du statut et des droits des accueillants familiaux, comme le droit au congé parental, dépasse mes seules compétences ministérielles et nécessite une collaboration intergouvernementale, mais j'y suis attentive.

Quant au projet pilote relatif à l'accueil familial professionnel, le gouvernement actuel a approuvé vendredi dernier l'appel à projets expérimental qui vise à l'introduction du modèle des accueillants professionnels en famille en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Madame Bluge, vous m'interrogez sur les critères d'âge des enfants accueillis. Le plan quinquennal ne prévoit pas qu'un critère d'âge soit associé à l'augmentation de capacité des SAAF.

L'administration m'informe qu'au 15 avril 2025, 641 enfants étaient encodés dans la base de données IMAJ comme étant en attente d'une famille d'accueil ou d'un SAAF, et ce, à court, moyen, long terme ou d'urgence. Près de 47 % de ces enfants en attente d'une famille d'accueil ou d'un SAAF avaient moins de six ans, 30 % étaient âgés de six à douze ans et 23 % sont âgés de plus de douze ans. Certains de ces 641 enfants vivent déjà chez des accueillants familiaux, souvent dans la famille élargie, mais sans l'accompagnement d'un SAAF; 283 enfants, dont 67 % ont moins de six ans, restent encodés dans la base de données IMAJ en attente d'une famille d'accueil.

Ni les SAAF ni les autorités mandantes n'écartent les enfants plus âgés d'un projet d'accueil familial quand la situation singulière de l'enfant le permet, mais tous savent que l'âge de l'enfant influe fortement sur la probabilité de lui trouver des accueillants familiaux sélectionnés. En effet, force est de constater que les candidats à l'accueil familial privilégient bien souvent les jeunes enfants. Les professionnels peuvent tenter d'assouplir ce critère d'âge au cours de leurs entretiens de sélection, mais il appartient aux candidats d'accepter ou de refuser la

proposition. Par conséquent, les plus jeunes ont mathématiquement plus de chances de profiter d'un projet d'accueil familial chez des accueillants sélectionnés. Les équipes des SAAF sont sensibilisées à cette difficulté supplémentaire pour les enfants plus âgés et travaillent à déconstruire les stéréotypes. Les témoignages présentés dans les campagnes de promotion racontent par exemple l'expérience d'enfants d'âges très différents.

Un long travail d'investigation et de réflexion a été mené autour de l'accueil familial professionnel par un groupe de travail réunissant largement le secteur. Il est maintenant terminé. Au sujet du projet pilote relatif à ce type d'accueil, il est prévu que l'encadrement des accueillants professionnels soit assuré par une structure-mère, composée d'un service résidentiel général (SRG) et d'un SAAF. Chaque structure-mère supervisera entre quatre et six accueillants professionnels en famille, pour un total de douze situations par structure. L'âge des enfants accueillis ne sera pas un critère d'acceptation ou de refus.

Au terme du travail d'investigation mené, j'ai voulu ouvrir largement le dispositif afin de laisser à l'expérimentation et à la recherche universitaire que je commanderai la possibilité d'évaluer la pertinence et l'efficacité de toute une série de critères potentiels.

Enfin, la procédure ouverte par le procureur du Roi en est au stade de l'information judiciaire, conduite sous la direction et la responsabilité du procureur du Roi. Nous allons donc laisser ce dernier faire son travail et nous aviserons les suites à lui réserver lorsqu'elle sera clôturée.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour toutes les précisions que vous avez apportées. On sent qu'il y a une volonté de venir en aide à chaque enfant et c'est d'ailleurs par les mots «Chaque enfant» que débute le chapitre sur l'aide à la jeunesse de la Déclaration de politique communautaire (DPC). Cette volonté est importante pour vous, ainsi que pour vos services.

En outre, la DPC prévoit: «Il est donc important d'apporter une réponse adaptée à chaque enfant et de lui offrir la stabilité affective et sociale dont il a besoin lors d'un éloignement à long terme.» Vous y travaillez et nous devons vous en remercier.

**Mme Céline Tellier (Ecolo).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse détaillée. Vous êtes consciente de la saturation. Vous avez rappelé le plan quinquennal. Tout cela est évidemment positif et, sur le fond, nous pouvons nous rejoindre sur un certain nombre d'éléments tels que le soutien à la parentalité, les campagnes de promotion de l'accueil familial – tant mieux si une nouvelle va arriver –, l'attractivité pour les accueillants et la simplification des démarches. Ce sont des éléments tout à fait positifs.

Malheureusement, la volonté ne suffit pas. Le nerf de la guerre, c'est l'argent. Vous avez eu l'honnêteté de reconnaître tout à l'heure, au début de notre réunion,

que les moyens étaient encore largement insuffisants. À un moment donné, il faudra vraiment prendre le taureau par les cornes et faire en sorte d'augmenter beaucoup plus structurellement les moyens financiers de l'aide à la jeunesse. Je prendrai évidemment connaissance avec attention de la note au gouvernement sur les familles d'accueil professionnelles, si vous voulez bien nous la faire parvenir, afin que nous puissions avoir un débat éclairé à ce sujet. Pour le reste, je continuerai à suivre ce dossier avec beaucoup d'attention.

*(Mme Valérie Bluge reprend la présidence)*

### **3.6 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Recrutement de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) pour le trafic de drogue»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Le trafic de drogue à Bruxelles est prégnant. Il est d'autant plus visible ces derniers mois depuis les fusillades entre bandes rivales qui se disputent le territoire, particulièrement à Anderlecht. Parmi les protagonistes de ce trafic se trouvent des jeunes, voire des très jeunes, qui n'ont parfois que huit ans. Ils sont recrutés sur les réseaux sociaux, dans les quartiers bruxellois, mais aussi dans d'autres pays.

L'exploitation des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) par les organisations criminelles est plus difficile à gérer. Il s'agit de jeunes qui arrivent sans papiers, sans document légal et qui n'ont pas de logement. Ils sont alors happés par les criminels qui leur promettent argent, logement et nourriture. Cependant, les promesses disparaissent rapidement au profit de la violence. Frappés et drogués, ils sont alors forcés à dealer.

Pour aider ces jeunes, les magistrats peuvent décider le placement en institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ). Toutefois, qu'en est-il de la place disponible et des possibilités d'accompagnement? Une autre solution est toujours préconisée, celle de l'ouverture de nouvelles places dans les services d'aide à la jeunesse.

Madame la Ministre, quel est l'état d'avancement de vos travaux avec les magistrats sur le problème des MENA infiltrés dans les réseaux criminels?

Le Samusocial de Bruxelles prévoirait l'ouverture de douze nouvelles places pour les jeunes en errance. Qu'en est-il réellement? Vos services participent-ils à ces réflexions?

Comment soutenez-vous les associations et les services d'aide en milieu ouvert (AMO) qui œuvrent chaque jour pour aider les jeunes à sortir des réseaux criminels? Une réflexion est-elle menée sur la lutte contre les dangers des réseaux sociaux dans leur utilisation par des réseaux criminels?

Enfin, l'hébergement des jeunes est à nouveau pointé. Où en sont les travaux sur ce sujet avec votre homologue du gouvernement fédéral?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Le SPF Justice a mis sur pied, depuis plus de neuf ans, un groupe de travail national francophone et germanophone portant sur la lutte contre la traite des êtres humains. Toutes les thématiques liées, comme celles de l'infiltration des MENA dans les réseaux de trafic de drogues et la lutte contre les dangers des réseaux sociaux dans leur utilisation par des réseaux criminels, peuvent y être abordées. Mon administration a demandé au SPF Justice de mettre ces points à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail.

Le 28 avril, le nouveau Samusocial a ouvert à Forest un nouveau centre destiné aux jeunes en errance et en multi-vulnérabilité, qui présentent souvent un problème de toxicomanie. Le centre propose dix places et deux places d'urgence. Huit jeunes y sont actuellement hébergés. L'équipe MENA de l'AMO SOS jeunes-Quartier Libre participe au projet et apporte aux jeunes toute information utile sur leurs droits et les instances auxquelles ils peuvent faire appel. Cette équipe MENA est subventionnée dans le cadre du Plan «MENA» du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne les MENA en errance, le travail mené par l'équipe de SOS jeunes-Quartier Libre à Bruxelles est à ce jour toujours unique dans le domaine. La prévention est au cœur de cette équipe MENA, car elle est essentielle pour éviter que les MENA en errance ne se retrouvent en IPPJ. Ces jeunes, souvent livrés à eux-mêmes, n'ont que très peu de ressources et se retrouvent dans des situations de grande vulnérabilité. La mission de l'équipe MENA de l'AMO est de leur apporter un accompagnement adapté afin d'éviter qu'ils ne sombrent dans la délinquance.

La prévention repose sur trois axes: un travail de proximité et d'écoute qui permet d'être un repère pour les jeunes et de les informer sur leurs droits ainsi que sur les solutions existantes; un accompagnement sur mesure permettant l'orientation vers des dispositifs adaptés tels que l'accueil par l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil), le centre de jour Macadam, le centre récemment ouvert à Forest ou encore des formations et des activités sportives, culturelles et éducatives pour créer du lien et, surtout, éviter l'isolement.

Compte tenu de l'actualité relative à l'implication de jeunes mineurs dans la criminalité organisée autour du narcotrafic et à la demande des magistrats, les critères d'admission pour les places d'urgence en IPPJ ont été étendus en 2025 à un fait de participation à une organisation criminelle impliquée dans la vente de stupéfiants, associée à un fait de vente, offre en vente ou délivrance de stupéfiants sans autorisation ou à des personnes non autorisées, ainsi qu'au fait de participation à une organisation criminelle impliquée dans la vente de stupéfiant associée à un fait de port illégal ou de détention illicite d'armes. À ce jour, cette possibilité a facilité l'admission de deux jeunes poursuivis pour ces faits, dont un MENA.

L'équipe MENA de l'AMO SOS jeunes-Quartier Libre reçoit annuellement environ quinze témoignages de MENA en errance qui, durant l'hiver, déclarent qu'ils préfèrent commettre un fait qualifié infraction pour être placés en IPPJ, et ce afin d'éviter de passer l'hiver dans le froid.

En IPPJ, en effet, les jeunes sont au chaud et nourris. Ils sont occupés toute la journée grâce à des cours, du sport et diverses autres activités. Cela leur permet de retrouver un équilibre et d'évoluer positivement. Néanmoins, le risque est grand qu'ils se retrouvent, lors de leur sortie, dans la même situation qu'auparavant, faute d'un accompagnement suffisant et d'une solution d'hébergement adaptée.

Aussi, pour l'équipe MENA de l'AMO, il est presque impossible de garantir un suivi efficace et durable tant que ces jeunes n'ont pas de solution d'hébergement stable. L'AMO constate pourtant la volonté de ces jeunes de s'en sortir. Ils cherchent avant tout à se construire un avenir meilleur, à acquérir un bagage suffisant pour réaliser leurs projets de vie et à trouver leur place dans la société. En leur offrant un cadre plus structurant et un accès facilité aux dispositifs existants, la société pourrait limiter leur présence en rue et réduire significativement le risque de récidive.

Les centres de pré-accueil permettent d'informer plus facilement les jeunes des avantages liés à un accès au réseau de Fedasil. Les MENA errants, qui n'ont pas fait de demande de protection internationale et pour qui Fedasil n'est pas compétente, semblent oubliés. Ces jeunes constituent une population complexe et cachée, confrontée aux problèmes des stupéfiants, à la délinquance, à l'absence de domicile, et au phénomène de bande. Dès lors, je souhaite ouvrir la discussion avec le gouvernement fédéral, Fedasil et les Régions autour de ce public afin que nous puissions enfin prendre nos responsabilités à son égard.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Les critères d'admission en IPPJ ont effectivement été élargis en avril 2025, mais ce n'est pas la solution. Une visite dans les IPPJ ou une rencontre avec les opérateurs de l'aide à la jeunesse suffisent pour comprendre que lorsque les jeunes sortent de l'IPPJ, ils retombent rapidement dans le même réseau. Les AMO font ce qu'ils peuvent sur le terrain, mais nous devons trouver d'autres solutions pour ces jeunes en souffrance. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) allait d'ailleurs dans le même sens ce matin.

*(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

### **3.7 Question de Mme Valérie Bluge, intitulée «Exécution et délai des peines de travail alternatives»**

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, en février, je vous ai interrogée sur l'exécution et les délais des peines de travail alternatives (PTA) à la suite d'un article du journal «*Le Soir*» qui rapportait que le procureur du Roi utilisait le

mot «laxisme» pour qualifier l'application des peines. Cependant, à ce moment-là, l'administration n'avait pas été en mesure de communiquer précisément les délais moyens d'exécution des peines de travail. Je me permets dès lors de vous interroger à nouveau à ce sujet.

Quels sont les délais d'exécution des PTA dans les maisons de justice? Quel est le délai moyen entre l'entrée du mandat et la prise en charge par les services agréés pour ces missions? Tous les arrondissements sont-ils concernés de la même manière par ces délais d'exécution particulièrement longs? Quels sont les types et lieux de prestations qui sont en pénurie? Cette pénurie concerne-t-elle uniquement les infractions de roulage ou s'étend-elle à d'autres types d'infractions?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Les problèmes inhérents à SIPAR 2, la base de données des maisons de justice, sont toujours en cours de résolution, en concertation avec le cabinet de la ministre Galant et avec l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC). Même si la situation n'est toujours pas rentrée dans l'ordre, je peux quand même mettre en évidence l'évolution positive dans la résolution des problèmes informatiques qui affectaient le travail quotidien des assistants de justice, une résolution pour laquelle j'avais demandé la priorité.

Les outils de gestion de l'administration ne permettent toujours pas de disposer de données statistiques et chiffrées précises, mais les démarches de résolution y travaillent. Madame la Députée, je peux néanmoins vous informer qu'il existe une disparité importante des délais d'exécution des peines de travail entre les arrondissements judiciaires des grandes villes, à savoir Bruxelles, Charleroi, et Liège, et les autres arrondissements judiciaires. À titre indicatif, le délai de prise en charge des peines de travail dans l'arrondissement de la province du Luxembourg est d'environ 15 jours après sa réception par la maison de justice, contre environ deux ans à Bruxelles.

La situation de la maison de justice de Bruxelles est particulière; elle ne peut illustrer la situation générale en Fédération Wallonie-Bruxelles. Étant donné ces extrêmes, il serait hasardeux de communiquer un délai moyen de prise en charge des peines de travail sur notre territoire.

En ce qui concerne les lieux de prestation, cette comparaison s'applique également. Dès mon entrée en fonction, j'ai chargé mon cabinet de travailler à l'extension du parc des lieux de prestation. De nombreuses démarches ont été lancées, telles que les collaborations avec les maisons du tourisme et les relations entre les administrations des maisons de justice et l'Agence wallonne du patrimoine (AWaP).

J'espère voir ces démarches porter leurs fruits dès que possible, également en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau Code pénal en avril 2026, qui promet un recours aux peines autonomes pour certaines catégories d'infractions.

**Mme Valérie Bluge (MR).** – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses et votre transparence. Néanmoins, je suis très préoccupée. Si on ne peut pas avoir des précisions sur les délais d'exécution, sur les différences entre les arrondissements et sur l'extraction des données grâce à SIPAR 2, comment être certain que tous les justiciables pouvant être pris en charge le sont rapidement et adéquatement? Comment garantir la sécurité des victimes, par exemple?

Vous collaborez sur ces questions avec la ministre Galant. L'ETNIC est également associée. Cependant, il faut trouver une solution rapidement pour éviter qu'un acte de récidive se produise, parce qu'une personne aurait échappé à une prise en charge qui aurait dû être réalisée.

*(Mme Valérie Bluge reprend la présidence)*

### **3.8 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Conditions de travail des partenaires des maisons de justice agréés par la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein des prisons implantées en Wallonie et à Bruxelles»**

**M. Eddy Fontaine (PS).** – La semaine dernière, un médecin généraliste actif à la prison de Haren a saisi l'Ordre des médecins et a dénoncé de graves manquements dans le domaine de la santé. Parmi les problématiques, le lanceur d'alerte épingle le manque de dépistage et de traitement des cas d'hépatite C et de la tuberculose ainsi que des soins évités pour des prétextes quelconques. Il met par ailleurs en avant l'insuffisance de locaux pour prodiguer les soins. Parmi d'autres critiques, il souligne l'absence totale de politique de prévention du suicide.

Ce cri de détresse s'ajoute aux multiples témoignages de prisonniers et d'acteurs des institutions pénitentiaires belges, qui décrivent l'horreur carcérale. Il s'ajoute par ailleurs aux condamnations de l'État belge de différentes juridictions. D'autres témoignages provenant de médecins mettent en avant le manque de formation juridique et déontologique spécifique pour faire face aux situations particulières liées au travail en prison.

Madame la Ministre, de nombreux partenaires des maisons de justice interviennent directement dans les institutions pénitentiaires pour accompagner les détenus et leur fournir différents types d'aide, notamment psychologique ou administrative. Disposez-vous de retours des conditions de travail des partenaires agréés par Fédération Wallonie-Bruxelles dans les prisons situées en Wallonie et à Bruxelles? Recevez-vous des évaluations sur l'accomplissement de leurs missions? À la suite du cri d'alerte de ce médecin, comptez-vous mettre ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine conférence interministérielle (CIM)?

**Mme Valérie Lescrenier**, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question sur un sujet aussi fondamental que la santé des détenus et les conditions de travail dans les établissements pénitentiaires. Des alertes dont le médecin généraliste Brecht Verbrugghe s'est récemment fait l'écho rejoignent des constats de longue date dénoncés par des associations, des chercheurs, des instances judiciaires, ainsi que par les personnes détenues elles-mêmes. Elles mettent en lumière des problèmes structureaux majeurs qui ont des répercussions directes sur des opérateurs des entités fédérées et sur leur capacité d'action.

Ces difficultés sont connues et s'inscrivent dans un contexte carcéral particulièrement difficile où les professionnels de la santé, du social, de la formation et du monde associatif rencontrent de nombreux obstacles pour exercer leurs missions dans des conditions dignes, mais efficaces. Par l'Administration générale des maisons de justice (AGMJ), le gouvernement soutient un réseau dense de partenaires agréés dont les moyens ont été renforcés ces dernières années.

Ces intervenants – psychologues, médiateurs, éducateurs et travailleurs sociaux – jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes détenues. Malgré nos efforts budgétaires, leur capacité d'action se confronte à une demande croissante générée par un contexte de surpopulation carcérale historique. Par ailleurs, les intervenants doivent composer avec des contraintes qui échappent à notre compétence: indisponibilité de locaux, restriction d'accès, pénurie de personnel, ou encore lacunes dans l'organisation des soins de santé qui relève du SPF Justice et de l'administration pénitentiaire fédérale.

C'est pourquoi notre action s'inscrit dans une volonté plus large de garantir les conditions d'intervention plus cohérentes, en collaboration étroite avec les autres niveaux de pouvoir. L'intervention de nos partenaires fait l'objet d'un suivi qualitatif et quantitatif dans le cadre de leur subventionnement. Il est renforcé par le travail de nos délégués *intra muros* qui assurent le lien avec les partenaires sur le terrain. Je tiens à saluer l'engagement et la résilience de ces opérateurs qui interviennent dans des conditions particulièrement contraignantes. Ils sont essentiels pour maintenir le lien entre l'intérieur et l'extérieur des établissements pénitentiaires et pour accompagner les parcours de réinsertion.

Cependant, pour qu'ils puissent pleinement remplir leurs missions, l'environnement dans lequel ils opèrent doit évoluer. L'amélioration des conditions de détention et du système de soins dispensés en prison est indispensable. Ce dernier point doit être aligné sur les standards du service public de santé. Je resterai attentive à ce dossier et je m'engage à porter ces défis à relever auprès des autorités fédérales compétentes afin qu'ils soient pris en compte.

**M. Eddy Fontaine (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse très complète. Comme vous avez répondu à l'ensemble de mes questions, je ne serai donc pas beaucoup plus long.

*(M. Eddy Fontaine, président, reprend la présidence)*

#### **4 Questions orales à M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances (article 82 du règlement)**

##### **4.1 Question de Mme Leila Agic, intitulée «*Quelles économies supplémentaires le ministre va-t-il faire peser sur ses secteurs?*»**

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, il y a trois semaines, le gouvernement laissait entendre qu'un accord avait abouti lors de son conclave en vue l'ajustement budgétaire 2025. Ensuite, la presse nous apprenait la semaine dernière qu'aucun accord global, ferme et définitif n'existait à ce stade. Pourtant, la plupart des décisions semblent être définitives.

Or, à ce jour, aucune communication officielle n'a été faite à notre assemblée et à vos secteurs qui travaillent dans un climat d'incertitude généralisée. De plus, la ministre-présidente a insisté sur le fait que les économies seraient douloureuses et qu'aucun secteur ne serait épargné. Certaines mesures d'économies seraient reportées à 2026, mais plusieurs arbitrages sembleraient manifestement déjà actés pour 2025, et ce, dans une opacité totale, ce qui empêche tout débat démocratique et toute adaptation de la part des.

Quelles politiques au sein de vos compétences sont concernées par des ajustements? Plus particulièrement, quels moyens ont-ils été dégagés pour des politiques nouvelles? Pour quel montant et pour quelles mesures? Envisagez-vous de revenir sur certaines coupes initialement décidées? Ou, au contraire, prévoyez-vous des économies supplémentaires ou des réorientations budgétaires? Si oui, pour quels montants? Quelle est la nature des mesures d'économies? Les opérateurs sous votre tutelle ont-ils été informés des éventuelles modifications qui les concernent?

Quelles pistes d'économies sont prévues pour 2026 et les pour les années qui suivent? Quelles promesses de la Déclaration de politique communautaire (DPC) sont remises en cause au sein de vos compétences? Les secteurs ont droit à de la transparence, ils doivent pouvoir se projeter.

**M. Yves Coppieters, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances.** – J'imagine que c'est une question que vous posez dans toutes les commissions, Madame la Députée. Vous serez déçue par ma réponse qui sera très courte. Comme prévu dans la DPC, le gouvernement s'engage à réaliser des économies afin de faire face au déficit budgétaire important que connaît notre entité.

Cet effort d'assainissement budgétaire s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle visant à garantir la viabilité financière à long terme. La ministre Lescrenier l'a rappelé dans plusieurs de ses réponses.

Concernant l'ajustement budgétaire 2025, les modifications actuelles envisagées relèvent essentiellement d'ajustements techniques pour ce qui concerne mes matières. Je voudrais vous rappeler que je dispose de moins de 1 % du budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer l'ensemble de mes compétences. Mais je suis persuadé que, même avec peu de moyens financiers, je peux faire beaucoup. C'est pour cette raison que je suis devant vous et que je me battraï durant toute la législature.

Mais, rassurez-vous, aucune coupe budgétaire n'a été décidée dans le champ de mes compétences. Les discussions détaillées sur les mesures précises auront lieu lors des débats parlementaires à venir sur l'ajustement budgétaire. C'est là que vous disposerez de l'ensemble des détails. C'est à cette occasion que la transparence sera assurée et que les opérateurs de terrain, pour toutes les compétences, obtiendront des informations claires et précises.

Enfin, en ce qui concerne le budget initial 2026, il est bien trop tôt pour fournir des informations précises, même si, sur mes compétences, il n'y a pas beaucoup d'économies à faire. Je me battraï pour maintenir mes budgets et, surtout, pour être ambitieux dans mes actions. Les orientations budgétaires pour le budget initial 2026 seront donc définies ultérieurement dans le cadre des processus législatifs et budgétaires habituels.

**Mme Leila Agic (PS).** –Monsieur le Ministre, ce n'est pas parce que votre budget représente moins de 1 % du budget global de la Fédération Wallonie-Bruxelles qu'il n'est pas important: ces montants restent vitaux pour un bon nombre d'associations dont le travail peut s'avérer très important pour la vie quotidienne de nombreuses personnes.

Effectivement, la ministre-présidente a évoqué les grandes masses financières réservées à chaque ministère, mais elle n'a rien spécifié pour votre secteur. Vous dites que c'est parce que votre budget reste inchangé.

En revanche, ne donnez pas l'impression que nous ne sommes pas en droit de nous poser des questions! Nous savons que certains membres de votre majorité passent leurs journées à communiquer, même sur des détails infimes, et s'attaquent à vos compétences, aujourd'hui éminemment symboliques dans l'actualité politique. Cela soulève des questions dans notre chef!

Un montant de 10 000 ou 100 000 euros peut paraître anecdotique. Mais pour certaines associations, il influe grandement sur le travail quotidien. En tant que représentant politique, je trouve dès lors tout à fait légitime de m'interroger sur l'impact de l'ajustement budgétaire par rapport à vos compétences.

#### 4.2 Question de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Soutien à l'ASBL Toi Mon Endo»»

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, pour faire écho à vos propos, s'agissant des droits des femmes, on peut faire beaucoup avec peu d'argent. L'association Toi Mon Endo joue un rôle fondamental en Fédération Wallonie-Bruxelles. Active depuis 2020 en Belgique francophone, elle sensibilise les jeunes filles et les femmes à l'existence de l'endométriose, une maladie gynécologique qui touche une à deux femmes sur dix! Cette maladie a été passée sous silence pendant longtemps, ce qui a contribué à invisibiliser les très nombreuses femmes concernées. En effet, quelque 180 millions de femmes à travers le monde et 750 000 en Belgique seraient potentiellement touchées.

L'ASBL Toi Mon Endo est particulièrement inquiète pour sa situation financière. Elle a été soutenue jusqu'ici, ce qui lui a permis notamment de faire un travail de sensibilisation incroyable dans les écoles et de réaliser le court métrage particulièrement efficace «*Derrière le sourire*». Je vous ai interrogé à la fin du mois de mars, alors que l'ASBL se questionnait déjà sur son avenir. Comme vous, mon groupe pense que cette association doit poursuivre son action au sein de notre Fédération. Or, elle risque de fermer à la fin de ce mois, faute de moyens. Elle a donc besoin d'une information claire et précise sur les fonds qui pourraient lui être alloués et ne peut se contenter d'un appel téléphonique informel.

Mon intervention a pour objectif de tenter d'éviter cette dissolution. Qu'est-ce qui explique ces retards dans l'octroi des subventions annoncées, alors que vous vous étiez montré rassurant il y a quelques semaines? Pourquoi cette association n'a-t-elle reçu aucune information claire à ce sujet? Confirmez-vous qu'une subvention sera prochainement octroyée à Toi Mon Endo? Dans l'affirmative, à hauteur de quels montants?

Ces moyens proviendraient-ils uniquement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou de la Région wallonne également? En effet, les compétences relatives à la santé étant réparties entre plusieurs entités, peut-être vous reposez-vous sur un plan impliquant des financements multiples. Votre cabinet ou vous-même avez-vous été en contact avec cette ASBL dernièrement? Encore une fois, cette dernière est à quelques jours de la faillite. Je croise donc les doigts pour que votre réponse soit positive et je vais vous écouter avec beaucoup d'attention.

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – L'ASBL Toi mon endo réalise un travail exceptionnel sur cette question de santé publique et environnementale, qui est un problème majeur auquel la Fédération Wallonie-Bruxelles doit davantage s'atteler.

Mon cabinet, mon administration et la Direction de l'égalité des chances du ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été en contact avec l'ASBL à plusieurs reprises. En effet, Toi mon endo a introduit une demande de

renouvellement de sa convention pluriannuelle, qui arrive à échéance le 30 juin 2025. Nous sommes bien conscients de la situation compliquée de l'ASBL pour l'année 2025. Nous évaluons actuellement la possibilité de conclure un avenant à la convention en vigueur. Concrètement, le dossier est resté bloqué au niveau de l'Inspection des finances (IF) en raison d'un problème, non lié au financement, mais à une ligne budgétaire. Le dossier a été présenté au gouvernement vendredi dernier et une solution a été trouvée pour assurer le financement de l'ASBL en 2025. Je suis persuadé que l'administration a contacté le jour même les responsables de Toi mon endo pour les rassurer.

En effet, cet avenant permet à l'opérateur de bénéficier d'une subvention pour l'année 2025 afin qu'il puisse finaliser les activités prévues durant le dernier semestre de l'année scolaire 2024-2025 et assurer ses engagements pour les activités déjà menées. La situation pour 2025 a donc été réglée et nous continuons à encourager cette ASBL.

Pour la suite, lorsque l'ajustement budgétaire le permettra, nous prévoyons en effet de renouveler la convention de Toi mon endo à partir de 2026, dans le cadre du budget initial de 2026. Cette ASBL est bien reprise dans le cadre des financements pluriannuels. J'ai également appris que Toi mon endo avait introduit une demande de financement complémentaire auprès de la Région wallonne. Je ne sais pas où en est le dossier, mais, comme les activités de cette ASBL concernent les deux entités, la Région wallonne devrait également la soutenir.

**Mme Bénédicte Linard (Ecolo).** – Nous sommes ici dans un cadre public. Ce que vous dites est donc important. Certes, les prises de contact constituent de premières étapes. Vous avez affirmé qu'il existe un accord du gouvernement pour assurer le financement de 2025 et qu'il y a une volonté de votre part de reconduire une convention *a minima* en Fédération Wallonie-Bruxelles à partir de 2026. J'imagine qu'il s'agit d'une convention pluriannuelle et que la question est donc également étudiée pour 2026 – et potentiellement les années suivantes – pour ce qui concerne la Région wallonne. Il est vrai que la demande globale de l'association tourne autour d'un montant de 150 000 euros sur deux entités. Je pense qu'il s'agit de 50 000 euros en Fédération Wallonie-Bruxelles et que le reste concerne la Région wallonne. Vous avez évoqué le mois de juin pour une fin de convention.

Il nous faut permettre d'anticiper les faillites et je vous demanderais donc de remettre, dans les jours à venir, un écrit officiel à l'association pour éviter toute inquiétude non nécessaire. La discussion publique d'aujourd'hui constitue un pas supplémentaire dans la bonne direction, mais elle n'a pas pour autant la valeur d'un document écrit. Je suis quasiment persuadée que vous ne cherchez pas à nous entourlouper, mais il serait extrêmement rassurant pour l'association de savoir que son financement pour 2025 est garanti. J'espère que vous pourrez accéder à cette demande puisque tout semble être en bonne voie pour un aboutissement prochain.

#### **4.3 Question de Mme Marisol Revelo Paredes, intitulée «Plan «Droits des femmes» et résultats du conclave budgétaire»**

#### **4.4 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Évaluation du Plan «Droits des femmes» 2021-2024»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Marisol Revelo Paredes (PTB).** – Monsieur le Ministre, en février, ma collègue Amandine Pavet vous avait interrogé sur l'avancée du nouveau Plan «Droits des femmes». À l'époque, vous aviez indiqué que le processus suivait son cours. Vous aviez aussi indiqué que vous aviez prévu de travailler rapidement sur l'accessibilité 24 heures sur 24 de la ligne SOS Viol. Cette accessibilité est, je le rappelle, un engagement pris par la Belgique dans le cadre de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.

Où en est le processus d'élaboration du nouveau Plan «Droits des femmes»? Quels seront les principaux axes de ce plan? Pouvez-vous nous donner une échéance plus précise concernant la finalisation de ce plan? Quel travail avez-vous réalisé depuis le mois de février concernant l'accessibilité 24 heures sur 24 de la ligne SOS Viol?

Il est assez clair que votre gouvernement ne donne pas l'impression de vouloir augmenter les moyens dédiés à la lutte pour l'égalité hommes-femmes et contre les violences faites aux femmes. Au contraire, vous avez déjà retiré certains moyens, comme vous venez de le confirmer à ma collègue pour ce qui est de la cycloparade de Liège. Il y a presque un mois, la ministre-présidente est venue devant le Parlement pour annoncer que la Fédération Wallonie Bruxelles devrait faire des économies supplémentaires et que tout le monde devrait faire des efforts. Hier même, elle annonçait des économies qui seraient effectuées dans vos compétences.

Pouvez-vous détailler ces mesures d'économie? Quel en serait l'impact? Plus précisément, le gouvernement a-t-il décidé de réduire les moyens dédiés à la lutte pour l'égalité hommes-femmes et contre les violences faites aux femmes?

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, la question de l'égalité hommes-femmes demeure un chantier fondamental pour l'ensemble de notre société. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, les inégalités systémiques dans le domaine tant professionnel que privé continuent de peser lourdement sur la réalité vécue par les femmes dans notre pays.

Nous avons récemment appris que votre cabinet et vous-même avez bénéficié d'une formation sur le genre, ce que nous saluons. Votre démarche traduit votre volonté de renforcer l'expertise interne sur des enjeux complexes et transversaux.

Elle permet aussi d'ancrer les politiques publiques dans une compréhension fine des rapports sociaux de sexe et des mécanismes de domination qui les traversent.

Par ailleurs, j'ai appris à travers une notification des décisions du gouvernement que l'évaluation du Plan «Droits des femmes» 2021-2024 a été finalisée. Ce plan représentait une feuille de route ambitieuse, articulée autour de plusieurs axes: l'émancipation économique des femmes, la lutte contre les violences de genre, la représentation équilibrée dans les sphères de décision ou encore la sensibilisation dans l'éducation et la culture.

L'évaluation de ce plan est cruciale. C'est l'occasion de tirer un bilan des réussites, des limites et des leçons à tirer pour l'avenir et pour le futur plan. Ce travail d'analyse devrait guider la rédaction du prochain plan d'action, déjà en cours de conception.

Les enjeux sont nombreux. Comment mieux soutenir les femmes en situation de précarité? Comment agir contre les violences sexistes dans les lieux publics et au travail? Comment articuler les politiques de genre et celles de lutte contre les discriminations croisées? Quelle place accorder aux voix des associations féministes et féminines dans la co-construction de ces politiques?

Dans ce cadre, je souhaiterais vous poser une série de questions afin d'éclairer les travaux de cette commission et de mieux comprendre la direction que vous souhaitez impulser. Quels sont les principaux enseignements de l'évaluation du Plan «Droits des femmes» 2020-2024? Quelles actions du plan ont-elles été jugées les plus efficaces? Pour lesquelles y a-t-il eu des difficultés de mise en œuvre?

Quelles sont les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation? Comment envisagez-vous de les intégrer dans le futur plan d'action? Un calendrier est-il prévu pour l'élaboration et la présentation du prochain plan? Les associations de terrain et les experts en études de genre seront-ils impliqués dans la co-construction de ce futur plan? Si oui, selon quelles modalités?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Le rapport d'évaluation finale du Plan «Droits des femmes» 2020-2024 offre une photographie de l'état d'avancement de sa mise en œuvre. L'évaluation s'est basée sur les données communiquées par les administrations, les organismes d'intérêt public (OIP) et les cabinets ministériels de tutelle. Le rapport tient également compte de l'avis du Conseil consultatif des droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au sein duquel la société civile est bien représentée.

Le tableau de suivi du Plan «Droits des femmes» 2020-2024 comprenait cinq axes d'actions, desquels découlaient 93 mesures décomposées en 182 projets. Le rapport d'évaluation finale indique qu'en juin 2024, 48 % des projets prévus dans le plan ont été réalisés et clôturés, 41 % sont en cours de réalisation – la moitié d'entre eux ont été réalisés à plus de 50 % –, 10 % restent renseignés comme «à initier» et moins de 1 % des projets – soit 2 sur 182 – sont incomplets, c'est-à-dire

qu'aucune information concernant leur réalisation n'a été communiquée au secrétariat.

Certaines actions liées aux compétences clés de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont également mises en exergue dans une section dédiée du rapport. Elles ont été sélectionnées parmi les projets finalisés ou en cours pour leur valeur illustrative de la diversité du type de projets réalisés et de parties prenantes impliquées. Toutefois, le rapport ne contient pas de présentation exhaustive des actions menées ou d'analyse de leurs facteurs de réussite ou d'échec, et ce, en raison des limitations inhérentes aux données disponibles dans le cadre du processus de rapportage et donc du mécanisme de suivi.

Le rapport d'évaluation finale formule des pistes de réflexion pour le futur plan méthodologique. Je vous en cite quatre. La première consiste à poursuivre et intensifier les collaborations existantes entre les administrations et les OIP au sein du Conseil consultatif des droits des femmes, et avec les cabinets ministériels.

Deuxièmement, il s'agit de définir un nombre restreint d'objectifs stratégiques, ainsi que des objectifs opérationnels qui sont quant à eux mesurables. Troisièmement, il faut être capable de budgétiser et donc de financer les mesures. La quatrième piste consiste à revoir le système de suivi et le processus de rapportage, en concertation avec les membres du comité de pilotage du Plan «Droit des femmes», en vue d'améliorer la qualité des données collectées et de relier l'analyse des données quantitatives aux données qualitatives pour bien mesurer l'atteinte des objectifs prioritaires.

En ce qui concerne les prochaines étapes, j'ai sollicité l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles et celle de la Région wallonne pour réfléchir à une méthodologie de travail visant à assurer la cohérence, la transversalité et l'efficacité de l'élaboration d'une stratégie «Droits des femmes» pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'un «Plan genre» pour la Région wallonne. Les notes d'orientation seront soumises au gouvernement avant la fin du mois de juin. Des groupes de travail seront constitués afin de préciser les futurs axes stratégiques, d'envisager des points de convergence et des leviers communs entre le Plan «Droits des femmes» de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le «Plan genre» de la Région wallonne. Il s'agira aussi d'identifier les mesures prioritaires et transversales. Les réunions devront aboutir à des objectifs stratégiques clairs. Ensuite, une proposition de stratégie préalablement soumise et validée dans le Comité de pilotage composé des cabinets ministériels, des services du gouvernement et des OIP fera l'objet d'une demande d'avis au Conseil consultatif des droits des femmes. Une assemblée plénière d'Alter Égales sera aussi organisée afin d'inviter le secteur féministe à contribuer à l'avis du Conseil. Enfin, à l'issue de ce processus impliquant les diverses parties prenantes définies dans un cadre décretaal, la stratégie sera soumise à l'adoption du gouvernement, probablement avant la fin de cette année.

L'ASBL SOS viol a bénéficié en 2024 d'une nouvelle convention de financement pluriannuel pour sa ligne d'écoute; cette convention court jusqu'à la fin 2026. Le montant de cette convention a été augmenté de 50 000 euros afin de renforcer l'équipe des écoutants et écoutantes sans toutefois augmenter la plage horaire de la ligne. En effet, l'analyse des appels non décrochés en 2023 montrait que la majorité d'entre eux étaient formés durant les périodes d'ouverture de la ligne, celle-ci étant déjà occupée par un autre appel. Ces renforcements ont permis d'augmenter le nombre d'appels décrochés de plus de 40 %. Ils sont ainsi passés de 2 908 en 2023 à 4 083 en 2024. La nouvelle convention prévoit également de développer des actions visant l'accès et la visibilité de la ligne d'écoute auprès des publics vulnérables.

SOS Viol a organisé une rencontre auprès des différents services de première ligne afin d'identifier les besoins des personnes vulnérables telles que les femmes sans abri, les femmes en précarité socio-économiques, les personnes en situation de handicap et les minorités de genre.

À ce stade, la Direction de l'égalité des chances (DEC) ne dispose pas des éléments de réponse concernant le travail réalisé depuis février à propos de l'accessibilité 24 heures sur 24 de la ligne SOS Viol. Nous reviendrons vers vous lorsque nous disposerons de ces informations.

Dans l'ajustement budgétaire, il n'y a aucune volonté de réduction des moyens dédiés à la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Aucune réduction n'est faite dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

**Mme Marisol Revelo Paredes (PTB).** – Monsieur le Ministre, vous avez indiqué que la ligne SOS Viol sera évaluée et devrait évoluer. Vous avez également renforcé les équipes et une très bonne chose. Cette ligne doit être accessible 24 heures sur 24. C'est une obligation de la Convention d'Istanbul.

Chaque jour de retard met des femmes en danger. J'entends qu'un processus est en train de se consolider. En conclusion du rapport d'évaluation du Plan «Droits des femmes», il faut dégager des moyens supplémentaires. Le budget n'a pas diminué. Il faut toutefois l'augmenter.

Les droits des femmes ne se défendent pas avec des slogans, mais avec des moyens, avec un vrai bilan, avec un vrai plan et avec des services accessibles à tous. Aujourd'hui, les priorités, le calendrier et le budget ne sont pas encore très clairs.

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Monsieur le Ministre, les chiffres que vous avez cités au début de votre réponse montrent bien que le précédent gouvernement n'a pas réussi à appliquer totalement son plan. C'est regrettable. Je suis heureuse d'entendre que vous allez changer la méthode en budgétisant les mesures à l'avance afin d'être sûr que ces dernières soient toutes appliquées plutôt que de faire promesses impossibles à tenir. Je suis également heureuse

d'apprendre que vous allez impliquer les associations; c'est un point essentiel pour mon groupe politique. Il est important d'inclure le gouvernement de la COCOF pour les mesures qui concernent la ville de Bruxelles.

**4.5 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Pride de Bruxelles et engagements de la Fédération Wallonie-Bruxelles pendant le mois des fiertés»**

**4.6 Question de Mme Stéphanie Lange, intitulée «Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Leila Agic (PS).** – Le 17 mai 2025, Bruxelles a célébré une nouvelle édition de la *Brussels Pride*, désormais reconnue comme patrimoine culturel immatériel (PCI) de la Région de Bruxelles-Capitale. Cette reconnaissance témoigne de l'importance de la *Pride* non seulement comme moment festif, mais aussi comme manifestation politique et citoyenne essentielle à la visibilité et à la défense des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+).

Cet événement s'inscrit dans le cadre du mois des fiertés, marqué cette année par le mot d'ordre «*Unite – Time to protect our rights*». Ce slogan fait écho à une actualité mondiale préoccupante: l'interdiction de la *Pride* à Budapest, un recul des protections aux États-Unis et, même chez nous, une banalisation inquiétante des propos homophobes, y compris dans l'espace médiatique et politique.

Dans ce contexte, les institutions publiques ont un rôle fondamental à jouer, non seulement dans la défense des droits acquis, mais aussi dans leur consolidation, leur mise en valeur et leur visibilité. Il ne suffit pas d'être dans une posture défensive, il faut adopter une approche proactive, positive et transversale. La *Pride* n'est pas une parenthèse annuelle, mais un appel à l'action collective tout au long de l'année.

Monsieur le Ministre, alors que votre administration prépare un plan stratégique interparlementaire pour lutter contre les discriminations subies par les personnes LGBTQIA+ et dans le prolongement d'un précédent échange à ce sujet, j'attire votre attention sur l'urgence de traduire, dans ce plan, les revendications portées avec force par les associations et les milliers de personnes mobilisées le week-end dernier lors de la *Pride*. C'est à cette condition que l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pourra être à la hauteur des besoins formulés et des attentes exprimées sur le terrain.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle soutenu l'organisation de la *Brussels Pride* 2025, sachant que plusieurs demandes de subventions ont été introduites au sein des cabinets? Quel suivi leur a été accordé et selon quelle ventilation? La

Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été officiellement représentée lors de la *Pride*? J'ai vu des photos de vous et je suppose donc que oui.

Des actions spécifiques de sensibilisation ou de communication ont-elles été organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion du mois des fiertés dans les établissements scolaires, culturels, sportifs ou de jeunesse?

La reconnaissance de la *Pride* comme PCI à Bruxelles inspire-t-elle une réflexion similaire au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour renforcer symboliquement et politiquement ce moment clé de mobilisation?

Comment vos actions tiennent-elles compte des revendications de la *Pride*, qui concernent la protection de la santé, de la liberté, des identités et des droits de la communauté LGBTQIA+, ainsi que la diversité et la lutte contre les discriminations de genre?

Dans le cadre du plan stratégique interparlementaire en cours d'élaboration, la question de la valorisation d'événements militants comme la marche des fiertés est-elle intégrée comme un axe d'action à part entière? Le plan prévoit-il des mesures pour pérenniser, professionnaliser et augmenter le financement des associations LGBTQIA+, au-delà des appels à projets, pour leur permettre de travailler de manière structurelle sur le terrain? Quels délais pouvons-nous espérer pour la finalisation de ce plan et sa mise en œuvre?

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Ce week-end, la capitale a vibré au rythme de la *Pride* de Bruxelles. Comme chaque année, cet événement festif, mais aussi militant, a rassemblé des milliers de citoyennes et citoyens, associations, et acteurs politiques autour d'un objectif commun: promouvoir les droits des personnes LGBTQIA+, célébrer la diversité, et rappeler que l'égalité ne va jamais de soi, qu'elle est le fruit d'un combat quotidien.

La *Pride* s'inscrit aussi dans un calendrier symbolique, puisque le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie. Cette date, choisie en référence à la décision de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de retirer l'homosexualité de la liste des maladies mentales en 1990, est un moment essentiel pour dresser le constat de la situation actuelle et évaluer les progrès, mais aussi les reculs, en matière de droits et de lutte contre les discriminations.

Malheureusement, malgré les avancées législatives importantes obtenues ces dernières années en Belgique, les personnes LGBTQIA+ continuent d'être la cible de discours haineux, de violences physiques ou psychologiques, et de discriminations dans de nombreux pans de leur vie: à l'école, sur leur lieu de travail, dans l'accès au logement, dans les espaces publics, dans la sphère familiale ou encore dans les soins de santé. Les chiffres des plaintes déposées pour des faits à caractère homophobe ou transphobe sont préoccupants. D'après Unia, le Centre interfédéral

pour l'égalité des chances, 35 % des plaintes qui sont déposées auprès d'eux concernent l'orientation sexuelle de la victime.

La *Pride*, ce n'est donc pas simplement une fête. C'est un rappel annuel que le combat pour l'égalité est loin d'être terminé. Et ce combat, Monsieur le Ministre, il doit aussi être porté avec force et cohérence par les pouvoirs publics, à tous les niveaux de pouvoir. Le rôle du ministre de l'Égalité des chances est central pour impulser une politique ambitieuse, transversale et structurée en matière de lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre. Dans ce cadre, le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination vise à protéger les droits des personnes LGBTQIA+ dans toutes les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Avons-nous une idée de l'impact qu'a le numéro gratuit, le 0800 12 800, qui est à disposition des personnes victimes de ces discriminations ou qui en sont témoins? Quel bilan pouvez-vous faire des festivités ayant eu lieu samedi dernier? Disposez-vous de données actualisées sur les violences et discriminations visant les personnes LGBTQIA+ en Fédération Wallonie-Bruxelles? Comment pouvons-nous mieux documenter ces réalités? Comment pouvons-nous assurer la transversalité des politiques LGBTQIA+ avec d'autres compétences, comme la jeunesse, la santé mentale ou l'enseignement supérieur?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Permettez-moi, Mesdames les Députées, comme vous, de saluer également la reconnaissance de la *Brussels Pride* comme PCI de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est une décision salubre et nécessaire en ces temps de recul et d'attaques contre les personnes LGBTQIA+ dans le monde. Personnellement, j'étais présent à la *Pride* en compagnie de ma collègue ministre, de la députée Lange, des membres de mon cabinet et de plusieurs partenaires associatifs que nous soutenons financièrement ou pas, mais qui travaillent sur cette cause.

Nous avons également visité toute une série de stands en compagnie de la fédération Prisme avec laquelle nous menons une franche collaboration. La reconnaissance de la *Pride* comme PCI à Bruxelles peut nous inspirer pour envisager une coordination interfédérale meilleure; celle-ci permettrait de déposer, à l'avenir, une candidature commune de la Belgique auprès de l'UNESCO pour faire reconnaître la *Brussels Pride* comme étant à la fois belge, européenne et au titre de patrimoine immatériel de l'humanité.

Notre Fédération apporte son soutien à la *Belgian Pride* devenue, actuellement, la *Brussels Pride*. La demande déposée en 2025 par *visit.brussels* est actuellement à ma signature. Comme chaque année, notre Fédération a communiqué sur la journée du 17 mai par le biais de son portail officiel et des réseaux sociaux. Elle a également hissé le drapeau arc-en-ciel sur son bâtiment administratif. La Direction de l'égalité des chances a également communiqué sur la décision de notre

gouvernement de lancer un appel à projets visant à lutter contre les discriminations homophobes, biphobes et transphobes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour cela, et vous l'avez sans doute vu, le gouvernement a dégagé une enveloppe de 300 000 euros qui a été allouée à cet appel à projets. Celui-ci s'adresse aux ASBL, organismes publics ou associations de fait œuvrant sur le terrain en faveur des personnes LGBTQIA+. Il vise à soutenir des projets de prévention, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement destinés en particulier à des publics vulnérables: femmes, personnes trans, personnes racisées.

En termes d'actions plus spécifiques, un concours destiné aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur est actuellement ouvert en vue d'illustrer la nouvelle édition du guide d'accompagnement pour les personnes transgenres en enseignement supérieur.

Un groupe de travail de la Commission «Genre» en enseignement supérieur (CoGES) est en effet mobilisé pour mettre à jour le contenu de la première édition du guide, datée de 2018. Ce concours soutiendra un ou plusieurs étudiant(s) pour la réalisation de dix illustrations contribuant à la visibilité et aux droits des personnes trans en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Vous évoquez, à juste titre, les chiffres préoccupants transmis par Unia en 2023. Plus d'un tiers des dossiers relatifs à l'orientation sexuelle traités par l'institution concernaient des actes de haine et de harcèlement. Il s'agit souvent de situations graves vécues dans les sphères du quotidien (école, sport, santé et logement). Ce sont des réalités qu'il faut mieux documenter à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je vous rejoins: notre engagement ne peut pas se limiter à une posture défensive. C'est pourquoi nous travaillons à l'élaboration d'une stratégie intrafrancophone d'inclusion des personnes LGBTQIA+ en collaboration avec les autres cabinets, les administrations de la Wallonie, la COCOF et la Fédération Wallonie-Bruxelles ainsi que l'ensemble des secteurs associatifs concernés. La première journée d'étude a eu lieu le 9 avril dernier à Namur. Elle a rassemblé une quarantaine d'actrices et d'acteurs de terrain. Une seconde rencontre est prévue en juin.

Parmi les priorités déjà identifiées figurent la valorisation des événements militants (comme la *Pride* de Bruxelles), l'accès à la santé et au logement et la lutte contre les discriminations. Nous travaillons également à l'élaboration d'une stratégie de pérennisation, professionnalisation et financement plus structurelle du tissu associatif LGBTQIA+ ainsi qu'au développement de récits plus humains et inclusifs pour contrer la désinformation et la banalisation de propos haineux.

La ligne 0800 12 800 gérée par Unia reste un outil essentiel. Après une consultation de la Direction de l'égalité des chances auprès d'Unia, la répartition des canaux des plaintes suit la tendance générale. La majorité des signalements sont effectués depuis le formulaire en ligne, suivis par ceux reçus par le numéro de

téléphone 0800 12 800. En moyenne, depuis 2017, 22 % des signalements relatifs à l'orientation sexuelle leur parviennent par téléphone grâce au numéro gratuit susmentionné. À ce jour, les données disponibles sur les violences et discriminations visant les personnes LGBTQIA+ en Fédération Wallonie-Bruxelles proviennent d'enquêtes menées par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH) et par le baromètre des discriminations réalisé périodiquement par Unia.

Les violences physiques, les discours haineux en ligne, les actes d'intimidation à l'école ou sur le lieu de travail demeurent des réalités préoccupantes, même si le nombre de plaintes formellement enregistrées reste inférieur à l'ampleur réelle du problème.

Ce sous-signalement s'explique notamment par la crainte de représailles, la méfiance à l'égard des institutions, ou encore l'invisibilisation sociale des personnes LGBTQIA+. Pour mieux documenter ces réalités, plusieurs pistes doivent être envisagées.

Tout d'abord, il conviendrait de renforcer la collecte de données désagrégées et sensibles au genre et à l'orientation sexuelle dans les services publics francophones – dans le respect du cadre légal relatif à la vie privée, cela va sans dire.

Il serait également opportun d'instaurer une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir et les acteurs associatifs œuvrant sur le terrain, en vue d'harmoniser les méthodes de recensement et d'analyse.

Ensuite, la valorisation de la recherche universitaire sur les discriminations et les violences à l'encontre des personnes LGBTQIA+ constitue un levier essentiel. Le soutien structurel aux enquêtes qualitatives ou quantitatives, notamment en collaboration avec les universités, les services de prévention, les centres de planning familial et les associations LGBTQIA+ permettrait de mieux cerner les effets de ces violences dans les contextes divers que nous avons évoqués.

En somme, documenter les violences et les discriminations envers ces personnes en Fédération Wallonie-Bruxelles exige une approche rigoureuse, collaborative et sensible à leur parcours de vie, dans une perspective intersectionnelle et inclusive.

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre réponse très complète et particulièrement intéressante. Nous aurons besoin d'un peu de temps pour la relire attentivement et pour approfondir les éléments que vous nous avez communiqués aujourd'hui. Je perçois une réelle implication de votre part sur la question et, dans le contexte actuel, il est réconfortant de voir un ministre aussi engagé pour les droits des personnes LGBTQIA+.

Dès lors que vous adopterez une approche intersectionnelle dans les domaines que vous portez, vous pourrez compter sur notre soutien.

**Mme Stéphanie Lange (Les Engagés).** – Je vous remercie pour vos réponses très détaillées. Cela me rassure d’entendre que vous prenez cette thématique à bras-le-corps. Nous suivrons cela de près afin d’assurer une bonne collaboration avec les associations de terrain de telle manière à faire diminuer le plus possible ce type de discrimination, en espérant qu’il puisse carrément disparaître un jour.

**4.7 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Actes racistes en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»**

**4.8 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Violences des hooligans à Bruxelles en marge de la finale de la Coupe de Belgique de football»**

**4.9 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Violences racistes dans le sport – Coupe de Belgique»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

**Mme Leila Agic (PS).** – La finale de la Coupe de Belgique, censée être une fête du sport et un moment de rassemblement populaire, a été entachée par des scènes profondément choquantes et inacceptables. En marge du match, plusieurs groupes de supporters brugeois d’extrême droite ont mené un véritable raid raciste et islamophobe dans les rues de Molenbeek et de Jette, s’attaquant à des citoyens sur base de leur origine ou de leur couleur de peau.

Ces violences racistes ne sont pas des faits isolés et elles s’inscrivent dans un climat délétère alimenté par une banalisation des discours d’extrême droite par certains responsables politiques.

Le Club de Bruges, déjà interpellé à de nombreuses reprises pour les débordements racistes d’une frange de ses supporters, continue de faire preuve d’une mollesse coupable. Slogans, chants, banderoles haineuses apparaissent dans leurs tribunes sans réaction à la hauteur de la part du club. Cette attitude frise la complaisance et envoie un message catastrophique: le racisme et l’islamophobie dans nos stades seraient tolérables, voire banals. Et je ne parle même pas des chants antisémites que je peux entendre très fréquemment lorsque ces supporters sont présents dans les stades de notre pays. Pire, sans qu’aucune autorité politique ne réagisse, la direction du club de Bruges avait même interdit aux supporters du Standard, lors de leur dernier match en déplacement, de déployer une bâche appelant à lutter contre le racisme.

Monsieur le Ministre, le football professionnel est une vitrine, il a une responsabilité sociétale immense. Nous ne pouvons ni laisser ces stades et nos rues devenir des laboratoires de haine ni permettre que ces débordements racistes restent sans suite. Il est plus que temps d’exiger une responsabilisation claire et ferme des clubs, y compris par de véritables sanctions.

Mon groupe interroge bien entendu à ce sujet la ministre Galant, qui est chargée des Sports, mais nous souhaitons également vous entendre en tant que ministres de l'Égalité des chances sur cette question. Quelle est votre position sur les événements qui se sont déroulés en marge de la finale de la coupe de Belgique?

Comment entendez-vous travailler avec les autres niveaux de pouvoir – notamment les autorités locales et le ministre fédéral de l'Intérieur – pour renforcer la coordination des actions en matière de lutte contre les discours et les actes de haine dans et autour des stades? Comment comptez-vous répondre à la banalisation croissante des discours racistes dans l'univers sportif, qui alimente de manière dramatique la montée de l'extrême droite?

**Mme Rachida Aït Alouha (PTB).** – Les violences qui ont éclaté dimanche à Bruxelles, en marge du match de la Coupe de Belgique, ont provoqué une onde de choc bien au-delà de la capitale. Plusieurs groupes d'individus ont commis des agressions violentes dans des quartiers de Molenbeek et de Jette, loin du stade. Ces actes, largement documentés, n'ont plus rien à voir avec le sport. Il ne s'agit pas de simples débordements de supporters, mais de délits graves, organisés et prémédités, avec des cibles clairement identifiées en fonction de leur origine ou de leur apparence.

Ce type de déchaînement de violence pose une question fondamentale de sécurité publique, mais aussi de respect des droits humains. En effet, ces actes sont déjà en eux-mêmes punissables par la loi, mais ils doivent aussi être reconnus pour ce qu'ils sont: des infractions à caractère discriminatoire. Lorsque j'ai interrogé la ministre Galant, ce matin, elle a bien qualifié ces faits d'actes racistes. Cela constitue déjà un bon pas, car nommer des actes constitue déjà les prémisses de la victoire.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ces événements? Quelle est votre analyse des faits? Quels moyens utilisez-vous pour prévenir l'émergence de comportements similaires, que ce soit à Bruxelles ou ailleurs? Une stratégie claire et coordonnée contre les violences discriminatoires est-elle en cours de construction ou est-elle envisagée à court terme? Une mise au point avec le gouvernement fédéral a-t-elle eu lieu? Qu'en est-il ressorti? Les victimes de ces violences bénéficient-elles actuellement d'un accompagnement? Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il?

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Le dimanche 4 mai, une cinquantaine de hooligans, issus notamment du groupe dissous, mais toujours actif des *North Fanatics 13*, se sont livrés à une véritable ratonnade dans les rues de Bruxelles, ciblant délibérément des quartiers populaires et multiculturels comme Molenbeek. Ces hooligans ont scandé des slogans racistes et ils ont agressé des personnes verbalement et physiquement, uniquement en raison de leur origine.

Je reprendrai le terme de Marco Martiniello, sociologue de l'ULiège qui parle de «terrorisme raciste». Ce qualificatif, bien que fort, semble tristement adapté à la volonté manifeste de terroriser une partie de la population qui subissent la violence en raison de son appartenance ethnique ou religieuse. Nous ne parlons plus ici de simples débordements liés au football, mais d'un acte idéologiquement motivé, planifié, nourri par les discours d'extrême droite et un climat de banalisation du racisme.

Dans les réactions politiques et médiatiques qui ont suivi, j'ai assisté, une fois de plus, à une minimisation préoccupante qui m'a vraiment interpellé. Les agresseurs sont parfois présentés comme des victimes; les réseaux sociaux débordent de commentaires haineux et moqueurs à l'égard des vraies victimes.

On parle de «drame» ou d'«incident». Mais on refuse de voir la dynamique de fond: cette dynamique ne vient pas de nulle part puisqu'elle provient d'un mouvement et d'un discours soutenus par des médias et des politiques. Il y a une montée d'une forme de néofascisme dans notre pays. Cette dynamique lie les discours de haine des partis conservateurs et extrémistes, la banalisation médiatique du racisme, et le passage à l'acte violent dans nos rues.

Monsieur le Ministre, dans le cadre de vos compétences en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, je souhaite vous interroger à ce sujet: comment analysez-vous cet événement raciste dramatique? Estimez-vous que les mécanismes actuels de sensibilisation et de prévention suffisent face à ce type de dérive radicale et raciste? Quelles initiatives concrètes entendez-vous prendre pour visibiliser cette problématique et prévenir la répétition de tels actes?

Plus fondamentalement, ne faut-il pas enfin reconnaître que ces actes ne sont pas des dérives ponctuelles, mais l'expression d'un système structurel, alimenté par des discours politiques et médiatiques qui banalisent la haine? Si oui, comment comptez-vous le combattre?

Et enfin, je souhaite que vous, en tant que ministre, lanciez une large campagne claire, audible et ambitieuse contre la haine raciste, qui ne se contente pas de condamner *a posteriori*, mais qui agit en amont, notamment auprès des jeunes et dans les milieux sportifs? Comptez-vous prendre cet engagement et mettre les moyens, notamment financiers, pour le concrétiser?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Mesdames les Députées, Monsieur le Député, nous sommes tous profondément choqués par les manifestations de violence à caractère raciste ayant émaillé cet événement sportif. J'imagine que ma collègue, la ministre Galant, l'a dit: le sport est par nature un espace de rencontre, de respect et de cohésion. Il porte des valeurs fondamentales, comme l'égalité, l'inclusion et la solidarité. Il est donc tout à fait victime de ces manifestations violentes.

Malheureusement, ces faits ne sont pas isolés. Ils s'inscrivent dans un contexte plus large, qui interroge la dimension structurelle du racisme dans notre société et dans le monde sportif.

S'agissant des aspects de sécurité et de répression, les actes de hooliganisme relèvent des compétences fédérales. C'est bien le ministre fédéral de l'Intérieur qui est chargé de ces questions. Il a d'ailleurs récemment fait part de sa volonté de renforcer la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football (loi «Football»). Cette loi vise à responsabiliser les organisateurs dans la lutte contre le racisme dans les stades et à sanctionner plus fermement les personnes ayant des comportements haineux, notamment à travers des peines aggravées pour incitation à la haine ou à la violence.

Cependant, la lutte contre le racisme dépasse largement le seul registre sécuritaire. Elle nous engage toutes et tous – moi en particulier –, et à tous les niveaux de pouvoir. C'est pourquoi une action coordonnée est indispensable pour combattre un discours haineux qui s'ancre dans la société ainsi que les actes qui s'en suivent. Nous devons instaurer une vision coordonnée dans une logique structurelle et préventive.

C'est dans cet esprit que je plaide pour la relance du processus interfédéral de lutte contre le racisme, afin de garantir une cohérence et une efficacité accrues entre les niveaux de pouvoir. J'interpellerai mes collègues des différents niveaux de pouvoir à ce sujet, en espérant avoir bientôt un interlocuteur qui pourra représenter le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Plan de lutte contre le racisme 2023-2026 de la Fédération Wallonie-Bruxelles comprend plusieurs mesures ciblées dans le domaine du sport. Il vise à améliorer le signalement, le rapportage, le traitement des faits de racisme afin de mieux documenter les incidents et afin d'y répondre de manière plus efficace et plus adaptée. Il prévoit également la formation de référents éthiques et la mise à disposition d'outils concrets pour les sportifs, les entraîneurs, les dirigeants de club, les bénévoles, les parents et les supporters, afin de renforcer la sensibilisation et les mécanismes de réaction dans le milieu sportif. En parallèle, il accorde une attention particulière aux victimes en prévoyant de mieux les informer, accueillir et orienter.

Il encourage le signalement de faits de racisme, en particulier par les groupes les plus vulnérables, et entend faciliter l'accès à la justice ainsi qu'à un accompagnement psychosocial beaucoup plus adapté.

En complément, la Fédération Wallonie-Bruxelles met à disposition des professionnels de ces secteurs des ressources pédagogiques, des formations et des outils de sensibilisation, notamment autour des thématiques liées aux extrémismes, y compris dans leurs dimensions racistes.

S'agissant de la nécessité d'une campagne claire, audible et ambitieuse contre la haine, qui agisse en amont auprès des jeunes et dans le monde du sport, plusieurs actions sont déjà en cours. Je reviendrai sur deux d'entre elles.

Depuis 2021, une campagne de sensibilisation dans le football belge s'inscrit dans le plan d'action «*Come Together*», en collaboration avec la *Royal Belgian Football Association* (RBFA), l'Association des clubs francophones de football (ACFF), le *Voetbal Vlaanderen* et la *Pro League*. Les signalements d'actes de racisme sont transmis à la Chambre nationale de lutte contre la discrimination et le racisme, c'est-à-dire l'instance fédérale compétente pour sanctionner les comportements discriminatoires.

En application du décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé en 2021 la campagne intitulée «Le racisme ne mène nulle part». Cette campagne diffusée en ligne était destinée principalement aux jeunes de 15 à 35 ans. Elle a permis de donner la parole à des victimes et visait à déconstruire les préjugés ainsi qu'à démontrer le caractère destructeur du racisme. Une nouvelle campagne est encore prévue en 2025. Le marché public encadrant sa mise en œuvre se clôture le 30 mai.

Un prestataire sera sélectionné pour concevoir et diffuser la campagne au deuxième semestre 2025.

Enfin, en parallèle, la mise en œuvre du Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026 est bien en cours. Ce plan comprend plusieurs mesures spécifiques au domaine sportif, comme le renforcement de la prévention dans les clubs, la formation des encadrants à la détection des comportements discriminatoires, ainsi que le déploiement de campagnes de sensibilisation en partenariat avec les fédérations sportives.

L'objectif à moyen terme est de faire converger ces dynamiques à travers le développement d'une stratégie intra-francophone de lutte contre le racisme pour mutualiser les efforts, partager les ressources, assurer une action cohérente, notamment dans les milieux sportifs particulièrement concernés, et faire évoluer la société dans le bon sens.

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse complète qui va plus loin que les faits que j'ai évoqués à propos de Molenbeek.

De manière générale, dans le sport, il est évidemment important de faire de la prévention, d'éduquer et de parler aux jeunes. Outre ces initiatives qui sont essentielles, il faut monter d'un cran. En effet, il est ici question d'un groupe qui réitère inlassablement des actes racistes antisémites. L'étape de la prévention est clairement dépassée. Il faut sanctionner! Certes, la loi du 21 décembre 1998 relative à la sécurité lors des matches de football peut être renforcée, mais cette dernière prévoit déjà des sanctions. De plus, la loi du 30 juillet 1981 tendant à

réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie, dite loi Moureaux, prévoit aussi des sanctions.

J'aimerais qu'en tant que ministre de l'Égalité des chances, vous mobilisiez les niveaux de pouvoir qui ont le pouvoir d'obliger les clubs à appliquer les sanctions idoines, en utilisant ce qui existe déjà, avant de réfléchir à un renforcement, même si je soutiens aussi cette idée. Il faut agir dès aujourd'hui. Le «deux poids, deux mesures» auquel on assiste dans le traitement des hooligans de Bruges entache le vivre ensemble. En effet, cela n'a pas de sens de demander aux jeunes d'être tolérants si, par ailleurs, on laisse tranquilles des gens qui passent leur temps à entonner des chants antisémites dans les stades. Ces personnes ne sont pas sanctionnées et ne vont pas en prison. Il est impossible de protéger le vivre ensemble quand, malheureusement, on fait tout et son contraire!

**Mme Rachida Aït Alouha (PTB).** – Ce qui apparaît essentiellement dans les faits est la banalisation de ces comportements. Cela n'empêche pas qu'il s'agit de délits; il est important de nommer les choses. Nous sommes face à un système qui s'amplifie: la parole raciste se décomplexe, tant dans le monde politique que dans les médias. Les personnalités publiques ont également le devoir de donner l'exemple.

Il convient de ne pas tarder à nommer les choses. L'absence de parole équivaut à une sorte de permission, voire à un encouragement pour les faits de ce genre.

Monsieur le Ministre, je suis rassurée d'apprendre que vous comptez accélérer le Plan d'action interfédéral de lutte contre le racisme. C'est positif. J'espère qu'il y aura, tant au gouvernement qu'au sein des différents partis politiques, une prise de conscience des dégâts que peuvent produire l'absence de parole et l'entretien de ce climat raciste.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, j'entends bien votre volonté de mener une action coordonnée, notamment à travers le plan interfédéral, et je la soutiens. La dimension sportive de ce plan relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Par ailleurs, les projets que vous avez cités sont destinés au grand public. Or, je souhaite qu'il y ait des actions vis-à-vis des groupes cibles qui sont à l'origine de ce déversement de haine dans nos rues. En Angleterre, les clubs ont développé des projets spécifiques pour en finir avec les hooligans qui nuisent à la fois au sport et au vivre ensemble. Peut-être y a-t-il des modèles dont s'inspirer outre-Manche.

Enfin, Unia joue un rôle important pour mener une veille sur les signalements et le délai de traitement. Le gouvernement fédéral a diminué de 25 % les moyens alloués à Unia. Nous ne pouvons pas l'ignorer. Cette réduction de budget met à mal une institution dont on a aujourd'hui grand besoin pour lutter contre ce déversement de haine.

Par des campagnes et des actions ciblant les auteurs de ces actes, il faut s'assurer que ces personnes n'aient plus droit de cité et n'aient plus accès à nos stades.

#### ***4.10 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Dispositif EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle), un outil de promotion de l'égalité des chances et des droits des femmes»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, en réaction au jugement prononcé récemment par le Tribunal correctionnel de Louvain au sujet d'un étudiant en gynécologie reconnu coupable de viol, mais dont la peine a été suspendue, vous avez livré une interview dans la presse écrite juste avant le congé de printemps. Vous y abordez la question du consentement ainsi, plus globalement, que la question de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) de nos jeunes. Nous partageons à 100 % votre soutien à la généralisation du dispositif EVRAS dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous saluons très positivement votre souhait de systématiser le module sur la violence sexuelle dans le cadre de ces activités.

Nous sommes surtout soulagés que le ministre de l'Égalité des chances et des Droits des femmes se tienne vent debout contre les associations ultraconservatrices anti-EVRAS. Votre distanciation vis-à-vis de la démarche du MR et de votre collègue Valérie Lescrenier – dont les accointances avec ce milieu sont désormais affichées et assumées – permettra, nous l'espérons, de protéger le processus d'évaluation du guide EVRAS d'ingérences extrémistes, conspirationnistes, religieuses et anti-genre.

Les *fake news* autour de ce guide vont malheureusement toujours bon train. Je me permets de vous citer *in extenso*, car vos propos étaient particulièrement éclairants sur la problématique: «Je pense que les gens n'en connaissent pas le contenu. Ils croient qu'on veut faire entrer dans la tête des gamins qu'ils doivent changer de genre. Ce qu'on travaille d'abord dans les animations EVRAS, dès un certain âge, c'est comment entrer dans des relations affectives saines, où le consentement est réciproque, à partir des questions amenées par les enfants à l'école. Les animations sont bien cadrées en fonction des années scolaires. Les formateurs s'adaptent en fonction de la réactivité de la classe, du profil des élèves, de l'ouverture d'esprit».

Quelques jours après votre interview, ces mêmes associations ultraconservatrices ont publié une carte blanche vous attaquant personnellement. Leur activisme est croissant et leur écho médiatique et politique semble suivre la même tendance. Nous devons rester extrêmement vigilants lorsqu'on se souvient des départs d'incendie qui avaient ravagé des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il y a deux ans à peine.

Monsieur le Ministre, dans quelle mesure êtes-vous associé à l'évaluation du Guide pour l'EVRAS annoncée par la ministre de l'Éducation? Les travaux ont-

ils déjà commencé? Le cas échéant, quelle est la méthodologie suivie dans le cadre de ces travaux et quels sont les experts participants? Soutenez-vous les recommandations de la plateforme EVRAS relatives à la pérennisation et l'augmentation progressive des financements en vue d'atteindre la généralisation du dispositif à hauteur de minimum deux heures d'animation par année scolaire, ainsi que pour renforcer le volume d'animations dans les milieux de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse? Dans la mesure où le guide et les animations EVRAS constituent des outils précieux pour promouvoir l'égalité des chances et les droits des femmes, quelles seront vos actions pour lutter contre la propagation des *fake news* dans ce domaine?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, avant de donner ma réponse, j'aimerais rectifier les choses concernant le procès d'intention que vous faites à la fois envers le partenaire du parti Les Engagés au gouvernement et envers ma collègue, Mme Valérie Lescrenier.

Les membres du gouvernement sont animés par la même volonté d'entendre différentes parties prenantes. On peut être d'accord ou pas avec la mesure, mais je respecte la vision systémique de chacun vis-à-vis de l'EVRAS. En revanche, j'aimerais rectifier ce que vous avez dit concernant Mme Lescrenier. Elle et moi partageons la même vision. Au sein des Engagés, nous sommes tous en phase. Mme Lescrenier a simplement dit que toutes les personnes qui font partie d'un comité de pilotage seraient entendues. C'est la seule chose qu'elle a dite. On ne doit pas lui faire dire des choses qu'elle n'a pas dites. Je suis persuadé que c'est un mauvais procès que vous lui faites.

L'évaluation du Guide pour l'EVRAS, annoncée par la ministre de l'Éducation, n'est actuellement pas inscrite à l'ordre du jour des travaux du gouvernement. Ce guide a fait l'objet de plusieurs recours devant la Cour constitutionnelle et le Conseil d'État. En effet, plusieurs associations et des particuliers ont demandé l'annulation des décrets qui approuvent l'accord sur l'EVRAS. La Cour constitutionnelle a rejeté ces recours le 15 mai 2025, jugeant que les aspects essentiels du Guide pour l'EVRAS sont fixés par l'accord sur l'EVRAS lui-même et que le principe de légalité n'est donc pas violé. La Cour constitutionnelle juge ensuite que l'accord sur l'EVRAS ne viole ni le principe de neutralité de l'enseignement ni la liberté de pensée, de conscience et de religion. Le Conseil d'État, quant à lui, n'a pas encore rendu sa décision.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'attendre de recevoir toutes les décisions de justice avant de commencer l'évaluation du Guide pour l'EVRAS. En revanche, un suivi est effectué actuellement, mais il concerne davantage les stratégies particulières de l'accord de coopération et ne fait pas partie de l'évaluation attendue.

Les cabinets de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui sont partie prenante dans l'accord de coopération, envisagent le développement d'une page de destination visant à centraliser les informations relatives à l'accord de coopération et à rediriger les opérateurs et les secteurs concernés par l'EVRAS vers les sites des autorités de tutelle. Les fédérations des centres de planning familial mènent déjà un travail de communication régulier autour du Guide pour l'EVRAS et des *fake news* qui circulent plus généralement au sujet de cette dernière. Ce travail rejoint les stratégies établies en concertation dans ce domaine. Une série de questions fréquemment posées – les *FAQ* – notamment en lien avec les rumeurs et fausses informations qui circulent à propos de l'EVRAS, sont également rassemblées sur deux pages internet que je vous propose d'aller consulter. Il s'agit de la page [www.parent.evras.be](http://www.parent.evras.be) et d'une autre page intitulée «*FAQ sur le Guide pour l'EVRAS*» qui a été mise en ligne dès 2023.

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, nous avons certes des désaccords, mais cette réunion de commission est enregistrée. Je viens de réécouter le passage au cours duquel Valérie Lescrenier a dit que nous devons faire preuve d'une prudence accrue, mais que tous les avis devront être entendus. Je tiens à préciser que je lui ai fait la remarque dans ma réplique et que je suis revenue sur ce point lors d'une question suivante. Si je n'avais pas compris ou si je manipulais les propos de la ministre, pourquoi n'a-t-elle pas pris la parole à ce moment-là pour me répondre et revenir sur mes assertions?

Je peux comprendre que vous soyez mal à l'aise avec la conclusion de votre collègue, mais je propose à son cabinet ainsi qu'au vôtre de relire les réponses que vous formulez. Les mots ont un sens et, en l'occurrence, la réponse de la ministre m'a profondément choquée. J'ai d'ailleurs débuté ma réplique en disant que je ne m'attendais vraiment pas à entendre cela de sa part, notamment après avoir lu votre interview relative à l'EVRAS.

Vous êtes nouveau dans la politique et au sein de votre parti, et vous ne vous inscrivez parfois pas totalement dans les lignes de celui-ci. Je peux le comprendre. Seulement, nous avons tous entendu les mêmes propos et je vous invite vraiment à ne pas renoncer à vos principes et à vos valeurs que vous avez exprimés dans l'interview. Soyez celui qui porte la politique de votre parti dans ce dossier, parce que nos jeunes, eu égard à leur vie affective et sexuelle, ont vraiment besoin que ces outils essentiels soient protégés dans un monde où les dérives sont de plus en plus présentes.

#### ***4.11 Question de Mme Leila Agic, intitulée «Évaluation du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs»***

**Mme Leila Agic (PS).** – Mme Lange a obtenu une réponse à la question que j'ai posée au moins dix fois depuis le début de la législature et qui concerne le Plan

«Droits des femmes». Peut-être aurais-je, moi aussi, enfin une réponse à ma question sur l'évaluation du décret du 3 avril 2014 visant à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs ?

L'égalité entre les femmes et les hommes dans les espaces de pouvoir et de décision reste un combat de fond. Si des avancées ont été obtenues ces dernières années, la réalité nous rappelle régulièrement que les déséquilibres persistent, y compris dans les organes qui contribuent pourtant à orienter la politique publique. Cette égalité doit être une réalité concrète, mesurable et intégrée à toutes les strates de notre fonctionnement démocratique, y compris là où les décisions politiques se préparent et se construisent, c'est-à-dire dans les organes consultatifs.

C'est dans cette optique qu'a été adopté, en 2014, le décret précité. Il constitue un outil fondamental pour rendre la participation plus juste, plus représentative et plus démocratique.

Cependant, ce texte, aussi bien écrit soit-il, n'est rien sans une évaluation sérieuse et une mise en œuvre effective. Or, dix ans après son adoption, il est nécessaire de faire un point honnête sur son efficacité, ses failles et ses leviers.

À ce titre, le point A19 à l'ordre du jour de la séance du gouvernement du 25 avril 2025, relatif à l'évaluation du décret du 3 avril 2014, était particulièrement attendu. En effet, une évaluation est essentielle pour comprendre si les objectifs d'équilibre ont été atteints, pour identifier les freins structurels qui limitent encore la pleine participation des femmes et pour renforcer les mécanismes existants.

Nous savons que des freins subsistent: manque de volontarisme politique dans certaines désignations, procédures opaques, faible accessibilité de certains mandats, absence de suivi ou d'évaluation régulière. Nous savons aussi que, des femmes compétentes, engagées et disponibles, il y en a. Ce qui manque, ce sont parfois les mécanismes pour qu'elles soient identifiées, nommées et soutenues.

Il ne suffit pas d'inscrire ces principes dans un texte. Encore faut-il que leur application soit réelle, contrôlée et, si nécessaire, corrigée. Dès lors, l'évaluation du décret du 3 avril 2014 doit être plus qu'un diagnostic: elle doit être le point de départ d'un renforcement du cadre légal. Le travail d'évaluation, s'il est bien mené, peut devenir un levier d'amélioration démocratique, à condition qu'il soit suivi de mesures concrètes, d'une volonté politique claire et d'un dialogue avec les opérateurs de terrain.

Monsieur le Ministre, quel est le contenu précis de l'évaluation du décret du 3 avril 2014? Quelles conclusions principales peut-on en tirer en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de représentation équilibrée? Quels obstacles à la mise en œuvre du décret ont-ils été identifiés dans cette évaluation? Des recommandations concrètes ont-elles été formulées à l'issue de l'évaluation? Si oui, comment le gouvernement y donnera-t-il suite? Une révision du décret sur la base de cette

évaluation, notamment pour en renforcer la portée, les obligations et les mécanismes de suivi, est-elle à l'ordre du jour?

Enfin, quelle place accorderez-vous à la société civile, aux associations de défense des droits des femmes et aux experts en genre dans la réflexion à venir et le suivi de l'évaluation?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, le décret du 3 avril 2014 a bien fait l'objet d'une évaluation approfondie dont les résultats ont été transmis en mars 2025. Cette évaluation, prévue tous les cinq ans par la législation, se base sur une analyse quantitative et qualitative des données récoltées auprès des organes consultatifs recensés. En 2021, 277 des 334 organes listés ont répondu, ce qui représente un taux de 83 % de retour, permettant de dresser ce bilan final de la situation.

Les données recueillies en 2022 indiquent une amélioration nette et encourageante de la représentation féminine au sein de ces instances. En effet, la composition globale des membres affiche une quasi-parité, avec 3 172 femmes pour 3 134 hommes, ce qui marque un progrès notable par rapport à l'année 2017 où les déséquilibres étaient bien plus importants. Cette évolution positive est largement reconnue par les acteurs concernés puisque 81 % des répondants et répondantes considèrent que le décret est nécessaire pour favoriser la parité de ces aspects décisionnels. Cependant, malgré cette parité numérique quasiment atteinte, des disparités importantes persistent, particulièrement pour les présidences de ces organes consultatifs. La proportion de femmes présidentes a progressé, passant de 31 % en 2012 à 47 % aujourd'hui. Cependant, cette progression reste inégale selon les secteurs. Ainsi, certaines institutions comme l'ONE, l'Administration générale du sport (AGS), Wallonie-Bruxelles International (WBI) ou encore le Service général affichent encore une sous-représentation féminine marquée voire une absence totale de femmes à la tête de ces organes. Ce constat est préoccupant, car la présidence confère une influence décisionnelle significative et la sous-représentation des femmes à ce niveau limite leur capacité réelle à peser sur les décisions. En outre, il a été relevé que les femmes présidentes sont souvent confrontées à des comportements sexistes et à une moindre visibilité de leur rôle, ce qui renforce les inégalités structurelles.

L'étude souligne aussi que, sur les 277 organes ayant fourni des données, 56 % ne respectent pas strictement le quota d'un tiers deux tiers fixé par le décret. Néanmoins, la majorité de ces organes sont proches du seuil de conformité. Un seul ajustement est nécessaire pour atteindre le seuil requis et ne concerne qu'un seul membre. Seuls 13 % présentent un déséquilibre significatif. Cela montre que les règles de parité sont en grande partie respectées, mais il reste bien sûr toujours des marges d'amélioration.

Un autre point porte sur la notion de binarité reprise dans le décret du 3 avril 2014, qui ne prend en compte que les hommes et les femmes. Cette

approche est jugée dépassée par 41 % des femmes interrogées; celles-ci militent pour une meilleure inclusion des personnes non binaires. Le rapport envisage des pistes d'inclusion, sans toutefois recommander l'instauration de quotas spécifiques pour ces identités, laissant ouverte la question de leur intégration dans les politiques futures.

Par ailleurs, le décret du 3 avril 2014 paraît insuffisant pour garantir une réelle prise en compte des questions liées au genre dans les travaux des organes consultatifs. L'intégration d'une telle approche dépend beaucoup plus de la volonté et de la mobilisation des secteurs sensibles à ces thématiques ou de la présence d'organisations féministes actives.

Plusieurs obstacles à l'application du décret ont été identifiés. Le respect des quotas engendre un coût administratif non négligeable, notamment à cause de la multiplication des appels à candidatures et de la pression exercée sur les organisations partenaires pour équilibrer les listes des membres. Le manque de candidatures féminines ou masculines, selon les secteurs, complique également l'obtention d'une composition équilibrée des organes. Par ailleurs, la composition professionnelle des secteurs concernés influe sur la possibilité de diversifier les profils.

Au total, seules vingt-sept demandes de dérogation ont été enregistrées entre 2016 et 2022. Ces dérogations sont justifiées par des difficultés spécifiques comme le manque de candidatures, la présence de membres de droit ou des déséquilibres dans certains secteurs professionnels. Le rapport formule plusieurs recommandations pour renforcer l'efficacité du dispositif: la participation de la société civile, des associations féministes, des experts et expertes en genre est prévue pour nourrir la réflexion et le suivi consécutif à l'évaluation, notamment à travers le Conseil consultatif des droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de la stratégie en faveur des droits des femmes, il est prévu de créer un axe encourageant la représentation des femmes dans les lieux de décision. J'estime que cela peut être une opportunité pour envisager une révision du cadre légal et des politiques publiques dans ce domaine.

**Mme Leila Agic (PS).** – Monsieur le Ministre, je relirai attentivement votre réponse, qui contient énormément de chiffres. Nous sommes effectivement très proches du respect de la parité, mais telle qu'elle est prévue, c'est-à-dire seulement d'un tiers. Le fait que la barre du tiers de femmes ne soit pas encore atteinte, alors que la parité est en réalité de 50/50, prouve que l'on est encore loin de l'objectif final. Il faut effectivement y inclure notamment les personnes non binaires, mais quand on constate que l'on peine à atteindre un tiers de femmes, la suite me semble compliquée.

Il est bien entendu nécessaire de continuer le travail. Vous dites vouloir intégrer cet axe dans vos futurs projets. Nous verrons comment vous y parviendrez. Nous

sommes fortement attachés aux quotas, qui nous semblent essentiels: quand on les retire ou quand on ne les applique pas, cela ne fonctionne pas. J'adorerais vivre dans un monde où l'égalité coule de source, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous resterons donc attentifs à ce que vous puissiez poursuivre cet objectif et à ce qu'on ne nous mette pas des bâtons dans les roues, d'autant que tout le monde n'est pas d'accord sur la nécessité des quotas.

***4.12 Question de Mme Rachida Aït Alouha, intitulée «Point de contact unique: une urgence pour les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+)»***

**Mme Rachida Aït Alouha (PTB).** – Monsieur le Ministre, en Fédération Wallonie-Bruxelles comme ailleurs, les agressions homophobes et transphobes se multiplient, souvent dans l'indifférence générale. Les témoignages se succèdent: insultes, menaces, coups, harcèlement dans la rue, dans les transports en commun, parfois même en plein jour. Cette réalité installe un climat de peur et de repli chez de nombreuses personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers, intersexes et asexuelles (LGBTQIA+).

Une réalité glaçante: en 2024, 35 % des agressions recensées, selon Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, ciblent explicitement les personnes LGBTQIA+.

Ces violences s'inscrivent dans une culture de la haine et du silence et se développent à cause d'une impunité et d'une banalisation encore trop fréquentes. Trop de victimes renoncent à porter plainte, par peur d'un mauvais accueil, d'un traitement inadapté ou d'un sentiment d'impuissance face aux démarches à entreprendre.

Les opérateurs de terrain, notamment associatifs, alertent depuis longtemps sur la nécessité d'une prévention plus efficace, dès l'école, pour déconstruire les préjugés et promouvoir le respect de toutes les identités. Il est également urgent de renforcer la formation des professionnels de première ligne – policiers, agents d'accueil, éducateurs, personnel médical – afin qu'ils puissent écouter, orienter et protéger les victimes avec humanité et compétence.

La mise sur pied d'un point de contact unique pour les victimes LGBTQIA+ est une demande qui permettrait de simplifier le parcours de signalement et d'accompagnement. Cette mesure concrète renforcerait la confiance, éviterait les ruptures de suivi et enverrait un signal fort contre toutes les formes de haine.

Monsieur le Ministre, je tiens à ajouter que j'ai fortement apprécié votre appel aux pouvoirs locaux à agir concrètement via des plans d'intégration locaux en complément de la future stratégie intrafrancophone. Nous sommes tous et toutes acteurs et actrices de l'inclusion des personnes LGBTQIA+. Cette responsabilité collective doit effectivement se traduire à tous les niveaux politiques.

Monsieur le Ministre, quelles actions concrètes instaurez-vous pour prévenir ces violences, soutenir les victimes et lutter contre l'impunité?

Envisagez-vous la création rapide d'un point de contact unique pour les victimes de violences et de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre? Avez-vous ou allez-vous aborder ce point lors de vos réunions avec vos collègues des différents niveaux de pouvoir?

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Madame la Députée, j'ai déjà répondu à certains éléments dans d'autres de mes réponses. L'élaboration de la stratégie intrafrancophone LGBTQIA+ pour la période 2025-2029 va être un levier majeur par rapport à vos préoccupations. Cette stratégie vise à structurer notre action publique sur plusieurs années autour d'objectifs concrets et ambitieux en s'appuyant sur l'expertise des actrices et acteurs de terrain ainsi que celle des uns et des autres sur les questions que le plan doit aborder.

À cet égard, une journée de travail a été organisée le 9 avril dernier. Cela a constitué une étape importante dans le processus puisque cette journée a permis d'objectiver les vulnérabilités rencontrées par les personnes LGBTQIA+ et d'ouvrir un espace de réflexion collective réunissant les secteurs concernés, les institutions, les chercheurs ainsi que les associations de terrain et certains représentants politiques. Une prochaine rencontre avec cette quarantaine d'acteurs et actrices aura lieu d'ici la fin du mois de juin. Ce séminaire a permis d'aborder plusieurs propositions concrètes sur l'accessibilité des services, la lutte contre les discriminations et le renforcement de la prévention dans la santé.

La proposition d'un point de contact unique pour les victimes nécessite une analyse approfondie, une mise en cohérence avec les dispositifs actuels et une concertation étroite avec les acteurs spécialisés dans la lutte contre les discriminations. Citons notamment Unia et l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (IEFH). Je n'ai donc pas de réponse à ce stade sur ce point.

Par ailleurs, les besoins criants de formation ont été largement soulignés. Il est impératif, Madame la Députée, de mieux outiller les professionnelles et professionnels des secteurs clés – santé, action sociale, logement, enseignement, justice – afin qu'ils puissent accueillir, orienter et accompagner les personnes LGBTQIA+ dans le respect de leur dignité et de leurs droits.

Les moyens budgétaires n'étant pas illimités, nous devons opérer des choix stratégiques et prioriser les actions à mener dès les premières années de mise en œuvre de la stratégie.

À juste titre, vous soulignez, Madame la Députée, l'importance de l'éducation pour la lutte contre toutes les formes de discrimination. Je partage pleinement cette conviction. Les violences et les discriminations, qu'elles soient fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, ou sur tout autre critère

d'exclusion, ne pourront reculer durablement que si nous investissons dans la prévention dès le plus jeune âge.

Par conséquent, je fais le lien avec les séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Je veillerai à ce qu'elles soient maintenues, soutenues et, surtout, enrichies dans l'ensemble de nos établissements scolaires. Elles jouent un rôle fondamental dans la sensibilisation au respect de l'autre, à la diversité des parcours et des identités, et à la construction d'un vivre ensemble respectueux et éclairé. Il convient de noter qu'il n'existe pas, à ce jour, de conférence interministérielle (CIM) spécifiquement dédiée aux droits des personnes LGBTQIA+. Toutefois, la stratégie intrafrancophone permettra de réunir, je crois, les différents niveaux de pouvoir pour mener une réflexion et des actions communes.

Dans l'attente d'un cadre peut-être plus formel, je suis convaincu que nous devons investir tous les espaces de coordination intergouvernementale existants. Une prochaine CIM Droits des femmes qui abordera les questions de sécurité dans l'espace public et de lutte contre les violences de genre pourra et devra être l'occasion d'ouvrir le spectre des discussions à l'ensemble des violences liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Cette transversalité est essentielle pour garantir une politique cohérente, inclusive et efficace. Ce sera une proposition que mon cabinet fera à cette CIM.

**Mme Rachida Aït Alouha (PTB).** – Monsieur le Ministre, votre réponse est assez complète et claire. J'entends bien que vous ne pouvez pas répondre aujourd'hui à propos de ma demande d'un point de contact unique pour les victimes de violences et de discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

En revanche, vous vous réunissez actuellement avec quarante opérateurs à propos de cette problématique. Il faut alors aborder le sujet dans ce cadre, et je compte sur vous pour le faire aussi au niveau fédéral. D'autant qu'un de vos objectifs est la simplification administrative; or il s'agit ici d'une opportunité de simplification. Avoir un numéro unique serait vraiment une bonne avancée.

#### ***4.13 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Eurobaromètre sur le racisme – La Belgique en haut du classement européen»***

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, les résultats récents de l'Eurobaromètre sur la discrimination dans l'Union européenne placent la Belgique parmi les pays où la perception du racisme est la plus élevée. Une large majorité des répondants belges y déclarent que la discrimination fondée sur la couleur de peau, l'origine ethnique ou la religion est répandue dans notre pays.

Ce constat ne peut être pris à la légère. Au-delà des perceptions, il traduit une réalité du racisme systémique encore bien ancrée dans notre société, dans certaines de nos institutions, dans l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, dans

le sport, mais aussi dans les discours et délits de haine qui sont banalisés dans l'espace public et sur les réseaux sociaux.

Dans ce contexte, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la lutte contre le racisme structurel dans les champs de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à travers le signalement des actes racistes, qui reste trop faible malgré les actions de sensibilisation menées, la formation et la prévention, en particulier dans les administrations, les écoles et le secteur associatif.

Comment analysez-vous les résultats de l'Eurobaromètre au regard des politiques actuelles menées en Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le racisme? Quels leviers entendez-vous activer pour faire face au racisme structurel identifié dans plusieurs domaines de compétence de la Fédération, notamment l'enseignement, les médias, la culture ou le sport?

Des campagnes de sensibilisation au signalement des actes et discours racistes sont-elles prévues ou envisagées, notamment en lien avec Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, le Centre fédéral Migration (Myria), ou les associations actives sur le terrain, comme la coalition NAPAR?

Quel soutien est-il organisé actuellement pour accompagner les victimes de racisme dans leurs démarches et renforcer la confiance dans les mécanismes de signalement?

Enfin, comment toutes ces actions indispensables pourront-elles continuer à se déployer, dès lors qu'Unia est amputé d'une part substantielle de ses moyens par le gouvernement Arizona, gouvernement auquel votre parti participe?

La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle important à jouer pour promouvoir l'égalité, c'est pourquoi cette enquête doit interroger votre responsabilité de ministre. Envoyer un signal fort pour plus de justice sociale, d'inclusion et d'égalité des droits est essentiel.

**M. Yves Coppieters**, ministre de la Santé, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances. – Monsieur le Député, les tendances observées ces dernières années révèlent en effet une préoccupation croissante à l'égard des discriminations raciales. La Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en œuvre diverses initiatives, dans ses domaines de compétence, afin de lutter de manière structurelle contre le racisme. Vous mentionnez spécifiquement les secteurs de l'enseignement, des médias et de la culture. À cet égard, le Plan de lutte contre le racisme de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2023-2026 prévoit des objectifs opérationnels concrets et déclinés en mesures spécifiques.

Dans l'enseignement, les actions visent à renforcer l'accueil inclusif des primo-arrivants grâce à des parcours scolaires adaptés, à encourager une politique de diversité et de lutte contre les discriminations dans chaque établissement, à

sensibiliser les enseignants et enseignantes à la diversité, et à intégrer l'éducation à la diversité et à la lutte contre le racisme dans des objectifs pédagogiques.

Pour les médias, le Plan prévoit de suivre de près les connaissances liées à la diversité, de sensibiliser les journalistes à la lutte contre les stéréotypes et la polarisation, mais aussi d'accroître la représentativité des personnes d'origine étrangère dans les contenus, les structures et les organes consultatifs du secteur.

Dans le domaine culturel, les mesures consistent à intégrer la diversité dans les politiques et les pratiques culturelles, à améliorer la représentation des personnes issues de l'immigration dans les comités d'évaluation, et à veiller à la diversité dans les conseils d'administration, les équipes, les publics, les programmes et les productions artistiques.

L'accompagnement des victimes de propos ou d'actes racistes constitue l'objectif stratégique 4 du Plan, qui prévoit une meilleure prise en considération des conséquences psychosociales des discours et actes haineux, une incitation au signalement des faits, en particulier pour les publics vulnérables, ainsi qu'un meilleur accès à la justice grâce à une information claire et une orientation efficace vers des services d'aide appropriée.

Le processus de signalement fait également l'objet de l'objectif opérationnel 7 du Plan, qui prévoit un renforcement de la connaissance et de la cartographie des points de signalement, afin de mieux informer les victimes et leur garantir un accompagnement plus adapté.

Le décret du 8 mars 2018 relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité prévoit, en son article 8, que «le Gouvernement initie, au moins tous les deux ans, une campagne de sensibilisation à la lutte contre le racisme à destination du grand public». Dans cette optique, la Direction «Citoyenneté, mémoire et démocratie» (CiMéDé) a lancé une procédure de marché public en vue d'une nouvelle campagne prévue pour le second semestre de 2025.

Enfin, notre Fédération affiche une volonté politique affirmée de lutter contre le racisme et les discriminations. La mise en œuvre effective de ces mesures constitue toutefois un défi constant. La collaboration avec les institutions telles qu'Unia est essentielle pour assurer le suivi et l'évaluation des actions entreprises. Ces initiatives doivent continuer à être soutenues et développées, notamment à travers des subventions accordées dans le cadre d'appels à projets relevant de l'éducation permanente et du décret précité. Nous avons rencontré les représentants d'Unia à la suite des décisions du gouvernement fédéral. Par rapport à nos objectifs, la continuité sera assurée.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, j'entends vos propos et je partage une partie de vos réponses. Il n'en reste pas moins qu'un basculement a eu lieu dans le monde politique en Belgique, et nous devons nous en rendre compte. Aujourd'hui, au moins une formation politique du côté francophone et

une formation politique du côté néerlandophone, qui assument aujourd'hui des responsabilités, ont, de manière répétée, stigmatisé les Marocains, les chômeurs, les jeunes, les pensionnés, les malades, les transgenres. Cet amalgame résonne dans notre société et se traduit dans les résultats de l'Eurobaromètre.

Lorsque l'on déclare que des personnes font du chômage un mode de vie, c'est les insulter. Lorsque l'on déclare que les Wallons sont des junkies, c'est aussi les insulter. Vous ne pourrez pas fermer les yeux sur le fait que certains de vos partenaires de majorité sont à l'origine de ces stigmatisations répétées, qui se traduisent dans les résultats qui nous intéressent.

Mon message est clair: il ne peut y avoir d'égalité dans notre pays, si seuls les dominants prennent les décisions. L'égalité et l'État de droit nécessitent que les minorités soient protégées. Si le racisme se transmet, vous avez la responsabilité de transmettre l'antiracisme et l'inclusion avec plus de force. Plus qu'un plan, cela nécessitera des moyens. Le problème du racisme ne concerne pas une minorité dans notre société, il concerne l'ensemble de la société. C'est le défi majeur de votre mandat.

Enfin, s'il y a une responsabilité qui vous incombe directement, et par rapport à laquelle je voudrais voir des actions concrètes, c'est la création d'un comité de concertation du secteur associatif pour lutter contre le racisme. Un décret doit voir le jour; le conseil également. Au niveau fédéral et à la Région wallonne, les arrêtés ont déjà été signés, mais pour la Communauté française, tout reste à faire. Je ne manquerai donc pas de vous réinterroger à ce sujet.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo).** – Monsieur le Ministre, j'entends vos propos et je partage une partie de vos réponses. Il n'en reste pas moins qu'un basculement a eu lieu dans le monde politique en Belgique et nous devons nous en rendre compte. Aujourd'hui, au moins une formation politique francophone et au moins une formation politique néerlandophone – qui se retrouvent toutes deux aux responsabilités – ont, de manière répétée, stigmatisé les Marocains, les chômeurs, les jeunes, les pensionnés, les malades et les transgenres. Cet amalgame résonne dans la société et tout cela se traduit, à mon sens, dans les résultats de ce baromètre.

Lorsque l'on déclare que les gens font du chômage un mode de vie, c'est les insulter. Lorsque l'on dit que les Wallons sont des junkies, c'est aussi les insulter. Vous ne pourrez pas fermer les yeux aujourd'hui sur la réalité que vos partenaires au sein de la majorité sont à l'origine de ces stigmatisations répétées qui se traduisent dans les résultats actuels.

Mon message est clair: il ne peut y avoir d'égalité dans notre pays si seuls les dominants prennent les décisions. L'égalité et l'État de droit nécessitent que les minorités soient protégées. Si le racisme se transmet, vous avez la responsabilité de transmettre l'antiracisme et l'inclusion avec davantage de force. Cela demandera non seulement un plan, mais aussi des moyens.

Enfin, le problème du racisme n'est pas un problème qui concerne une minorité dans notre société. C'est le problème de l'ensemble de la société et c'est le défi majeur de vos responsabilités.

Dernière chose: s'il y a une responsabilité qui vous incombe directement et au sujet de laquelle je voudrais voir des actions concrètes, c'est la création du comité de concertation de l'associatif pour lutter contre le racisme. Un décret doit voir le jour, le conseil également. Pour le pouvoir fédéral, c'est chose faite. Pour la Région wallonne, c'est le cas également, car les arrêtés ont été signés. Toutefois, pour la Communauté française, tout reste à faire. Je ne manquerai donc pas de vous interpeller à l'avenir à ce sujet.

## 5 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions orales à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, de Mme Stéphanie Thoron, intitulée «Label “BB Welcome” de l'ASBL Impactoo», de M. Pascal Baurain, intitulée «Appel à projets “Tiers actif”», de Mme Sophie Pécriaux, intitulée «Discussion sur l'interdiction de la vape en Flandre et apparition d'un cannabis de synthèse», et de Mme Manon Vidal, intitulée «Interdiction du cortège de la *Pride* à Liège: une atteinte aux droits des personnes lesbiennes, gays, bissexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI+)», sont retirées.

Les questions orales de Mme Françoise Schepmans à Mme Valérie Lescrenier, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de justice, intitulées «Développement d'une éducation juridique adaptée aux jeunes», «Information des jeunes sur leurs droits et devoirs dans le cadre du job étudiant» et «Reconnaissance mutuelle des brevets d'animateurs entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la France», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h40.*